

Ministère du Plan et du Développement

**Direction Générale de la Coordination et du
Suivi des Objectifs du Développement Durable**

**Cadre décennal d'action pour
l'accélération de la mise en œuvre
des ODD au Bénin : 2021-2030**

Rapport final

Novembre 2020

Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le Ministère du Plan et du Développement, à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), le Programme des Nations-Unies pour le Développement et la Coordination du Système des Nations-Unies pour le Développement.

© République du Bénin, 2020

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

Citation recommandée : Ministère du Plan et du Développement (MPD) (2020, novembre). *Cadre décennal d'action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD au Bénin : 2021-2030*. Ministère du Plan et du Développement (MPD) de la République du Bénin et PNUD / SNU

Remerciements

Ce rapport a été écrit par Komla Mathias POFAGI, Consultant principal, et Virgile CAPO-CHICHI, Consultant, sous la coordination de Magloire Augustin AGUESSY, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD et de son collaborateur, Toussaint TODEGNON, le DCP. Les deux consultants tiennent à remercier tous les représentants des parties prenantes au processus d'élaboration du CDA-ODD 2021-2030, notamment tout le personnel de la DGCS-ODD, pour leur avoir accordées du temps, manifestées une attention bienveillante lors des échanges et discussions, puis avoir mis à leur disposition des documents et des informations sur la situation relative à la mise en œuvre des ODD au Bénin, principalement dans leur domaine de compétence. Un remerciement aussi à l'endroit du personnel de la Coordination du SNU et du personnel du PNUD, notamment le PASD2, pour leur disponibilité à accompagner le processus pendant cette difficile période du Covid19.

RESUME EXECUTIF

Ce rapport s'inscrit dans la logique de mettre à la disposition des acteurs de développement et de leurs partenaires un outil d'aide à la décision. L'objectif de cet outil est de « disposer, avec les sectoriels et autres acteurs de mise œuvre des ODD, les interventions spécifiques à fort effet d'entraînement pour lever de manière efficace et durable les goulots qui freinent la mise en œuvre des ODD sur la prochaine décennie ».

Le CDA-ODD 2021-2030 part du principe qu'il **n'est pas un nouveau plan**. Bien que couvrant la décennie, il est structuré en deux phases : la première, s'étendant sur une période de cinq ans, dite des « Réformes » ; et la seconde concernant les cinq autres années, consacrée à « la capitalisation des résultats ». Il est caractérisé par le fait qu'il soutient la mise en œuvre et le ciblage, la réorientation des investissements, le suivi et l'évaluation, la participation systématique de tous les acteurs, mais aussi l'engagement communautaire. Il favorise un rôle actif du secteur privé et des organisations de la société civile pour des partenariats plus efficaces, une bonne gouvernance et une coordination des capacités institutionnelles et de mobilisation des ressources appropriées au niveau national et local.

Structuré en quatre parties, il met d'abord l'accent sur la méthodologie de son élaboration. Puis, il rappelle les enseignements tirés de l'évaluation sommaire qui a eu lieu quelques mois auparavant sur la mise en œuvre des ODD au Bénin durant la période allant de 2016 à 2019. L'accent est mis sur : les évolutions observées dans la mise en œuvre des ODD de 2016 à 2019 ; les principaux freins à l'atteinte des cibles des ODD à l'horizon 2030, tant les goulots transversaux que les problèmes majeurs spécifiques par ODD et mesures appropriées. Il découle de la grille d'évaluation retenue par le MPD que sur les 49 cibles prioritaires, aucune d'elles n'est en voie d'atteindre au 31 décembre 2020 les résultats attendus. Toutefois, sur l'ensemble, seules la cible 1.2, la cible 3.2 et la cible 16.9 sont en situation de « défi demeurant », c'est-à-dire entre 61 et 80% de niveau de performance. Seules des données nouvelles, notamment du Pilier Planète, pourraient atténuer la tendance.

Le deuxième et le troisième chapitres mettent l'accent sur les dispositions pour l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030 pendant la décennie 2021-2030, celle qui représente les deux-tiers de la période de mise en œuvre du Programme mondial pour le développement durable, soit environ 67% du temps requis. Selon le costing opéré en 2018, le financement prévu pour 2021 à 2025, est de 11 775 549 milliards de FCFA, montant réparti par Pilier. Toutefois, les besoins recensés par le CDA-ODD sur la période 2021-2025 se présente comme suit : i) un coût estimatif de **1 787 000 000 FCFA pour les actions transversales** ; et ii) un besoin de financement de **2 956 818 482 000 FCFA pour l'ensemble des actions spécifiques** retenues pour les cibles prioritaires éligibles, soit un total de 181 actions dont 87 (46%) sont des

projets ; 13% sont des programmes et 41% d'autres types d'intervention ; près de la moitié des actions (41%) identifiées est financée exclusivement par le budget national ; 18% sont en attente de financement ; 17% sont financées exclusivement par les PTF et 24% sont financés conjointement par le budget national et les PTF. Pourtant, d'autres acteurs interviennent dans la mise en œuvre des ODD. Leurs contributions ne sont pas connues ; il s'agit notamment du secteur privé, de la diaspora, des collectivités territoriales, etc. Par ailleurs, ils constituent une source de financement non négligeables et non-exploitées. Les efforts à fournir, acteur par acteur, cible prioritaire par cible prioritaire, sont contenus dans des matrices logées en annexe du rapport principal.

Le quatrième et dernier chapitre propose une actualisation du cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre des ODD au Bénin. Au-delà de l'existant, il prend en compte le secteur privé et les parlementaires, créant ainsi un cadre de concertation avec chacun d'eux sur la mise en œuvre des ODD. Par ailleurs, le mécanisme de suivi et évaluation est renforcé, avec un regard attentionné sur les hypothèses de mise en œuvre du CDA-ODD 2021-2030, suivi de quelques recommandations pour la suite du processus.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	3
SOMMAIRE	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS	6
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	9
METHODOLOGIE REDACTIONNELLE	12
1- ENSEIGNEMENTS TIRES DE L’EVALUATION SOMMAIRE.....	14
1.1- <i>Evolutions observées dans la mise en œuvre des ODD de 2016 à 2019.....</i>	<i>14</i>
1.2- <i>Identification des principaux freins à l’atteinte des cibles des ODD à l’horizon 2030</i>	<i>17</i>
1.3- <i>Problèmes majeurs spécifiques par ODD et mesures appropriées</i>	<i>30</i>
1.4- <i>Impact du COVID-19 sur les acquis et les perspectives de mise en œuvre des ODD</i>	<i>49</i>
1.5- <i>Conclusion tirée des performances de mise en œuvre des ODD jusqu’en 2019.....</i>	<i>52</i>
2- DISPOSITIONS POUR L’ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L’AGENDA 2030 ...	52
2.1- <i>Estimation des besoins en financement</i>	<i>53</i>
2.2- <i>Identification des actions transversales d’accélération : des besoins en renforcement de capacités</i>	<i>53</i>
2.3- <i>Actions spécifiques clés à prendre en compte pour atteindre chaque ODD</i>	<i>54</i>
3- MECANISMES DE FINANCEMENT.....	57
3.1- <i>Récapitulatif des contributeurs.....</i>	<i>57</i>
3.2- <i>Amélioration de la stratégie de mobilisation des ressources.....</i>	<i>58</i>
4- CADRE DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION DU CDA-ODD65	
4.1- <i>Le Comité National d’Orientation (CNO)</i>	<i>65</i>
4.2- <i>Le Comité Technique de Pilotage du Suivi et de l’Evaluation (CTPSE).....</i>	<i>65</i>
4.3- <i>Les instances de concertation paritaire</i>	<i>67</i>
4.4- <i>Mécanisme de Suivi et d’Evaluation.....</i>	<i>68</i>
4.5- <i>Hypothèses de mise en œuvre du CDA-ODD 2021-2030.....</i>	<i>68</i>
CONCLUSION.....	69
RECOMMANDATIONS.....	70
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	71
ANNEXES	73

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des Tableaux

Tableau n° 1 : Evolution et projection de la population scolarisable, 2002-2030 (Nombre en milliers et en pourcentage par rapport à la population totale).....	34
Tableau n° 2 : Données sur les indicateurs socio-sanitaires au Bénin.....	50
Tableau n° 3 : Niveau de performance des cibles par Pilier en 2019 (%)	52
Tableau n° 4 : Financement attendu pour la période 2021-2025 selon le costing 2018 (milliards FCFA)	53
Tableau n° 5 : Répartition des actions accélératrices par type et source de financement.....	56
Tableau n° 6 : Besoin de financement des actions spécifiques d'accélération de mise en œuvre des ODD	57
Tableau n° 7 : Contributeurs financiers du PIP triennal 2020-2022.....	57
Tableau n° 8 : Cadre de résultats du PNIASAN prévus pour la période 2017-2021 .	59

Table des Figures

Figure 1 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 1	18
Figure n° 2 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 2	21
Figure n° 3 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 3	23
Figure n° 4 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 4	25
Figure 5 : Légende des indices des indicateurs selon les intervalles de valeurs.....	25
Figure 6 : Légende des cinq flèches pour mettre en exergue les tendances des ODD	26
Figure n° 7 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Population »	26
Figure n° 8 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Prospérité »	28
Figure n° 9 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Planète ».....	29
Figure n° 10 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Paix »	29
Figure n° 11 : Répartition des sources de financement.....	58
Figure 12 : Intervention des PTF par cible ODD	64
Figure n° 13 : Schéma du cadre institutionnel.....	66

Table des annexes

Annexe n° 1 : Critères pour l'identification des solutions d'accélération.....	73
Annexe n° 2 : Matrice d'Actions transversales pour les besoins en renforcement de capacités par la DGCS-ODD.....	74
Annexe n° 3 : Matrice de coordination des axes d'intervention du Secteur privé.....	78
Annexe n° 4 : Matrice des Actions accélératrices spécifiques par cible d'ODD	87
Annexe n° 5 : Matrice récapitulative des Actions spécifiques par statut et par montant :	119
Annexe n° 6 : Matrice de la progression des Valeurs de mise en œuvre des ODD de 2016 à 2030	139

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
CAD-ODD	: Cadre décennal d'accélération de la mise en œuvre des ODD
DGCS-ODD	: Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD
ENV/VNR	: Evaluation Nationale Volontaire / Voluntary National Report
FPHN	: Forum Politique de Haut Niveau
GNUD	: Groupe des Nations Unies pour le Développement
INSAE	: l'Institut National de la Statistiques et de l'Analyse Economique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PC2D	: Programme de Croissance pour le Développement Durable
PND	: Plan National de Développement
PNUAD	: Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
UNFPA	: United Nations Funds for Population Agency

INTRODUCTION

Dans une volonté manifeste d'améliorer les conditions de vie des Béninois à travers, entre autres, la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Chef de l'Etat, en sa qualité de Chef de Gouvernement, dès le début de son mandat qui correspond à celui du démarrage des ODD en 2016, a permis au Bénin de prendre en compte l'Agenda 2030 dans le Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021 (PAG) ; ce même exercice a été fait pour le Plan National pour le Développement (PND) 2018-2025, mais aussi pour le Programme de Croissance pour la Développement Durable (PC2D) 2018-2021. Autrement dit, tous les principaux outils de planification au niveau macro-économique ont tenu compte de l'Agenda 2030 et de ses ODD. Ainsi, les ODD étant partout présents, il importe d'œuvrer à leur mise en œuvre à travers un financement adéquat.

Pour rattraper le retard observé dans la mise en œuvre des ODD et satisfaire aux besoins des pauvres et des couches vulnérables, le Bénin a fait l'option d'intensifier les efforts et trouver des solutions pour accélérer les mesures contribuant à combler les lacunes systémiques décelées lors de l'évaluation sommaire de la mise en œuvre du Programme 2030.

L'atteinte d'un tel objectif suppose la mobilisation de ressources de tous genres et de partout ; parmi ces ressources figure celle relative au financement. C'est pourquoi, fort des conclusions de la section spéciale organisée par le Secrétaire Général des Nations Unies et le FMI sur la question du financement des ODD, en marge des Assemblées Générales des Nations Unies de septembre 2019, le financement des ODD pour la décennie à venir constitue une préoccupation nationale avec une forte implication de toutes les parties-prenantes, tant nationales qu'internationales.

1 Pourquoi un Cadre Décennal d'Actions pour l'Accélération de la mise en œuvre des ODD (CDA-ODD)?

Le CDA est l'outil qui permettra d'accompagner les acteurs à trouver des solutions rapides et urgentes aux spécificités de chaque secteur en lien avec leurs engagements au cours du processus du costing des ODD en vue de la mise en œuvre des ODD d'ici à 2030. Le CDA permettra d'obtenir la levée des freins d'une mise en œuvre cohérente et efficace des interventions des secteurs, tenant compte du principe de ne laisser personne de côté afin que toutes les couches aient réellement accès aux services qui leurs sont dédiés. Il s'agit d'une jouissance effective des services pour améliorer les indicateurs liés aux cibles concernant chaque secteur d'intervention.

En outre tenant compte de l'initiative spéciale, « Ne laisser personne de côté », le CDA est aussi un outil de plaidoyer pour la mobilisation de ressources sur les grands projets et chantiers d'accélération de la mise en œuvre des ODD au Bénin. C'est pourquoi, les mesures spécifiques identifiées ne remplacent pas les engagements des secteurs, mais renforcent la mise en œuvre de ces engagements.

2 Objectifs et résultats

2.1.1 Objectif global

Disposer, avec les sectoriels et autres acteurs de mise œuvre des ODD, les interventions spécifiques à fort effet d'entraînement pour lever de manière efficace et durable les goulots qui freinent la mise en œuvre des ODD sur la prochaine décennie.

2.1.2 Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- déceler, avec la contribution des acteurs de mise en œuvre, les problèmes majeurs qui entravent la réalisation des packages d'actions retenues pour lever les goulots identifiés lors du costing des ODD réalisé en 2018 suivant une approche inclusive des mêmes acteurs ;
- renforcer les capacités d'identification et de hiérarchisation des interventions spécifiques et complémentaires en s'appuyant sur une analyse systématique des goulots d'étranglement, des problèmes majeurs spécifiques par ODD, tout en tenant compte de l'évolution du contexte socio-économique et politique du secteur ;
- améliorer la qualité de l'intégration des ODD dans le processus de planification et de budgétisation, y compris l'élaboration de cadre de suivi et d'évaluation.

3 Principes directeurs

Le CDA-ODD 2021-2030 **n'est pas un nouveau plan**. Bien que couvrant la décennie, il est structuré en deux phases : la première, s'étendant sur une période de cinq ans, dite des « Réformes » ; et la seconde concernant les cinq autres années, consacrée à « la capitalisation des résultats ». Le CDA-ODD est basé sur les projets/programmes en cours d'exécution au PIP ou envisagés et qui existent dans les divers documents de planification et de budgétisation nationaux ou territoriaux existants. Le mérite de leur choix est leur capacité à impulser une accélération de la trajectoire d'évolution des résultats attendus par cible ou de mise en œuvre des ODD.

Le CDA étant en deux phases, il est donc évolutif pour s'adapter aux impératifs allant dans le sens de la réalisation des ODD et de l'atteinte des cibles prioritaires retenues par le Bénin.

4 Caractéristiques du CDA-ODD 2021-2030

Le CDA-ODD 2021-2030 du Bénin a été inspiré du Cadre d'accélération des ODD élaboré par le PNUD et approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUM) et dont l'objectif visait à identifier et à mettre en œuvre des solutions aux goulots d'étranglement par domaine d'intervention choisi.

L'accélération fait appel à une responsabilité collective, une action et un leadership national efficaces et une appropriation des mesures retenues et contenues dans la

matrice y relative, mesures faisant partie des politiques publiques existantes. Le CDA-ODD soutient la mise en œuvre et le ciblage, la réorientation des investissements, le suivi et l'évaluation, la participation systématique de tous les acteurs, mais aussi l'engagement communautaire. Il favorise un rôle actif du secteur privé et des organisations de la société civile pour des partenariats plus efficaces, une bonne gouvernance et une coordination des capacités institutionnelles et de mobilisation des ressources appropriées au niveau national et local.

METHODOLOGIE REDACTIONNELLE

Dispositions générales

- Le CDA-ODD a été élaboré de manière participative avec l'implication, autant que possible, des différentes parties prenantes tant à l'interne qu'à l'externe (les sectoriels, les collectivités, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé sont les partenaires clés) dans l'ensemble du processus.
- La volonté politique au plus haut niveau a été garantie pour s'assurer que les structures de gouvernance favoriseront la transparence et la reddition de comptes.
- Quatre rencontres techniques dont deux ateliers techniques ont été nécessaires pour le cadrage et l'identification des priorités.
- La collecte, l'apurement et l'analyse des informations collectées et l'élaboration du rapport ont été nécessaires à la production du rapport.
- Plusieurs documents de planification en cours de validité ont été pris en compte, à savoir : le Plan National de Développement 2018-2025 (PND), le Programme de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021 (PC2D), le Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021 (PAG), les plans sectoriels, etc.
- La prise en compte de plusieurs autres documents a été effectuée, parmi lesquels ceux relatifs au costing de mise en œuvre des ODD, à la spatialisation des ODD, à la domestication des ODD, à la performance de mise en œuvre ou d'atteinte des résultats des ODD.
- L'étalement du CDA-ODD sur les dix années a été opéré en prenant en compte la densité de chaque projet et du temps nécessaire estimé pour sa réalisation.
- La persistance de la pandémie de la Covid 19 et le respect des mesures sanitaires ont rendu difficile la collecte de données et nécessité un mode opératoire de consultation et de concertation non présentiel. A l'occasion, plusieurs séances de travail se sont avérées nécessaires, soit en petits groupes ou en ligne selon le cas.
- La non-disponibilité des données nécessaires aux simulations, aux extrapolations et aux analyses a constitué la principale difficulté à la réalisation du CDA-ODD 2021-2030.

Dispositions spécifiques à l'élaboration du CDA-ODD

Les étapes d'élaboration ont été empruntées du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et du Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar¹ et adaptées au contexte béninois des ODD.

¹ Bureau Régional de l'UNESCO (2013) : *Elaborer le cadre d'accélération de l'EPT*. 2^e Version

L'analyse du Cadre d'accélération s'articule en quatre grandes étapes successives :

- la première consiste à repérer la cible d'ODD susceptible, selon les projections, de ne pas être atteinte, d'identifier les goulots d'étranglement qui s'opposent à sa réalisation et d'énumérer les interventions clés considérées comme nécessaires pour l'atteindre. Dans la plupart des cas, ces interventions sont connues et sont mises à exécution très tôt avec des efforts déployés pour réaliser les ODD. En fait, les interventions en cours ou envisagées peuvent provenir du plan national de développement, des plans sectoriels, des PDC et de tout autre document de planification en rapport avec la cible considérée ;
- la seconde étape est celle de l'identification des causes du manque d'efficacité de chaque intervention. En général, les goulots d'étranglement peuvent être soit de nature transversale, c'est-à-dire qu'ils affectent plusieurs ODD simultanément à travers leur Pilier de regroupement, soit spécifiques de l'ODD visé en particulier ;
- la troisième étape est celle de l'identification des solutions possibles. Les sectoriels ont identifié par eux-mêmes les projets ou programmes susceptibles d'accélérer l'atteinte de l'ODD dans un court délai. Les projets/programmes inscrits au PIP 2020-2022 ont été mis à contribution ; de même, des idées de projets/programmes ont été envisagées comme solutions. Chaque solution comporte un ensemble d'activités devant être exécutées par les entités les mieux positionnées pour ce faire. Toutefois, les solutions envisagées ne couvrent que le premier quinquennat, car les référentiels de planification arrivent à terme en 2025 ;
- la quatrième étape est celle qui a mis en commun l'ensemble des solutions proposées pour élaborer une « Matrice de mesures » du Cadre décennal d'accélération de la réalisation des ODD, assorti d'un mécanisme de suivi et d'évaluation. Cette Matrice de mesures fera l'objet d'un plaidoyer pour la mobilisation du financement des actions retenues conformément aux dispositions de l'ODD17.

1- ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'ÉVALUATION SOMMAIRE

1.1- Evolutions observées dans la mise en œuvre des ODD de 2016 à 2019

L'évaluation sommaire effectuée en mai 2020 a révélé les points forts et les points faibles de la mise en œuvre des ODD au Bénin. Il ressort de ladite évaluation ce qui suit.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre des ODD au Bénin est passablement adéquat. Le manque de formalisation d'une entité qui englobe l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre limite la création d'une vision panoramique et ne facilite pas l'implication effective et la synergie de toutes les parties prenantes.

La prise en compte par le Bénin des principes et orientations définis au niveau international pour la mise en œuvre des ODD est satisfaisante. L'évaluation sommaire a révélé la prise en compte des orientations internationale par la mise en place d'un cadre institutionnel, la priorisation des ODD, la cartographie des PTF et OSC, l'implication des collectivités locales et l'intégration relative du principe "Ne laisser personne de côté" par la prise en compte des groupes les plus vulnérables à travers le projet ARCH et l'exercice 20/80. Toutefois, les résultats des travaux des groupes thématiques ne prennent pas en compte les actions exécutées par d'autres acteurs tels que les OSC, l'ANCB et le secteur privé, qui pourtant peuvent être comptabilisées dans les résultats de mise en œuvre. Ceci limite l'appréciation de leur contribution à l'ensemble de la mise en œuvre des ODD.

L'intégration des ODD aux principaux référentiels nationaux en matière de développement durable et aux documents opérationnels des différents acteurs de mise en œuvre est (passablement) satisfaisante. Les principaux référentiels du Bénin en matière de développement durable (PAG, PND et PC2D) sont bien arrimés aux ODD. Cependant, l'analyse de sensibilité des PTA, toujours réalisée en aval jusqu'à la mi-2020, révèle une marge importante de progrès. Les acteurs impliqués dans la réalisation de tels documents manquent d'outils et de directives claires pour leur faciliter la tâche. Au niveau des autres acteurs de la mise en œuvre, la cartographie des PTF et des OSC permet d'apprécier leur sensibilité aux ODD de leur choix, car elle donne une idée claire des activités spécifiques et des ressources affectées par ces parties prenantes à la mise en œuvre des ODD. De plus, le niveau d'intégration des ODD aux Plans de Développement de chaque Commune varie d'une localité à une autre faute d'outils spécifiques standardisés et un renforcement des capacités adéquat.

La stratégie de mobilisation des ressources est peu satisfaisante. Il n'existe pas encore un document portant stratégie nationale de mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre des ODD au Bénin. La stratégie actuelle est largement basée sur le vouloir de l'autorité et sur l'exploitation ponctuelle des opportunités qui s'offrent au pays. Elle couvre partiellement ou complètement la satisfaction des besoins du moment. Une telle stratégie a peu de chance de promouvoir la mise en œuvre effective de la majorité des ODD, même celles qui sont considérées comme spécifiques. De même, le costing des ODD n'est pas ventilé selon les catégories de sources de financement, telles que le budget national, les PTF, les OSC, les communes etc. Il en est également ainsi de la cartographie des PTF et des OSC

qui ne permet d'apprécier la part de leurs ressources consacrées aux ODD, de même que les PDC au niveau des collectivités locales.

La capacité de consommation des ressources mises à disposition et de reporting des acteurs de la mise en œuvre des ODD au Bénin est peu satisfaisante. L'analyse de la disponibilité financière et du niveau de consommation des ressources mises à disposition au niveau des acteurs du secteur public a montré des progrès entre 2017 et 2019. Cependant, les niveaux de consommation restent sensiblement bas. Au niveau des autres acteurs, il existe très peu d'information permettant une appréciation objective des ressources mobilisées et de leur capacité de consommation et de reporting.

Le dispositif de suivi-évaluation mis en place est passablement adéquat. La création, au sein de la DGCS-ODD, d'une direction chargée du suivi et de l'évaluation est un atout important. Cependant, il n'existe pas à ce jour un plan d'action pluriannuel chiffré de suivi-évaluation des ODD au Bénin. La stratégie actuelle de suivi-évaluation est essentiellement focalisée sur les indicateurs des cibles prioritaires, plutôt axés sur les effets et les impacts, et fait peu de place aux indicateurs de processus. Au demeurant, une proportion importante des indicateurs (26) retenus ne peut être produit avec les dispositifs de collecte de données actuellement en place dans le pays. L'absence d'un cadre global de suivi-évaluation ne facilite pas non plus l'appréciation, à sa juste valeur, des ressources requises pour cette activité.

Le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation en place ne permet pas de fournir des informations complètes dans les délais requis. Le manque de formalisation d'un cadre global budgétisé de suivi-évaluation a pour effet, un manque de motivation et d'engagement des points focaux et des cadres statisticiens (déjà insuffisants en quantité et en capacité) des ministères sectoriels pour produire et transmettre à temps les données requises, rendant le processus de production des rapports très laborieux. Il induit également des difficultés de collecte et d'intégration des données relevant des PTF, des OSC et des collectivités locales pour une appréciation plus juste des efforts fournis ainsi que les extrants obtenus.

Recommandations

Au regard des facteurs identifiés plus haut et qui freinent la mise en œuvre des ODD au Bénin, quelques recommandations fortes sont proposées dans cette section. Elles sont en corrélation avec chacun des 8 hypothèses auxquelles les données ont permis de répondre.

- Sur le cadre institutionnel

Afin d'améliorer la synergie des actions et faciliter l'implication effective des divers acteurs, il est souhaitable de renforcer le cadre institutionnel actuel de mise en œuvre par la création d'une entité plus globale dont la DGCS-ODD assurerait le secrétariat. Cette entité prendrait en compte à la fois les collectivités décentralisées et les organisations de la société civile.

- Sur les principes de la mise en œuvre

Il est proposé que l'analyse de sensibilité aux ODD intègre également les interventions proposées par les PTF, les OSC, le secteur privé et les collectivités locales. Une telle approche permettra d'assurer une cohérence globale de l'ensemble des interventions retenues au titre du développement au Bénin.

- **Sur l'intégration des ODD aux documents opérationnels**

Les différentes structures de mise en œuvre gagneront à réaliser les analyses de sensibilité en amont du processus de validation des PTA ainsi que tous les projets et programmes identifiés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD au Bénin. Une telle approche nécessite, cependant, la mise en place d'un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre afin d'éviter que la gestion du processus ne pèse sur une seule entité.

- **Sur la mobilisation des ressources**

La mise en place d'une stratégie globale de mobilisation des ressources est un impératif. D'un point de vue pratique, elle passera par :

- la centralisation des informations sur les ressources affectées à la mise en œuvre des ODD par les diverses parties prenantes ;
- la finalisation du costing par la prise en compte de l'ensemble des projets structurants ;
- l'identification des gaps de financement et leur répartition selon les catégories d'acteurs potentiels de financement (Gouvernement, PTF, secteur privé, collectivités territoriales, etc.) ;
- la mise en place d'un processus périodique de mobilisation de ressources complémentaires au-delà des engagements bilatéraux et multilatéraux traditionnels.

- **Sur la consommation des ressources**

Elles couvrent plusieurs domaines. Ce sont :

- Mettre en place un programme de renforcement des capacités des acteurs responsables de l'ordonnancement et de l'exécution des budgets de PTA, tant au niveau national qu'au niveau décentralisé tout en simplifiant les mécanismes de mise à disposition des ressources et en renforçant le dispositif de redevabilité ;
- Transférer les ressources humaines compétentes de l'administration centrale vers l'administration déconcentrée et décentralisée ;
- Ouvrir les programmes d'emploi des jeunes et des femmes actuellement mis en œuvre par l'Etat vers les besoins des collectivités territoriales ;
- Accroître la dotation FADEC Investissement des communes. Cet accroissement orienté vers les ODD couvrira l'ensemble des compétences locales, tout en s'appuyant sur les PDC des communes, les plans sectoriels en relations avec les ODD et surtout les cibles prioritaires par chaque commune pour dégager le montant annuel qui devrait revenir aux communes.

- **Sur le dispositif de suivi-évaluation**

Pour répondre aux défis qu'induit la mise en place d'un cadre institutionnel plus global, il est recommandé qu'un cadre de suivi-évaluation plus adapté avec un plan pluriannuel chiffré soit mis en place. Ce plan devra intégrer toutes les parties prenantes ainsi que les indicateurs de l'ensemble de la chaîne des résultats afin de faciliter les évaluations futures, surtout en ce qui concerne les résultats, les effets et les impacts.

- **Sur la disponibilité à temps des données**

Intégrer les besoins en matière de ressources humaines et financières pour un meilleur fonctionnement des cellules statistiques dans l'évaluation financière du dispositif de suivi-

évaluation. Afin de limiter l'impact de la production des données sur les ressources humaines disponibles, il est proposé d'envisager une dématérialisation progressive du processus par la mise en place d'une plateforme web. Une telle plateforme devra être dotée d'un tableau de bord permettant de présenter les niveaux de renseignement des différents indicateurs par secteur afin de créer une émulation collective.

1.2- Identification des principaux freins à l'atteinte des cibles des ODD à l'horizon 2030

Le costing opéré en 2018² met en exergue par Pilier les principaux freins à l'atteinte des cibles des ODD. Les lignes qui suivent rappellent ces freins.

1.2.1- Goulôts d'étranglement transversaux

Le costing, élaboré dans une démarche participative et inclusive en 2018, a permis de mettre en exergue les goulôts d'étranglement de mise en œuvre des ODD, de même que les solutions pouvant contribuer à les contourner.

Les lignes qui suivent mettent en exergue l'objectif de chaque Pilier, les principaux goulôts, les accélérateurs pour lever ces goulôts, de même qu'une estimation des coûts liés à la mise en œuvre.

1.2.1.1- Pilier Population

- Objectif du Pilier Population

« Développer un capital humain sain, compétent et compétitif ».

- Matrice des indicateurs des résultats attendus (projection)

Libellés	Baseline 2015 PND	Cible 2021 PND	Cible 2025 PND	Cible 2030
IDH (rang)	165	158	150	-
Taux de pauvreté non monétaire	28,7 %	20 %	< 20 %	-
Indice de Gini	0,470	0,400	< 0,400	-
Proportion des ménages en insécurité alimentaire	20,2 %	15 %	< 10 %	-
Espérance de vie (ans)	59,3	60	61,5	-
Taux de croissance démographique (2013)	3,5 %	3,2 %	< 3 %	-

Source : PND 2018-2025

² Ministère du Plan et du Développement (2018) : *Planification et programmation du développement basées ODD : Costing des cibles prioritaires des ODD*. p. 58-59

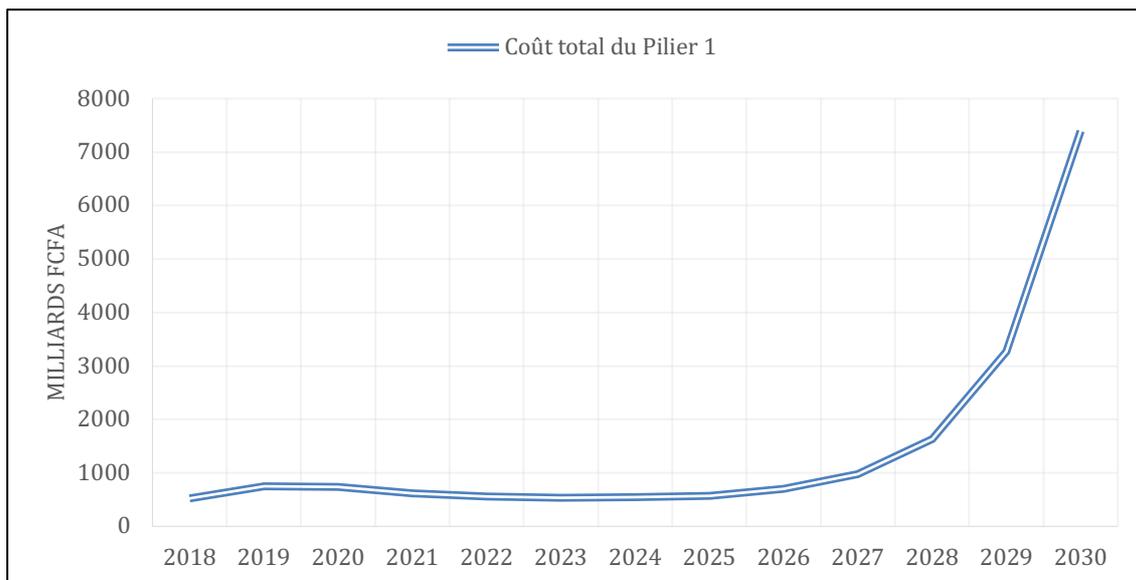
- Principaux goulots d'étranglement et accélérateurs pour lever ces goulots

Principaux goulots d'étranglement	Accélérateurs pour lever ces goulots
<p>Accès inéquitable aux services sociaux de base de qualité (santé, eau et assainissement, éducation de base et alphabétisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du système de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux, groupes vulnérables, micro crédits, autonomisation) - Accès inéquitable aux opportunités, aux ressources et à l'employabilité (formation adaptée au marché du travail, technologie, innovations, recherches) - Insécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des services sociaux de base de qualité à un coût abordable ; - Développement des infrastructures de franchissement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles ; - Garantie à chaque individu d'un statut nutritionnel satisfaisant ; - Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires ; - Accès équitable au capital ; - Gestion Intégrée des ressources en Eau (GIRE) ; - Opportunités d'affaires ; - Amélioration de l'enseignement supérieur, de la formation technique, professionnelle, de la recherche scientifique et de l'innovation ; - Création d'un environnement favorable à l'emploi et à l'entrepreneuriat des femmes, jeunes, handicapés ; - Promotion des mécanismes soutenables de protection sociale ; - Renforcement de la participation et de l'inclusion des couches vulnérables dans les processus décisionnels, économiques et politiques.

- Estimation des coûts du Pilier 1 lors du costing

- Des dépenses publiques de l'ordre de 18 827,65 milliards de FCFA.
- Une programmation en 2018 de 7 393,44 milliards de FCFA.
- Un coût annuel moyen en proportion du PIB de l'année 2017 du Pilier 1 estimé à 26,96%.

Figure 1 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 1



Source : Résultats estimation des coûts du Pilier 1 (2018)

1.2.1.2- *Pilier Prospérité*

- **Objectif du Pilier Prospérité**

« Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie Béninoise pour une croissance économique forte et inclusive ».

- **Matrice des indicateurs des résultats attendus (projection)**

Libellés	Baseline 2015 PND	Cible 2021 PND	Cible 2025 PND	Cible 2030
Taux de croissance économique	4 %	7 %	10 %	-
PIB/habitant (en \$)	750	850	1 000	-
Part des exportations des produits transformés dans la balance commerciale	65 %	55 %	< 50 %	-
Part de l'informel dans le PIB (INSAE)	-	-	-	-
Part du secteur secondaire dans le PIB (INSAE)	158	140	120	-
Rang du Bénin dans le classement Doing Business	-	-	-	-
Taux de couverture des exportations par les importations (en %)	-	-	-	-
Taux de transformation des produits agricoles	-	-	-	-

Emplois du secteur des industries agro-alimentaires/population active occupée	-	-	-	-
---	---	---	---	---

Source : PND 2018-2025

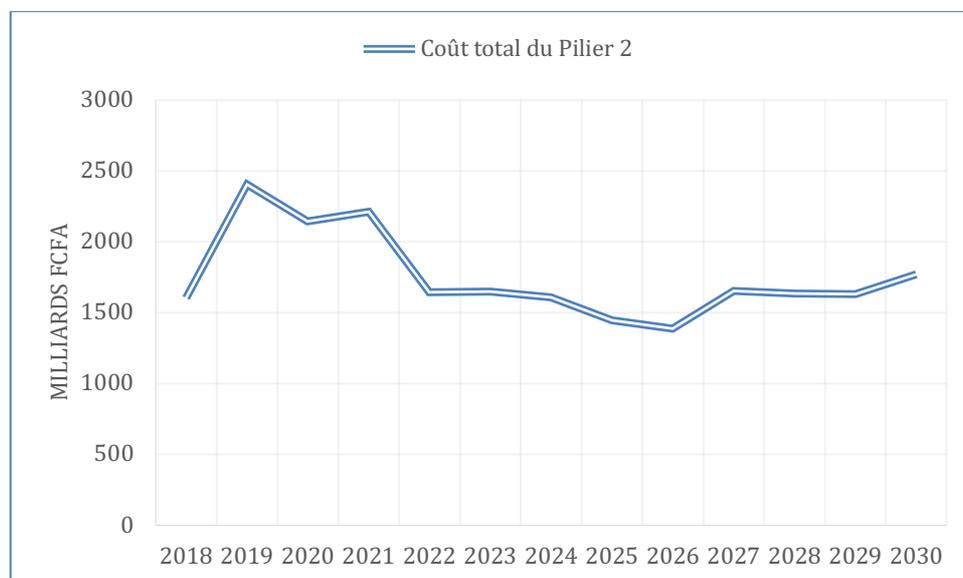
- Principaux goulots d'étranglement et accélérateurs pour lever ces goulots

Principaux goulots d'étranglement	Accélérateurs pour lever ces goulots
<ul style="list-style-type: none"> - Climat des affaires inadapté au développement du secteur privé et de la prépondérance de l'informel - Insuffisance des infrastructures durables de soutien à la croissance (Energie, eau, TIC, transport) - Prépondérance du sous-emploi et d'emplois indécents - Prépondérance de la faible diversification de l'économie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre juridique, institutionnel et réglementaire en vue de propulser le développement du secteur privé ; - Promotion des Zones économiques spéciales et parcs industriels ; - Renforcement de l'accès des entreprises au financement ; - Incitation à la formalisation des micros entreprises ; - Mise en place un système d'Intelligence Economique pour augmenter la performance des entreprises - Renforcement des capacités de production, de transport et de distribution du pays en énergie propre ; - Densification des infrastructures TIC ; - Mise en place des infrastructures durables de transport ; - Renforcement des communes en équipements sociocommunautaires (centre de santé, écoles, piste de dessertes) durables ; - Promotion de la participation des couches vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.) à la création de la richesse ; - Renforcement de l'employabilité des couches vulnérables (mise en adéquation de la formation aux besoins du marché du travail) ; Développement de compétences, renforcement de capacités, etc. ; - Promotion de l'économie locale et les PME de transformation des matières premières locales ; - Transformation du secteur du tourisme en une filière économique ; - Promotion de la diversification agricole ; - Valorisation/Développement du secteur de l'artisanat ;

Principaux goulots d'étranglement	Accélérateurs pour lever ces goulots
	- Arrimage des programmes de recherche, d'innovation et des savoirs endogènes aux priorités nationales de développement.

- Estimation des coûts du Pilier
 - Le coût total minimum nécessaire est de 22790,07 milliards de FCFA.
 - Le coût annuel des actions passe de 603,03 milliards de FCFA en 2018 à 2 404,9 milliards de FCFA en 2019, puis à 1 768,96 milliards de FCFA en 2030.

Figure n° 2 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 2



Source : Résultats estimation des coûts du Pilier 2, 2018

1.2.1.3- Pilier Planète

- Objectif du Pilier Planète

« Assurer une gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et des pôles régionaux de développement ».

- Matrice des indicateurs des résultats attendus (projection)

Libellés	Baseline 2015 PND	Cible 2021 PND	Cible 2025 PND	Cible 2030
Taux d'émission du CO2	-	-	-	-
Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et à la perturbation des services de base	-	-	-	-

Source : PND 2018-2025

- Principaux goulots d'étranglement et Accélérateurs pour lever ces goulots

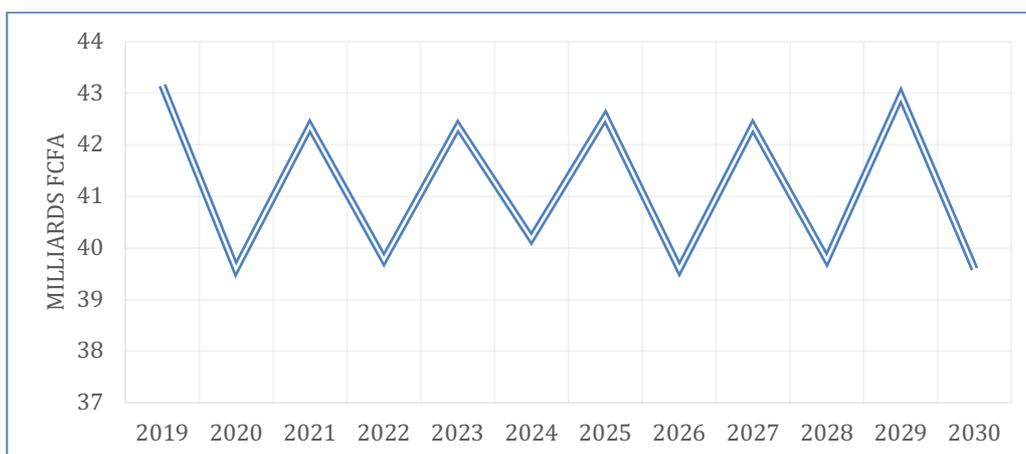
Principaux goulots d'étranglement	Accélérateurs pour lever ces goulots
<ul style="list-style-type: none"> - Inégal accès des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles (terre, faune, flore et eau) - Mauvaise gouvernance environnementale - Accentuation des différents types de pollution - Gestion faiblement intégrée du cadre de vie et de son assainissement - Dégradation des écosystèmes aquatique, terrestre et marin - Recrudescence des aléas climatiques et catastrophes naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur sur la gestion des ressources nationales au Bénin, en vue de garantir l'accès équitable des femmes et groupes vulnérables aux ressources naturelles ; - Renforcement de la participation des femmes et autres groupes vulnérables aux prises de décisions relatives à la gestion des ressources naturelles. - Accès équitable des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles (terre, faune, halieutique) ; - Opérationnalisation des cadres de gestion (central, déconcentré et décentralisé) en matière de durabilité environnementale, de lutte contre la sécheresse, la désertification et de protection de la diversité biologique ; - Renforcement de la lutte décentralisée et déconcentrée contre toutes formes de pollution d'origine automobile et anthropique. Les textes étant disponibles, même si certains sont encore à actualiser, il est important des cadres de gestion puis de renforcer les mécanismes de lutte contre les différentes formes de pollution ; - Promotion et la valorisation des services écosystémiques ; - Gestion intégrée et participative des villes ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Protection durable des écosystèmes (aquatique, terrestre et marin) par la mise en place de mesures d'atténuation de la Gestion Durable des Terres (GDT) et d'adaptation face aux changements climatiques ; - Appui à la résilience face aux changements climatiques à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé) - Modernisation des capacités opérationnelles des structures chargées de la protection civile.
--	--

- **Estimation des coûts du Pilier**

- Le coût total évalué est de : environ 494,24 milliards de FCFA sur la période 2018-2030.
- Le coût annuel moyen est de : environ 41,2 milliards FCFA, avec une baisse passant de 43,15 milliards de FCFA en 2019 à 39,59 milliards de FCFA en 2030.

Figure n° 3 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 3



Source : Résultats estimation des coûts du Pilier 3, 2018

En proportion du PIB de l'année 2017, le coût total de ce Pilier est équivalent à 0,77% en moyenne sur la période 2019-2030.

1.2.1.4- Pilier Paix

- **Objectif du Pilier Paix**

« Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance d'ici 2030 ».

- Matrice des indicateurs des résultats attendus (projection)

Libellés	Baseline 2015 PND	Cible 2021 PND	Cible 2025 PND	Cible 2030
Score Bénin Indice de Gouvernance (MO Ibrahim)	57,5/100	60	70	-
Rang Bénin Indice de Gouvernance (MO Ibrahim)	16/54	14	10	-
Niveau de violation des droits de l'homme	-	-	-	-
Taux de participation aux différents scrutins	-	-	-	-
Indice de gouvernance locale	-	-	-	-
Proportion de communes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes fonctionnant de façon régulière et démocratique	-	-	-	-
Déficit budgétaire/PIB	8,5%	5 %	21/54<5 %	-
Indice de redevabilité Bénin MO Ibrahim	39/100	-	-	-
Rang dans l'indice de redevabilité MO Ibrahim	21/54	15	12	-
Proportion de la population dont la dernière expérience avec le service public a été satisfaisante	-	-	-	-

Source : PND 2018-2025

- Principaux goulots d'étranglement

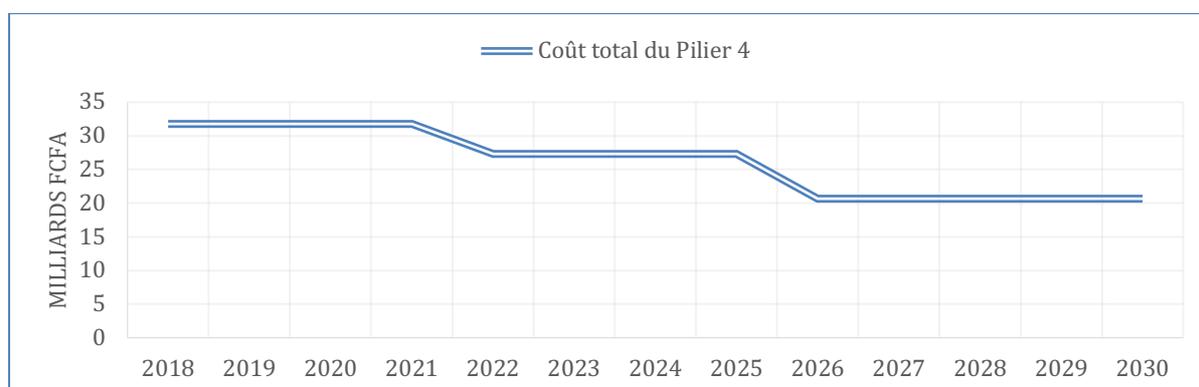
Principaux goulots d'étranglement	Accélérateurs pour lever ces goulots
<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de la gouvernance politique et démocratique - Faiblesse de la protection et de la promotion des droits humains - Difficile accès à la justice - Persistance de la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système partisan - Renforcement des institutions démocratiques - Amélioration de la prise en charge de toutes formes de violence subies par les mineurs - Amélioration de la connaissance par la population de ses droits et devoirs - Promotion de l'enregistrement des faits d'état civil

<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de la gouvernance administrative, économique et locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du système de sécurité et de défense - Amélioration de l'accès des populations à la Justice, au Droit et à l'Information Juridique - Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption - Dynamisation et modernisation de l'administration publique - Renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration - Renforcement du système national de planification.
---	---

- **Estimation des coûts du Pilier**

- Le coût des actions du Pilier 4 est estimé à : 339,62 milliards de FCFA.
- Le coût moyen annuel est de : 26,12 milliards de FCFA, avec une tendance baissière sur la période passant de 31,77 milliards de FCFA en 2018 à 20,66 milliards de FCFA en 2030.

Figure n° 4 : Evolution annuelle du coût global du Pilier 4



Source : Résultats estimation des coûts du Pilier 4, 2018

1.2.2- Identification des performances des cibles par ODD et par Pilier

La lecture de la « Revue des indicateurs des ODD, Rapport 2019 » éditée par le Ministère du Plan et du Développement du Bénin fait ressortir une graduation des défis de performance et leur tendance. Les figures ci-dessous présentent, la première, la légende de lecture des défis, tandis que la seconde, celle des tendances.

Les lignes qui suivent mettent en évidence par Pilier les cibles des ODD qui nécessitent une attention particulière et doivent donc être prioritaires pour une action rapide.

Figure 5 : Légende des indices des indicateurs selon les intervalles de valeurs

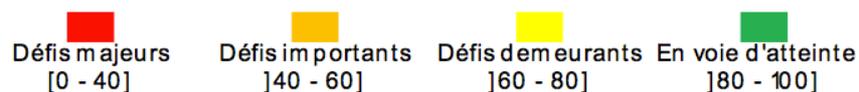
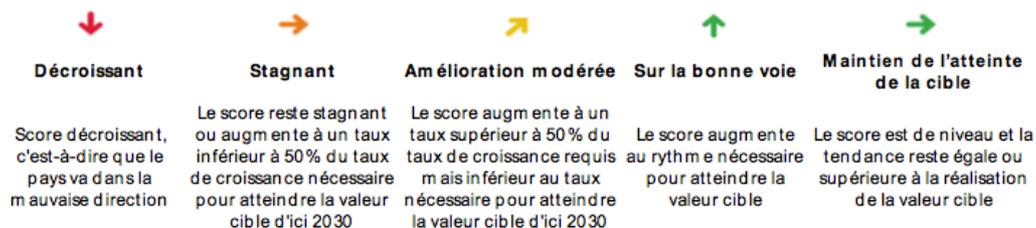


Figure 6 : Légende des cinq flèches pour mettre en exergue les tendances des ODD



Source : Adapté du SDG index and dashboard, SDSN, 2016

Seuls les cibles des ODD présentant une situation de défis majeurs seront pris en considération dans ce Cadre décennal d'actions pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD d'ici 2030.

1.2.1.1- Performances des cibles des ODD du Pilier « Population »

Il ressort de l'examen du graphique ci-dessous et des légendes y relatives que « l'ensemble des cibles des six (06) ODD que regroupe le « Pilier Population », seules deux cibles ne se trouvent pas en situation de défis majeurs. Il s'agit de la cible 1.2 (d'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté) et de la cible 3.2 (d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus) ».

Pour ce qui concerne les tendances, « alors que la cible 3.2 connaît une croissance, la 1.2 affiche plutôt un déclin ».

Figure n° 7 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Population »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
Pilier « Population/People »			
ODD 1 Pas de pauvreté	12,8	●	↓
1.2 Pauvreté	50,3	●	↓
1.3 Protection sociale	9,4	●	-
1.4 Accès aux ressources	4,4	●	↓
ODD 2 Faim zéro	21,0	●	→
2.1 Faim	16,2	●	-

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
2.2 Malnutrition	25,2	●	→
2.3 Productivité et petits exploitants	22,5	●	↗
ODD 3 Bonne santé et bien-être	26,4	●	→
3.1 Mortalité maternelle	10,8	●	↓
3.2 Mortalité néonatale et infantile	65,4	●	↑
3.3 Maladies transmissibles	28,6	●	→
3.4 Maladies non transmissibles	23,8	●	↓
3.7 Santé sexuelle et procréative	14,2	●	→
ODD 4 Education de qualité	24,4	●	→
4.1 Education scolaire	17,0	●	→
4.4 Compétences et accès à l'emploi	7,7	●	-
4.5 Égalité des chances	22,2	●	↓
ODD 5 Egalité entre les sexes	19,0	●	→
5.1 Lutte contre les discriminations	25,9	●	→
5.5 Participation et accès aux postes de direction	13,9	●	→
ODD 6 Eau propre et assainissement	4,4	●	→
6.1 Accès à l'eau potable	9,6	●	→
6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène	2,2	●	-
6.4 Gestion durable des ressources en eau	-	-	-
6.5 Gestion intégrée des ressources	4,1	●	→

Source : MPD/DGCS, 2020

1.2.1.2- Performances des cibles des ODD du Pilier « Prospérité »

Toutes les cibles des cinq (05) ODD du Pilier sont en situation de défis majeurs. Pour ce qui concerne les tendances des cibles au sein de ce Pilier, elles sont décroissantes, exceptée la cible 7.1 (accès à l'énergie) qui marque une stagnation dans sa progression.

Figure n° 8 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Prospérité »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
Pilier « Prospérité/Prosperity »			
ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable	19,1	●	→
7.1 Accès à l'énergie	19,1	●	→
ODD 8 Travail décent et croissance économique	-	-	-
8.2 Productivité économique	36,4	●	↓
8.3 Développement des PME	-	-	-
8.5 Plein emploi et travail décent	13,1	●	-
8.9 Tourisme durable	-	-	-
ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	5,7	●	↓
9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles	36,4	●	↓
ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
9.2 Industrialisation socioéconomiquement durable	1,4	●	↓
9.5 Innovation, recherche et développement	-	-	-
ODD 10 Inégalités réduites	12,6	●	-
10.1 Evolution des revenus des plus pauvres	24,1	●	-
10.2 Autonomisation et Intégration	16,7	●	-
10.3 Égalité des chances	5	●	-
ODD 11 Villes et communautés Durables	-	-	-
11.1 Accès au logement Décent	-	-	-
11.3 Urbanisation durable	-	-	-
11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	-	-	-

Source : MPD/DGCS, 2020

1.2.1.3- Performances des cibles des ODD du Pilier « Planète »

Seuls les ODD 13 et 15 disposent de données utilisables. Néanmoins, leurs cibles présentent des situations de défis majeurs. La cible 13.1 affiche une tendance d'amélioration modérée pour la « résilience et l'adaptation ». Quant aux autres cibles, leurs informations dépendent

majoritairement de la consolidation des données des cibles qui leur sont associées. Il s'agit d'une activité en cours de réalisation.

Figure n° 9 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Planète »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
Pilier « Planète/Planet »			
ODD 12 Consommation et production responsable	-	-	-
12.2 Gestion durable des ressources naturelles	-	-	-
12.5 Réduction des déchets	-	-	-
12.7 Marchés publics durables	-	-	-
12.8 Formation et information environnementales	-	-	-
ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
ODD 13 Lutte contre le Changement Climatique	19,5	●	↗
13.1 Résilience et adaptation	19,5	●	↗
ODD 14 Vie aquatique	-	-	-
14.2 Écosystèmes marins et côtiers	-	-	-
14.5 Préservation de zones marines	-	-	-
ODD 15 Vie terrestre	14,6	●	-
15.1 Préservation des écosystèmes terrestres	18,2	●	-
15.2 Gestion durable des forêts	9	●	-
15.3 Dégradation des sols	18,9	●	-

Source : MPD/DGCS, 2020

1.2.1.4- Performances des cibles des ODD du Pilier « Paix »

Seule la cible 16.9 relative à « l'état-civil » n'affiche pas d'importants défis. Cependant, on observe une tendance modérée au niveau des cibles 16.2 (Maltraitance et exploitation infantiles) et 16.9 (état-civil), alors que la tendance est stagnante au niveau des cibles 16.3 (Etat de droit et accès à la justice) et 16.6 (Institutions exemplaires).

Figure n° 10 : Performance des cibles des ODD du Pilier « Paix »

ODD/Cibles		Statut	Trend
Filier « Paix/Peace »			
ODD 16 Justice, paix et institution efficace	17,5	●	→
16.2 Maltraitance et exploitation infantiles	19,0	●	↗
16.3 État de droit et accès à la justice	18,3	●	→
16.5 Corruption	15,4	●	—
16.6 Institutions exemplaires	6,3	●	→
16.9 État civil	44,0	●	↗

Source : MPD/DGCS, 2020

1.3- Problèmes majeurs spécifiques par ODD et mesures appropriées

L'exercice de domestication des ODD effectué en 2017³ a permis d'identifier la situation de référence des cibles prioritaires des ODD et celle des cibles intermédiaires en 2020, 2025 et 2030. Bien que tous les indicateurs n'aient pas pu être renseignés, l'exercice a permis de tracer la courbe évolutive supposée de 10 ODD sur les 16 opérationnels. Par conséquent, l'exercice reste à être poursuivi dans les jours à venir pour l'ODD 10, l'ODD 11, l'ODD 12, l'ODD 13, l'ODD 14 et l'ODD 15.

1.3.1- ODD 1 « Pas de pauvreté »

1.3.1.1- Rappel de la situation de référence

En référence au seuil de pauvreté calculé en 2015⁴, la proportion de personnes vivant en dessous de ce seuil s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015.

La proportion de la population qui cumule les différentes formes de pauvreté (Pauvreté monétaire et non monétaire) est estimée à 15,3% en 2015 contre 13,6% en 2011, soit une hausse de 1,7 point. Les personnes de cette classe sont pauvres sans ambiguïté, puisqu'elles ont à la fois de faibles dépenses de consommation et des privations en termes d'actifs et de conditions de vie.

Les performances à atteindre par l'ODD 1, étape par étape, d'ici 2030 se présentent dans les matrices en annexe 3a et 6.

1.3.1.2- Principaux problèmes

Les principaux problèmes que pose l'atteinte de l'ODD 1 en 2030 sont : i) l'insuffisance de Coordination et de suivi des interventions de protection sociale ; ii) la non disponibilité d'un

³ Ministère du Plan et du Développement (2017) : *Présentation de la situation de référence et identification des cibles intermédiaires 2020, 2025 et 2030 des cibles prioritaires des ODD au Bénin*. DGCS-ODD

⁴ La Primature (2015) : Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages : 2ème édition (EMICoV-Suivi 2015) : Note sur la pauvreté au Bénin en 2015

registre social unique pour les interventions en faveur des pauvres et des plus pauvres ; et iii) l'insuffisance de la capacité d'intervention des structures de protection sociale.

1.3.1.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Dynamisation du cadre de coordination et de suivi des interventions de la protection sociale ;
- Renforcement du dispositif de rapportage et de suivi-évaluation de la protection sociale ;
- Poursuite des études d'identification des pauvres et pauvres extrêmes dans toutes les communes du Bénin ;
- Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Protection Sociale et ses démembrements ;
- Densification des infrastructures de protection sociale (CPS, CAPE, CIEPA, CEFPH, ...).

1.3.2- ODD 2 « Faim zéro »

1.3.2.1- Rappel de la situation de référence

Selon les résultats d'analyse de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2ème Edition (EMICoV-Suivi 2015) de l'INSAE, à travers la « Note sur la pauvreté au Bénin en 2015 », la population vivant en dessous du seuil de pauvreté alimentaire est estimée à 22,7% en 2015. Par rapport à l'insécurité alimentaire, elle est estimée à environ 20,2% des ménages pour la même période.

Selon la même source, bien que s'améliorant, l'état nutritionnel des enfants au Bénin est des moins reluisants de la sous-région et témoigne de l'impact de la pauvreté sur une partie importante de la population.

Les performances à atteindre par l'ODD 2, étape par étape, d'ici 2030 se présentent dans les matrices en annexe 3b et 6.

1.3.2.2- Principaux problèmes

Les principaux problèmes qui handicapent les performances de cet ODD sont : la persistance de la malnutrition/sous-alimentation des groupes cibles, notamment les filles adolescentes, les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans ; l'accès inéquitable aux facteurs de production (foncier rural, financement rural, technologie, etc.) selon le genre, la région, les catégories socio-professionnelles ; le financement agricole inadapté ; la faiblesse du mécanisme d'assurance et de gestion des calamités.

Par ailleurs, le volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière est estimé à 120% en 2015.

1.3.2.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Dotation de toutes les communes de Plan Foncier Rural (PFR) ;
- Mise en œuvre des PFR dans toutes les communes ;
- Incitation des investisseurs privés et des PTF à soutenir la mécanisation agricole ;

- Fonctionnement des guichets du FNDA ;
- Incitation des faitières des Organisations Professionnelles des Producteurs à souscrire à l'assurance agricole ;
- Développement de l'agriculture sensible à la nutrition de façon durable et culturellement adaptée.

1.3.3- ODD 3 « Bonne santé et bien-être »

1.3.3.1- *Rappel de la situation de référence*

L'ODD 3 est constitué de cinq cibles identifiées comme prioritaires pour le pays : Cible 3.1, Cible 3.2, Cible 3.3, Cible 3.4 et Cible 3.7. La situation qui les caractérise est en partie décrite par les résultats de l'EDSB-V (2017-2018) et se présente comme ci-après :

- on constate globalement une diminution de la mortalité des enfants au Bénin : la mortalité infantile est passée de 89 ‰ en 2001 à 55 ‰ en 2017-2018. Pendant la même période, la mortalité juvénile est passée de 78 ‰ à 44 ‰ et globalement, la mortalité infanto-juvénile a diminué, variant de 160 ‰ à 96 ‰ ;
- en moyenne 78 % des naissances se sont déroulées avec l'assistance de personnel de santé formé et 84 % ont eu lieu dans un établissement de santé. Ces deux indicateurs présentent des variations identiques. Toutefois, les pourcentages de naissances qui se sont déroulées avec l'assistance de personnel de santé formé et celles qui ont eu lieu dans un établissement de santé sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural : respectivement 86 % et 91 % contre 73 % et 79 % ;
- les résultats selon l'examen microscopique montrent que la prévalence du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans est de 37 %. Cette prévalence est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (42 % contre 31 %). Il faut aussi souligner que la prévalence est beaucoup plus élevée parmi les enfants des ménages du quintile le plus bas (52 %) que dans ceux du plus élevé (22 %) ;
- il ressort de la couverture des services de test du VIH que 62 % des femmes et un pourcentage plus élevé d'hommes (80 %) n'ont jamais effectué de test du VIH. Seulement 35 % des femmes et 18 % des hommes ont fait un test du VIH et ont reçu les résultats du dernier test. Par ailleurs, la proportion de femmes qui ont reçu les résultats du dernier test du VIH effectué au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est de seulement 14 % parmi les femmes et de 7 % parmi les hommes.
- à la persistance du paludisme, chez les enfants de moins de 5 ans ;
- l'anémie touche davantage les enfants du milieu rural que ceux du milieu urbain (75 % contre 67 %). Au Bénin, 72 % des enfants de 6-59 mois sont atteints d'anémie : 28 % sous la forme légère, 41 % sous la forme modérée et 3 % sous la forme sévère. Bien que les proportions d'enfants anémiques soient élevées quelle que soit la caractéristique sociodémographique et économique, on constate néanmoins des variations. En effet, la prévalence de l'anémie diminue, de manière sensible, avec l'âge, passant de 87 % parmi les enfants de 6-8 mois à 60 % parmi ceux de 48-59 mois.
- l'apparition de la Covid19 ;
- etc.

1.3.3.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- Niveau élevé de prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans ;
- Faiblesse de la prise en charge médicale des personnes vulnérables ;
- Insuffisance dans la mise en œuvre des dispositifs d'offre de soins, de prévention et de lutte contre les maladies ;
- Niveaux élevés des taux de morbidité, de mortalité maternelle et infanto juvénile ;
- Inadaptation de la qualité et indisponibilité des produits de santé et de l'eau à tous les niveaux ;
- Coordination insuffisante des interventions du secteur de santé ;
- Retard dans la transformation digitale du système de santé ;
- Persistance des grossesses en milieu scolaire ;
- Faible maîtrise et faible appropriation des méthodes de Planification Familiale (PF).

1.3.3.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Prise en charge des Pauvres Extrêmes dans les 31 Zones Sanitaires non encore couvertes ;
- Prise en charge sanitaire des pauvres extrêmes affiliés des zones sanitaires pilotes retenues ;
- Renforcement du mécanisme d'offre et d'accès aux soins ;
- Appui aux activités de la Santé de la Reproduction ;
- Renforcement du respect des normes et protocoles en matière de soins de santé primaires et veiller à leur application
- Mise en place du mécanisme de transformation digitale du système de santé en collaboration avec le Ministère en charge de l'économie numérique
- Révision des textes liés aux acteurs d'une grossesse en milieu scolaire au profit des victimes ;
- Renforcement de capacités sur le dividende démographique, la Planification Familiale à l'endroit des autorités communales et locales des 77 communes du Bénin et en milieu scolaire ;
- Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans de 34% en 2015 à 10% en 2030 en associant les acteurs à la base.

1.3.4- ODD 4 « Education de qualité »

1.3.4.1- Rappel de la situation de référence

Selon la Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin rectifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 et en son article 1er, « dans le respect des principes définis par la Constitution du 11 décembre 1990, l'éducation, en République du Bénin, constitue et demeure la première priorité nationale ». Fort de ce principe, l'article 3 stipule que « l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être ».

En 2015, la population scolarisable, du préscolaire au secondaire, en l'occurrence les enfants et les jeunes adultes âgés de 3 à 18 ans, était estimée à 4,7 millions d'enfants, représentant

une proportion de 44,4% de la population totale. Le recensement de 2002 avait estimé cette population à 3,2 millions, soit 47,0% de la population totale d'alors. Quant à la population d'âge universitaire c'est-à-dire les 19 à 23 ans, elle représentait 8,9% de la population totale en 2015 avec un effectif estimé à 939 000 personnes⁵.

Tableau n° 1 : Evolution et projection de la population scolarisable, 2002-2030 (Nombre en milliers et en pourcentage par rapport à la population totale)

	2002		2013		2015		2030		Taux de croissance	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	2002-13	2013-30
Population totale	6 770	100	10 009	100	10 585	100	15 788	100	3,5%	2,7%
3-5 ans	774	11,4	1 022	10,2	1 005	9,5	1 287	8,2	2,5%	1,4%
6-11 ans	1 313	19,4	1 884	18,8	1 995	18,8	2 292	14,5	3,3%	1,2%
12-15 ans	680	10,0	958	9,6	1 064	10,1	1 389	8,8	3,1%	2,2%
16-18 ans	415	6,1	609	6,1	636	6,0	985	6,2	3,5%	2,9%
19-23 ans	563	8,3	887	8,9	939	8,9	1 650	10,5	4,1%	3,7%
Sous-total 6-15 ans	1 992	29,4	2 842	28,4	3 059	28,9	3 682	23,3	3,2%	1,5%
Sous-total 16-23 ans	978	14,4	1 496	14,9	1 575	14,9	2 635	16,7	3,8%	3,4%
Sous-total 3-23 ans	3 744	55,3	5360	53,6	5 639	53,3	7 604	48,2	3,2%	2,1%

Source : Ministère des Enseignements Primaires et Maternels, 2013

Entre 2013 et 2030, il est attendu une augmentation de 42% de la population scolarisable ce qui signifie un rythme de croissance moyenne annuelle de l'ordre de 2,1% sur la période 2013-2030 contre 3,2% entre 2002 et 2013.

Selon la même source, s'agissant de la situation des enfants hors de l'école, leur proportion varie en fonction de la tranche d'âge considérée. En effet, 43,4% des enfants de 3 à 17 ans (soit 1.903.069 sur les 4.069.906 enfants de la tranche d'âge) 24 et 38% des personnes de 5 à 24 ans sont hors du système éducatif. Parmi ceux-ci, 28 % ne sont jamais allés à l'école et 10% sont allés mais ont abandonné.

⁵ Ministère des Enseignements Primaires et Maternels (2013) : *Plan sectoriel de l'éducation post 2015 (2018-2030)* Tome 1, Avril 2018

1.3.4.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- Adéquation insuffisante de la contribution de l'Enseignement supérieur aux besoins de l'économie ;
- Inadéquation de la formation avec le marché du travail à l'EFTP ;
- Faiblesse de la compétitivité aux plans régional, continental et international des sportifs et praticiens de métiers connexes du sport ;
- Difficulté de financement des activités d'accès des enfants hors de l'école ;
- Persistance de la non-scolarisation dans certaines zones du pays (30 communes PME avec un TBS \leq 20% et les zones frontalières) ;
- Persistance de la déperdition scolaire (30,7% des enfants de 5 à 17 ans hors de l'école) et un Taux d'achèvement du 2nd cycle secondaire, qui est de 19,36% en 2019 ;
- Insuffisance critique d'enseignants dans les disciplines scientifiques ;
- Insuffisance d'enseignants qualifiés (29,67% en 2019).

1.3.4.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Densification en infrastructures, équipements et en matériels des établissements d'enseignement secondaires, techniques, professionnels, et universitaires ;
- Recrutement en nombre suffisant d'enseignants qualifiés au niveau des lycées, centres de formation et des UNB ;
- Renforcement des capacités pédagogiques des enseignants en fonction des besoins du marché du travail et de l'économie ;
- Création de creuset servant de tremplin aux jeunes (scolarisés ou non) pour faire des plus talentueux des sportifs professionnels ou des personnes exerçant des métiers connexes du sport
- Mise en œuvre de la stratégie nationale de l'EFTP.

1.3.5- ODD 5 « Egalité entre les sexes »

1.3.5.1- Rappel de la situation de référence

Selon le rapport « Bénin Profil genre 2014 » produit par la Coopération Bénin - Union Européenne (2014)⁶, malgré les avancées ces dernières années en ce qui concerne la lutte pour les droits des femmes, il faut reconnaître que beaucoup de défis restent encore à être relevés. Notamment dans le monde rural, l'accès aux ressources (questions liées à la propriété, à l'héritage et aux revenus), au savoir (éducation et formation) et aux processus de prise de décision (participation à la vie politique et sociale) est marqué par de grandes disparités. Les inégalités liées au genre sont un enjeu central dès lors qu'elles empêchent la valorisation des ressources et des potentialités. Il s'agit à la fois d'un problème de justice sociale et d'efficacité du développement.

La même source précise que les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes n'ont pas connu un grand changement après les indépendances. Les principes socio-culturels

⁶ Coopération Bénin-Union Européenne (2014) : Bénin Profil genre 2014. Décembre 2014

régissant l'interaction dans les communautés et les familles concentrent le pouvoir de décision au niveau des hommes. Ce statut de domination de l'homme sur la femme couvre la quasi-totalité des dimensions de la vie sociale, notamment l'éducation ou la scolarisation des enfants, la santé, la sexualité, la planification familiale, l'exercice d'une activité politique, sociale ou économique, etc.

Pour ce même rapport, malgré les avancées réalisées dans la lutte contre les violences basées sur le genre par le Gouvernement avec l'appui des Partenaires et de la Société Civile, le non-respect des droits de la femme demeure une réalité. Cela se traduit souvent par (i) la difficulté qu'ont les femmes à accéder à la justice en cas de violence (procédures judiciaires méconnues, longues, coûteuses et complexes, l'analphabétisme des femmes) et (ii) la très faible application des textes de loi adoptés en faveur des femmes et de la promotion du genre (l'application des instruments juridiques pose parfois problème du point de vue de la procédure).

1.3.5.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- une dépendance économique et un faible pouvoir d'achat des femmes ;
- un accès limité des femmes aux facteurs de production ;
- une représentation peu significative des femmes aux instances de prise de décision.

1.3.5.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat et en développement des AGR ;
- Appui des groupements de femmes en matériels agricoles mécanisés, aux intrants matériels de transformation agro-alimentaire de produits agricoles dans les communes ;
- Amélioration des conditions d'accès des femmes aux marchés d'écoulement et au circuit de l'information ;
- Renforcement du leadership féminin et l'accompagnement des femmes dans les arènes politiques, administratives et dans le secteur privé ;
- Renforcement de la présence féminines au sein des organisations patronales, les organisations syndicales et organisations professionnelles ;
- Renforcement de la prise en charge intégrale (psychosociale, sanitaire, hébergement, etc.) des femmes et filles victimes de Violence Basées sur le Genre (VBG) ;
- Mise en place d'un mécanisme de dénonciation sous l'anonymat des VBG surtout les violences faites aux femmes et aux filles.

1.3.6- ODD 6 « Eau propre et assainissement »

1.3.6.1- Rappel de la situation de référence

L'accès universel à l'eau potable en 2021. C'est le pari que le Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2016-2021 entend relever, neuf ans avant l'échéance fixée par les Nations unies pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). D'ores et déjà 70% de la population béninoise ont accès à des sources d'eau potable améliorées.

En trois ans, le programme mis en place pour l'accès universel et équitable à l'eau potable en milieu urbain a permis d'améliorer la capacité de stockage de plus de 143 600 m³, mais aussi d'étendre le réseau de distribution de 176 km et celui d'adduction d'eau de 47 km.

« Depuis 2016, près de 900 000 personnes dans les villes ont bénéficié d'eau potable. À l'horizon 2021, grâce aux travaux en cours, plus de 2 millions de Béninois supplémentaires auront accès à l'eau potable en ville »⁷. En milieu rural, six projets structurants de Forages et adduction sont en cours, pour un investissement de 234 milliards de F CFA, qui incluent près de 200 forages à gros débit et 110 chantiers d'adduction d'eau dans les villages, dont 24 seront livrés en avril, qui alimenteront plus de 223 500 personnes. L'objectif est d'approvisionner en eau potable 4,5 millions de personnes supplémentaires dans les campagnes d'ici à 2021. Des perspectives plus heureuses sont envisagées pour 2030.

1.3.6.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- accès insuffisant à l'eau potable des ménages à faibles revenus ;
- faiblesse de l'entretien et vétusté des équipements des systèmes d'AEP existants ;
- inadéquation du cadre de gouvernance de l'eau ;
- niveau élevé de défécation en plein air et faible accès aux services d'assainissement et d'hygiène de base.

1.3.6.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- généralisation de la réalisation des campagnes de branchements à coûts promotionnels au profit des ménages à faible revenu du milieu urbain ;
- renforcement des capacités des acteurs sociaux dans le contrôle citoyen du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- modernisation des systèmes existants d'AEP des villes ;
- amélioration du cadre de gouvernance de l'eau pour une meilleure opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en milieux rural et urbain ;
- réduction de moitié de la défécation à l'air libre d'ici à 2030 en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

1.3.7- ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable »

1.3.7.1- Rappel de la situation de référence

Les déficits de production et d'accessibilité en matière d'énergie électrique sont encore plus lourds. En effet, le taux d'électrification du pays n'était encore que de 43% en 2017 et de seulement 18% en milieu rural (contre 6,3 % en 2015)⁸.

⁷ Propos de Abdoulaye Bio Tchané, ministre d'État chargé du Plan et du Développement, qui souligne que plus de 400 milliards de F CFA (près de 610 millions d'euros) ont été mobilisés depuis trois ans pour ce programme. <https://www.jeuneafrique.com/mag/899714/economie/laces-universel-a-leau-potable-au-benin-en-2021-dans-les-bons-tuyaux/>, Consulté le 7 juillet 2020

⁸ Propos de Abdoulaye Bio Tchané, ministre d'État chargé du Plan et du Développement, qui souligne que plus de 400 milliards de F CFA (près de 610 millions d'euros) ont été mobilisés depuis trois ans pour ce programme.

Le gouvernement mise sur la fourniture de gaz pour alimenter les ménages et approvisionner, grâce à un pipeline offshore, les centrales du pays, dont celle, thermique, de Maria-Gléta II (127 MW) d'Abomey-Calavi, inaugurée en août 2019. Construite pour un montant de 180 millions de dollars par le consortium danois. La centrale fonctionne jusqu'à présent au fuel.

Bien que partie prenante du projet de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, le Bénin, comme la plupart des pays de la sous-région, est victime d'un approvisionnement irrégulier dû au manque d'infrastructures de transport et de distribution de gaz, de même que de systèmes de tarification peu attractifs. « L'accès au GNL permettra au Bénin de faire face à la demande énergétique nationale croissante et d'accroître la part de gaz naturel dans le mix énergétique du pays, réduisant ainsi son intensité carbone »⁹.

1.3.7.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- difficulté de mobilisation de financement nécessaire pour l'électrification de 150 localités rurales en moyenne par an (35 à 40 milliards F CFA) ;
- insuffisance des mesures facilitant l'accès des ménages aux kits de branchement ;
- retard dans le calendrier d'exécution des projets ;
- absence de textes d'application de la loi portant code de l'électricité ;
- retard de lotissement de certaines localités.

1.3.7.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- opérationnalisation du Fonds d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables et lever des financements privés à partir de ce fonds ;
- prise en compte, dans le montage des projets d'électrification, de l'acquisition des kits de branchement des ménages ;
- promotion de l'accès de tous les ménages aux kits de branchement ;
- renforcement des capacités des acteurs de gestion des projets
- accélération de la prise des textes d'application (décrets, arrêtés)
- mise en œuvre des plans de lotissement dans toutes les localités ;
- promotion des initiatives du secteur privé dans l'offre des services énergétiques.

1.3.8- ODD 8 « Travail décent et croissance économique »

1.3.8.1- Rappel de la situation de référence

Le renforcement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population (PNP) 2013-2025 du Bénin ayant amorcé sa « transition démographique » (baisse simultanée de la mortalité et de la natalité), la mise en œuvre de la PNP permettra de capter le « dividende démographique » qui représente un fort potentiel de croissance économique nécessaire au financement du développement.

<https://www.jeuneafrique.com/mag/899714/economie/laces-universel-a-leau-potable-au-benin-en-2021-dans-les-bons-tuyaux/>, Consulté le 7 juillet 2020

⁹ Assure Laurent Vivier, directeur gaz de Total. <https://www.jeuneafrique.com/mag/899714/economie/laces-universel-a-leau-potable-au-benin-en-2021-dans-les-bons-tuyaux/>, Consulté le 7 juillet 2020

Par ailleurs, la promotion et la mise à niveau du capital humain au service du développement durable inclusif permettra à la majorité de la population active de mieux contribuer à la croissance économique et de mieux bénéficier des fruits de cette croissance ; la quantité et la productivité de son travail devront augmenter et s'améliorer. La formation et le maintien d'un capital humain sain et de qualité au service du développement constitue l'un des principaux piliers de la croissance économique inclusive dans la mesure où il est l'un des principaux facteurs de développement.

1.3.8.2- Principaux problèmes

Les priorités retenues découlent des principaux problèmes suivants :

- faiblesse de la compétitivité des PME ;
- absence de mécanisme d'accompagnement pour la formalisation des unités de production informelles ;
- absence de financement diversifié, intégré et adapté aux besoins des PME ;
- faiblesse des capacités des institutions susceptibles d'animer la diplomatie économique en vue du développement du partenariat public-privé ;
- faiblesse du mécanisme de gouvernance et de promotion de l'emploi ;
- faiblesse du mécanisme de promotion et de gouvernance pour l'employabilité des jeunes et la culture entrepreneuriale ;
- faiblesse de la valorisation du secteur de l'artisanat ;
- continuel redimensionnement des projets (les spécificités du projet sont fréquemment modifiées, ce qui entraîne des corrections du projet initial et modifie les calendriers et les coûts) ;
- dégradation avancée des sites et attraits touristiques susceptibles d'être valorisés ;
- faible niveau de qualification, de réhabilitation et de préservation des Infrastructures et sites culturels ;
- mesures incitatives spécifiques insuffisantes pour la diversification des services et offres touristiques et d'un plan de marketing pour la destination Bénin ;
- mauvaise qualité des produits, des services touristiques, des infrastructures et équipements de soutien à la chaîne touristique et culturelle.

1.3.8.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- mise en place de dix (10) incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises au profit des PME ;
- mise à niveau de la compétitivité des PME ;
- mise en place d'un mécanisme de financement diversifié, intégré et adapté aux besoins des PME ;
- renforcement des capacités des diplomates dans les écoles, instituts et universités du Bénin dans les nouvelles disciplines de veille économique ;
- mise en place d'une cellule d'intelligence et de veille économique dans chaque Ambassade du Bénin ;
- organisation des foras promotionnels en rapport avec les secteurs socio-économiques clés identifiés par le Gouvernement, notamment dans les principaux axes du Plan National de Développement (PND) ;
- mise en œuvre du Guichet Unique de Promotion de l'Emploi des jeunes et d'un nouveau Programme de Volontariat des jeunes ;
- promotion de la mobilité professionnelle à travers des actions de requalification, de perfectionnement, de reconversion et d'adaptation ;

- renforcement de capacités des entreprises (PME/PMI) sur les normes fondamentales au travail.

1.3.9- ODD 9 « Industrie, infrastructures et innovation »

1.3.9.1- Rappel de la situation de référence

L'économie béninoise est confrontée à l'insuffisance, voire l'absence d'infrastructures industrielles susceptibles de favoriser son épanouissement. Par ailleurs, le secteur béninois de la recherche et d'innovation se heurte à des problèmes et contraintes qui maintiennent le secteur dans une léthargie. La prépondérance du secteur informel, caractérisé par de PME/PMI, ne favorise pas l'éclosion de la compétitivité.

Par ailleurs, l'économie est marquée par l'insuffisance de partenariat du privé avec la RI pour servir d'appui et de levier pour booster la production et la croissance économique. On note aussi une mauvaise intégration de la RI dans les plans et programmes sectoriels qui limite l'intégration des résultats de la RI dans le tissu économique, et donc les transferts de technologie. Dès lors, l'attrait de la RI pour les investisseurs reste limité.

De même, l'absence de coopération entre les cadres formel et informel de la recherche et de l'innovation n'a pas permis de capter ni d'exploiter le secteur informel de recherche en plein essor afin de faire jouer à la RI son rôle de vecteur et de propulseur du développement socioculturel et économique.

1.3.9.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- insuffisance d'infrastructures et d'équipements numériques (Dorsale fibre optique sud-est du Bénin et réseau métropolitain, etc.) ;
- couverture numérique insuffisante à travers les communes et les régions rurales ;
- existence de zones non-couvertes par la téléphonie mobile ;
- insuffisance d'infrastructures et de fournitures énergétiques ;
- non accès des populations à la TNT ;
- difficulté de mobilisation de financement ;
- insuffisance de compétences et de services du numérique ;
- inadéquation des programmes de recherche et d'innovation et des savoirs endogènes aux priorités nationales de développement ;
- émiettement des structures de RI fonctionnant en vase clos ;
- insuffisance de bonne volonté des consommateurs pour le label « Made in Benin »
- difficile intégration sous-régionale de l'industrie de transformation principalement pour alimenter le marché sous-régional
- insuffisance de mention des ODD dans leurs documents publics ;
- non-intégration des ODD dans la présentation de leur stratégie de business.

1.3.9.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- accélération de la mise en place des infrastructures numériques ;
- inscription au PIP du Projet de Densification du Réseau Haut Débit ;
- intégration des communes dans le développement des infrastructures numériques ;
- développement des infrastructures d'accès à l'internet dans les régions rurales

- intégration du volet sécurisation énergétique dans les projets numériques
- mise en exploitation du réseau de collecte et de diffusion de la TNT ;
- recherche d'autres mode de financement ;
- création de centres de formation dans le domaine du numérique ;
- création des centres de certification ICDL ;
- mise en œuvre de programme ETFP dans le domaine du numérique ;
- intégration du numérique dans les formations à tous les niveaux ;
- accompagnement des starts up ;
- développement de l'industrie du numérique ;
- promotion du développement de solutions numériques ;
- promouvoir l'administration intelligente ;
- promotion du e-Commerce ;
- promotion de contenus numériques audiovisuels et de la sécurité numérique ;
- renforcement des capacités du personnel de la recherche et des détenteurs de savoirs et savoir-faire endogènes ;
- recrutement des chercheurs au profit des laboratoires et centres de recherche ;
- exploitation des résultats de recherche au profit des différents acteurs (Agriculteurs, industriels, Technologie, Biotechnologie) ;
- construction et équipement de l'Agence Béninoise de la recherche et de l'Innovation (ABRI) et réhabilitation les laboratoires, centres de recherche et autres infrastructures de recherche ;
- opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir
- promotion de l'industrie de transformation principalement pour alimenter le marché sous-régional
- accélération de l'intégration sous-régionale de l'industrie de transformation ;
- mention des ODD dans leurs documents publics ;
- intégration des ODD dans la présentation de leur stratégie de business ;
- communication sur les ODD, notamment à travers la RSE/RSO ;
- participation sur la base d'un prélèvement fiscal convenu d'accord-partie.

1.3.10- ODD 10 « Inégalités réduites »

1.3.10.1- *Rappel de la situation de référence*

Réduire les inégalités dans le pays et entre les territoires et les institutions, telles sont les exigences de l'ODD 10 pour le Bénin d'ici à 2030.

Selon le MDGLAAT¹⁰ (2013), l'Agenda spatial du Bénin – Schéma national d'aménagement du territoire « définit non pas de nouvelles orientations stratégiques pour le développement du Bénin, mais surtout indique les options d'aménagement permettant d'assurer, d'une part la cohérence territoriale de ces orientations, et d'autre part l'égal accès des populations aux équipements et aux services collectifs ». La raison de ce choix s'explique par le fait que dans le processus de développement du Bénin, la planification économique ne prend pas suffisamment en compte les préoccupations d'ordre spatial, ce qui a favorisé, d'une part, la création de disparités entre les villes et les campagnes, et d'autre part, entre les différentes zones géographiques.

¹⁰ Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (2013) : *Agenda spatial du Bénin – Schéma national d'aménagement du territoire*

Les disparités existent aussi au sein des entités politico-administratives, de même qu'au sein des communautés. Les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ne bénéficient pas toujours des attentions qui leur sont dues, créant ainsi des disparités du fait de leur sexe, âge, handicap, religion, statut économique, appartenance ethnique, etc.

1.3.10.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- une population en forte croissance, inégalement répartie sur le territoire national et inégalement desservie en matière d'équipements et de services collectifs ;
- une urbanisation extensive, non maîtrisée, source d'importantes difficultés en matière de gestion urbaine ;
- une armature urbaine désarticulée, incapable de servir de levier au développement national ;
- une marginalisation des espaces frontaliers ;
- un réseau de transport et de communication insuffisant et peu performant ;
- une économie peu diversifiée et peu compétitive ;
- un environnement naturel soumis à la dégradation et exposé aux risques
- etc.

1.3.10.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- relecture de la PONADEC
- relecture des textes sur la déconcentration et la décentralisation
- équipement en infrastructures socio-communautaires et socio-économiques des espaces frontaliers.

1.3.11- ODD 11 « Villes et communautés durables »

1.3.11.1- Rappel de la situation de référence

Le projet d'asphaltage des villes est toujours en cours à Cotonou, Porto-Novo, Parakou ou Bohicon ... Les rues des neuf principales villes du Bénin sont en travaux. La première phase du projet Asphaltage – 195 km de voiries sur les 646 km du projet global – est entrée dans le « dur ». Démarrés en août 2018, les travaux affichent un taux de réalisation de 89% à fin août 2020. L'objectif est de passer de 10% de voiries urbaines bitumées ou pavées actuellement à 30% : de quoi transformer la vie des Béninois urbains. Par ailleurs, « le projet ne consiste pas seulement à asphaltier, mais implique aussi l'aménagement d'espaces verts, des équipements de sécurité, de mobilier urbain et de l'éclairage public solaire »¹¹. Ce projet s'adosse à un autre chantier qui porte sur la salubrité et la gestion des déchets solides ménagers.

Lancé en 2019, la collecte des déchets et le nettoyage seront assurés par les PME. Le gouvernement table sur la création de 1 500 emplois directs. Cotonou, particulièrement choyée, bénéficie en outre d'un programme spécial sur l'assainissement pluvial, pour environ 252 milliards de FCFA. Destinés à « maîtriser durablement les inondations cycliques et

¹¹ Propos de José TONATO, Ministre du cadre de Vie et du Développement Durable répondant au Magazine Jeune Afrique. <https://www.jeuneafrique.com/mag/899714/economie/laces-universel-a-leau-potable-au-benin-en-2021-dans-les-bons-tuyaux/>. Consulté le 08 juillet 2020

désastreuses » dans la capitale économique, les travaux doivent démarrer cette année. En somme, 460.000 personnes seront directement impactées par le projet (risque d'inondations). Pour assurer le maillage en assainissement pluvial, un programme a été élaboré pour couvrir les villes secondaires du pays.

Dans la même veine, pour améliorer les équipements marchands ; le Gouvernement a lancé en fin décembre 2019 la construction de 35 marchés urbains et régionaux pour un montant global de 135 milliards. A tout cela s'ajoute le développement d'un programme immobilier d'habitat social de vingt mille logements pour un coût global de 347 milliards en vue d'atteindre la cible 11.1 de l'ODD 11.

1.3.11.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différentes ambitions le principal problème suivant :

- Faible niveau d'équipements et d'infrastructures urbains

1.3.11.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Renforcement du niveau d'équipements et d'infrastructures urbains.

1.3.12- ODD 12 « Consommation et production durable »

1.3.12.1- Rappel de la situation de référence

L'analyse des implications politiques des tendances et projections en matière de modes de consommation et de production laisse apparaître que la contribution du secteur privé pourrait apporter des changements dans les modes de consommation et de production, notamment pour ce qui est des compagnies transnationales. Malheureusement, on note une insuffisance de la recherche et des investissements dans des technologies propres et efficaces et dans des efforts de dissémination de telles technologies. Cette démarche, qui augure de la viabilité économique de ces technologies non polluantes, doit être considérée dans ses liens avec l'ensemble des politiques nationales pour le développement durable.

Par ailleurs, les compagnies transnationales n'appliquent pas les mêmes normes dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. Fort de tout ce qui précède, et au regard de la vulnérabilité actuelle et des indications sur la vulnérabilité future aux changements climatiques, le Bénin encourage l'application des possibilités d'adaptation telles : i) des normes similaires de part et d'autre ; ii) la référence aux effets de la production à grande échelle par opposition à la production à échelle artisanale ; la référence à l'éco-étiquetage ; l'évaluation de l'efficacité des mesures politiques visant au changement des modes de consommation et de production, notamment, les moyens de régulation et les moyens économiques, tels que les impôts.

1.3.12.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- Insuffisance des mesures facilitant l'accès des ménages aux équipements modernes de cuisson
- Persistance des différents types de pollution due au non-respect des normes environnementales.

1.3.12.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Subventionner les mesures alternatives et rendre disponible les équipements de cuisson à gaz et aux foyers améliorés) ;
- Rendre disponible les mesures alternatives (acquisition de détecteurs, production des sachets biodégradables par des structures agréées) ;
- Intensifier les actions de vulgarisation, de sensibilisation et de répression.

1.3.13- ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques »

1.3.13.1- Rappel de la situation de référence

Selon le rapport portant Troisième Communication Nationale (TCN) sur l'adaptation au changement climatique¹², l'évaluation de la vulnérabilité de l'agriculture couvre les huit (08) zones agroécologiques (ZAE) du pays dans lesquelles évoluent les activités et les ressources et au niveau desquelles une dynamique s'établit entre toutes les composantes et les populations. Pour ce qui est de l'énergie, le secteur dépend en grande partie des ressources naturelles pour ce qui concerne la production d'énergies, parmi lesquelles, il faut noter : les ressources en eau de surface pour l'hydroélectricité ; les écosystèmes forestiers pour le bois-énergie ; et le potentiel solaire et éolien. Quant au secteur de l'eau, il reste confronté à quelques problèmes dont les plus importants sont notamment (i) le faible niveau d'approvisionnement des populations en eau potable (ii) la faible valorisation des ressources en eau (iii) la pollution de l'eau par les déchets ménagers et industriels (iv) l'état obsolète des réseaux de collecte de données hydrologiques et piézométriques.

Par ailleurs, la bande côtière du Bénin (Sèmè Podji, Porto-Novo, Cotonou, Abomey Calavi, Ouidah et Grand-Popo), avec sa façade maritime de 125 km, est confrontée aux problématiques majeures ci-après :

- perte croissante du territoire ;
- engloutissement par la mer des habitations et installations socio-économiques importantes ;
- détérioration des écosystèmes marins et côtiers ;
- augmentation de la vulnérabilité de la zone côtière face au changement climatique ;
- pertes de certains atouts touristiques ;
- déplacement répété des populations riveraines de la mer ;
- pollution du milieu marin (cas de pollution des eaux marines entre Hillacondji et Grand-Popo par les rejets de Phosphate de l'usine de Kpémé au Togo) ;

¹² Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (5019) : *Troisième communication nationale du Bénin à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. UN Environment, FEM.

- amenuisement du domaine public littoral ;
- réduction de la résilience de la zone côtière face au changement climatique.

Pour se prémunir des effets du changement climatique, plusieurs projets/programmes ont été mis en place. Parmi ceux-ci celui relatif à la protection du littoral béninois contre l'avancée de la mer.

L'accentuation des variations climatiques est une contrainte supplémentaire dont il faudra tenir compte. Toutefois, l'analyse de la vulnérabilité actuelle a permis d'identifier comme risques climatiques majeurs les inondations, les crues, la chaleur excessive, la sécheresse aigue, les pluies tardives et violentes. Les modes d'existence les plus exposés aux risques climatiques et hydrologiques sont systématiquement les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les pêcheurs. L'agriculture vivrière, l'élevage, la pêche et l'agriculture de rente sont les activités économiques les plus affectées par ces risques. Les services sociaux (santé, éducation, énergie domestique, etc.) sont également exposés aux risques climatiques.

1.3.13.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- insuffisance des infrastructures résilientes et durables d'adaptation aux changements climatiques ;
- insuffisance des études de vulnérabilité liée aux changements climatiques ;
- insuffisance d'expertise locale en matière d'élaboration des projets et de mobilisation des ressources financières pour les changements climatiques ;
- insuffisance d'indicateurs de mesure ;
- faiblesse du système d'alerte précoce ;
- insuffisance des ressources pour la prise en charge des catastrophes.

1.3.13.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- mise en place des infrastructures résilientes d'adaptation aux changements climatiques ;
- mobilisation de ressources pour la réalisation des études de vulnérabilité ;
- renforcement des capacités des experts locaux en matière de conception, de mobilisation et de gestion des changements climatiques et d'adaptation ;
- réalisation d'études d'évaluation des valeurs des indicateurs des ODD 11 à 15 ;
- mise en place un fonds de gestion des catastrophes et mise en œuvre des plans de contingence.

1.3.14- ODD 14 « Vie aquatique »

1.3.14.1- Rappel de la situation de référence

La plupart des plans d'eau occupent 0,30% de la superficie totale du pays¹³. Il s'agit pour l'essentiel de la lagune de Porto-Novo, de Djassin, de Wégba, des lacs Nokoué et Ahémé. Les

¹³ Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (2019) : *Troisième communication nationale du Bénin à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. UN Environment, FEM. p. 6

lagunes se situent entre les rebords des plateaux sédimentaires du Continental Terminal et les cordons littoraux de la plaine côtière et constituent des écosystèmes particuliers.

Les habitats marins et côtiers abritent diverses espèces parmi lesquelles certaines sont considérées comme phares à cause de leurs importances écologiques et commerciales.

La pêche continentale rassemble toutes les pêches qui se pratiquent dans les lagunes, les lacs et les fleuves. A l'exception des débarquements qui s'effectuent dans les villages de pêcheurs, la vente des produits se fait sur des plans d'eau tels que le lac Nokoué, la lagune de Porto-Novo, le lac Ahémé et la lagune côtière.

La marine marchande et les Forces navales (Ministère de la Défense Nationale) gèrent le trafic maritime dans les eaux territoriales béninoises et l'utilisation des équipements portuaires du pays. Pour ce faire, elles administrent le secteur par le code de la marine marchande, celle-ci détenant actuellement les pouvoirs de réglementation des pêches.

1.3.14.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- pollution de la zone marine et côtière par les déchets plastiques non biodégradables et les déversements accidentels d'hydrocarbure par les navires
- absence des textes d'application de la loi sur la gestion du littoral
- non maîtrise des zones économiques marines et des aires marines protégées.

1.3.14.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- Valorisation de la zone marine et côtière;
- Elaboration/Actualisation du Plan d'Urgence de la lutte contre les déversements accidentels
- Collecte de données sur l'état du milieu marin et élaboration du rapport y relatif
- Prise des décrets d'application
- Vulgarisation des textes, sensibilisation et répression des infractions.

1.3.15- ODD 15 « Vie terrestre »

1.3.15.1- Rappel de la situation de référence

Dégradation des écosystèmes : Plus de 90% des sols du Bénin en danger. En effet, la quasi-totalité des sols cultivables au Bénin présentent un niveau de dégradation élevé. C'est que révèle Pascal Hounngandan, directeur du laboratoire de microbiologie des sols et d'écologie microbienne au sein de la faculté des sciences agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi. La situation est alarmante. Les sols sont en danger au Bénin.

Les résultats issus de ces recherches montrent de graves conséquences pour la fertilité des sols. Par conséquent, le rendement des cultures est menacé. De même, ces sols ont perdu les nutriments et de matière organique notamment l'azote, le phosphore. Une situation préoccupante et qui nécessite une mesure de préservation selon les chercheurs.

La troisième Communication Nationale de la République du Bénin sur les changements climatiques (MCVDD, 2019) caractérise la zone littorale comme étant « dynamique, très

sensible aux perturbations, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique [...], et menacée par l'élévation du niveau de la mer ». Elle s'expose à deux risques majeurs, à savoir les inondations et les crues. Les impacts actuels répertoriés incluent la destruction des habitats et des biens, la dégradation voire la destruction d'infrastructures routières ou d'ouvrages, la baisse d'activité touristique et de loisirs, le développement de vecteurs de maladies et l'altération de la qualité de l'eau potable. (MCVDD, 2019).

1.3.15.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- persistance des pesanteurs socio-culturelles liées à l'accès de ces groupes vulnérables aux ressources naturelles ;
- comblement des plans et des cours d'eau.

1.3.15.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- organisation des activités/campagnes de plaidoyer auprès des leaders d'opinion, chefs coutumiers, religieux et autres leaders communautaires en vue de réduire les us et coutumes qui influencent l'accès équitable des femmes et autres groupes vulnérables aux RN ;
- valorisation des plans et cours d'eau par des actions de dragage de sable ;
- renforcement des mesures de lutte contre les mauvaises pratiques.

1.3.16- ODD 16 « Paix, Justice et Institutions efficaces »

1.3.16.1- Rappel de la situation de référence

Les efforts pour préserver les acquis de la démocratie issue de la Conférence nationale des forces vives se poursuivent. Ces efforts sont remarquables aussi bien au sein de la gouvernance administrative que territoriale, de même que dans la liberté des citoyens. Ainsi, la modernisation de l'administration centrale se poursuit par sa dématérialisation, la décentralisation se renforce par l'appui apporté par des initiatives du FADEC, la population jouit de plus en plus de la disponibilité et de l'accessibilité des services judiciaires.

Pour ce qui est de la justice et de l'Etat de droit, on assiste à une évolution en dents de scie sur la période de 2016 à 2019 de la proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs. Elle a connu une hausse de 88,4% à 93,2% de 2016 à 2019 en passant par 95,3% en 2017 et 86,8% en 2018.

S'agissant de la cible 16.3 relative à la promotion de l'état de droit dans l'ordre interne et international et à la garantie à tous d'un égal accès à la justice, sa mise en œuvre est appréciée à l'aune de l'évolution des valeurs des indicateurs 16.3.2.

En perspectives, des mesures salutaires sont attendues pour l'atteinte de cet ODD.

1.3.16.2- Principaux problèmes

Il découle de ces différents constats les principaux problèmes suivants :

- insuffisance de la mise en œuvre du code de l'information et de la communication

- insuffisance de consensus autour des règles démocratiques de gouvernance politique inclusive ;
- restrictions des libertés individuelles et associatives ;
- insuffisance de formations sur la capacité managériale des acteurs politiques sur des thématiques politiques ;
- impact limité des politiques publiques ;
- prise en charge insuffisante des mineurs en situation difficile (enfants en conflit avec la loi et enfant en danger) ;
- faiblesse des capacités techniques et opérationnelles des institutions (acteurs) en matière de la production législative ;
- coûts excessifs des prestations de justice ;
- déficit du dispositif de prévention en matière de sécurité ;
- faible viabilisation des espaces frontaliers ;
- recrudescence des actes de criminalité, de piraterie maritime et des menaces de terrorismes exigeant la veille permanente et la préparation à la riposte ;
- insuffisance de filtrage des entrées et sorties des personnes et des biens au niveau des espaces frontaliers (compte tenu des menaces des groupes terroristes) ;
- faiblesse de la participation de l'Armée aux tâches d'intérêt public ;
- modernisation insuffisante de la gestion des ressources humaines ;
- stabilisation incertaine de l'organisation administrative ;
- qualité insuffisante des prestations fournies aux usagers des consulats généraux, des consulats honoraires, des services consulaires des ambassades, ainsi qu'aux communautés étrangères résidant au Bénin et demandeurs de services consulaires ;
- inefficacité de la coordination de la coopération décentralisée ;
- impact insuffisant des projets d'investissements publics ;
- inefficacité des capacités de production statistique pour une meilleure coordination et un suivi efficace de la mise en œuvre des ODD.

1.3.16.3- Mesures pour surmonter les problèmes

Les principales mesures susceptibles de surmonter les problèmes se présentent comme suit :

- amélioration de l'offre de service audiovisuel et de la presse écrite sur le territoire national ;
- promotion du consensus dans les prises de décision politique ;
- abrogation des textes de lois qui restreignent les libertés associatives et individuelles
- renforcement des capacités des acteurs politiques
- accroissement de la performance de reddition des comptes des institutions publiques ;
- intensification de la vulgarisation des textes de loi dans les langues locales ;
- réduction des coûts des prestations aux plus pauvres ;
- renforcement des systèmes et mécanismes de protection des mineurs en situation difficile ;
- accroissement de la performance des institutions en matière de reddition des comptes ;
- intensification de la vulgarisation des textes de loi dans les langues locales ;
- digitalisation du dispositif d'enregistrement des faits d'état civil ;
- modernisation à tous les niveaux du dispositif sécuritaire :
- densification en infrastructures socio communautaires modernes et équipées au niveau des espaces frontaliers (écoles, marchés, hôpitaux, etc.)
- renforcement de la patrouille maritime en matière de surveillance des eaux nationales pour lutter contre la piraterie en mer ;
- renforcement de la patrouille en opérations anti-terroristes aux frontières ;
- mise en place du système de vidéo surveillance et de capture d'images et de son de gestion des frontières au Bénin ;

- participation des forces de défense aux actions médicales gratuites et soins de santé aux populations, l'emploi du Génie Militaire pour l'ouverture des pistes rurales et l'érection d'infrastructures socioéconomiques ;
- dématérialisation des processus de gestion des ressources humaines ;
- informatisation de la formation continue des agents de l'Etat ;
- Actualisation de la loi n° 65-20 du 23 juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration publique ;
- réorganisation des structures administratives conformément aux exigences de la LOLF en faisant ressortir les contradictions entre les exigences de la LOLF et l'organisation administrative actuelle ;
- implémentation de la démarche de qualité dans les administrations ;
- renforcement des mécanismes d'écoute et de prise en charge des préoccupations des usagers de l'Administration publique ;
- sensibilisation des béninois de l'extérieur sur la déclaration des naissances ;
- formation des acteurs consulaires sur leur rôle dans la gestion des faits d'état civil et sur l'utilisation des outils de gestion des faits d'état civil (Manuel de procédures consulaires) ;
- disposition d'une plateforme web d'appui aux services consulaires ;
- Informatisation du mécanisme d'enregistrement des faits d'état civil ;
- équipement des Consulats généraux et des Services consulaires des Ambassades dans le cadre de la standardisation des documents ;
- organisation deux (02) sessions par an de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée ;
- renforcement du suivi et de l'appui aux EPCI
- mise en place d'une base de données sur la coopération décentralisée au Bénin ;
- appui des Communes dans la mise en œuvre de leurs conventions de partenariat de coopération décentralisée
- Surveillance des actions de développement des ONG étrangères avec lesquelles des accords de siège ont été signés.

1.4- Impact du COVID-19 sur les acquis et les perspectives de mise en œuvre des ODD

Dans son rapport « Impacts de la crise de la Covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et social », le PNUD (Mai 2020) indique que « selon les projections du FMI pour 2020, une chute de la croissance à 4,5% pourra être envisagée. Dans un scénario pessimiste, le taux de croissance de l'économie serait de 2%, en lien avec la baisse entrevue des échanges commerciaux, des investissements directs étrangers et les transferts des migrants. L'effet sur les finances publiques peut s'avérer lourd : le déficit des finances publiques devrait ressortir à 3,5% du PIB contre une prévision initiale de 1,8%, dû principalement à une hausse des dépenses publiques qui atteindraient 17,4% du PIB. La crise sanitaire de la COVID-19 et ses effets sur l'économie béninoise et les revenus des populations pourraient saper les avancées enregistrées en matière de développement et des progrès sur le sentier des ODD. Avec un taux de pauvreté monétaire national estimé à +40% en 2015 (contre 36,2% en 2011) et une couverture en protection sociale de l'ordre de 8%, il est probable que la crise actuelle, si elle persiste et si elle ne bénéficie pas d'un plan de riposte et de relèvement adéquat, risque de creuser la situation des inégalités et de pauvreté au sein de la population ».

Selon le Ministère de la Santé (2014), « le profil épidémiologique du Bénin est caractérisé par une prédominance des affections endémo épidémiques que sont: le paludisme, les maladies diarrhéiques, les affections gastro-entériques, les infections respiratoires, les anémies et certaines maladies évitables par la vaccination. Il s'agit notamment de la rougeole, du tétanos maternel et néonatal, et de la poliomyélite »¹⁴.

Tableau n° 2 : Données sur les indicateurs socio-sanitaires au Bénin

1. Taux Brut de Natalité (TBN).....	33,3‰ ⁷
2. Taux brut de mortalité (TBM).....	8,79‰ ⁸
3. Taux de mortalité infantile (TMI)	60,03‰
4. Taux de mortalité infanto-juvénile	115‰
5. Ratio de mortalité maternelle (TMM).....	..350 décès pour 100.000 naissances vivantes
6. Espérance de vie à la naissance	60,26 ans ⁹
7. Espérance de vie à la naissance des hommes	59 ans
8. Espérance de vie à la naissance des femmes	61,59 ans
9. Indice synthétique de fécondité (ISF).....	4,9 enfants par femme ⁵
10. Taux d'accroissement	3,5%

Source : MS, 2014

Ces inégalités de santé trouvent leur origine dans des déterminants multiples qui s'accumulent depuis la petite enfance et tout au long de la vie, et qui touchent l'environnement physique et social, les conditions de vie et de travail, mais aussi l'accès et le recours à la prévention, aux soins et aux dispositifs d'accompagnement. Les inégalités de santé s'expriment ainsi également à travers les écarts observés entre régions.

Les effets potentiels sur les secteurs sociaux et les Objectifs de développement durable (ODD) recensés par le PNUD (Mai 2020) sont les suivants :

- Menaces sur la sécurité alimentaire (ODD 2) : 29 communes sur 77 étaient déjà en insécurité alimentaire, dont la sévérité est plus prononcée sur 15% des communes en zone rurale et 8% en milieu urbain. Au niveau national, 34% de la population sont en insécurité alimentaire dont 43% en milieu rural et 25% en milieu urbain ;
- Risques de paupérisation et d'accroissement des inégalités :
 - o Pauvreté et inégalités (ODD 1 et 10) : Ce sont les populations les plus vulnérables qui sont exposées à un risque de paupérisation et d'inégalités à cause de leurs catégories d'activités et d'emplois. En effet, elles travaillent dans le secteur informel et ne sont pas salariées. Si les restrictions dans les déplacements devraient durer, elles auront moins de clients et moins de revenus. Avec la hausse des prix des produits alimentaires, leur pouvoir d'achat pourrait baisser compte tenu de la part alimentaire dans leur budget. Elles sont en général dans des situations de santé plus délicates et donc plus exposées au virus et susceptibles de tomber malades ;
 - o Emplois et revenus (ODD 8) : Les acteurs du secteur informel, notamment les services, constituent une couche très vulnérable. Les effets sur l'emploi et le revenu

¹⁴ Ministère de la Santé (2014) : *Stratégie Nationale de Financement de la Santé pour la Couverture Maladie Universelle du Bénin 2014-2020*

- de la population contribueront à accroître l'incidence de la pauvreté monétaire déjà élevée. De même, la persistance de la pandémie pourrait entraîner une inflation des produits de consommation. Le pouvoir d'achat des ménages surtout les plus pauvres sera davantage affecté ;
- Situation de la femme (ODD 5) : Selon l'Enquête Régionale Intégrée de l'Emploi et du Secteur Informel (INSAE 2019), la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est de 92,6% dont 97% de femmes en 2018. En outre, on note que 30% des femmes évoluent dans le commerce contre 8% des hommes (Banque Mondiale 2017). La chute des marchés, le ralentissement de l'activité économique et commerciale ainsi que la fermeture des entreprises pourraient conduire à la disparition de nombreux emplois féminins ;
 - Menaces sur les acquis dans le domaine social :
 - Education (ODD 4) : la prolongation des congés de Pâques pour réduire la propagation du virus aurait certainement entraîné la descolarisation de certains élèves, mais aussi favoriser des grossesses précoces au sein de certaines filles ;
 - Santé (ODD 3) : Du fait de l'accroissement subit de la demande de soins et des dépenses de santé, la crise sanitaire actuelle risque de fragiliser d'avantage le système sanitaire et l'état de santé de la population déjà fragile. En termes de létalité avant la crise, le paludisme reste la première cause de consultations (42,8%) et d'hospitalisations (52,3%). Concernant la santé de la mère, 347 femmes sur 100 000 naissances vivantes meurent de grossesse. 52,5% des enfants de moins d'un an ont reçu tous les vaccins du programme élargi de vaccination (PEV), la prévalence du retard de croissance (modéré et sévère) est de 32,2% (35,1% chez les garçons et 27,5% chez les filles, 35,5% pour les zones rurales et 27,5% pour les zones urbaines), la mortalité infantile et juvénile est de 96‰. Au sein de la population, il faut noter le taux de surpoids élevé notamment chez les femmes (26%) et une prévalence du diabète et de la tension artérielle (EDS 2017-2018) ;
 - Eau et assainissement (ODD 6) : Dans le cadre du PAG 2016-2021, le gouvernement du Bénin envisage de réaliser la couverture universelle en eau potable en 2021. En ce moment de la crise sanitaire, les services de l'eau et de l'assainissement constituent un maillon clé de la lutte contre la pandémie. L'eau et le savon sont essentiels pour contenir la propagation du virus, ainsi que d'autres maladies infectieuses qui pourraient en découler. Alors que la population doit se laver les mains pour lutter contre la pandémie, une bonne partie ne disposent pas d'un accès à l'eau potable et d'autres seraient privées de système d'assainissement sûrs. Cette situation pourrait entraîner la hausse du coût estimé des interventions prévues pour réaliser les cibles prioritaires de l'ODD 6, soit 1 960,3 millions \$US (PND 2018-2025, MPD, 2018). Par ailleurs, moins de 20% de la population ont accès aux services d'assainissement, qui sont capitaux dans un contexte d'épidémie ;
 - Environnement et changements climatiques : Avant la crise sanitaire, le Bénin fait face à des problèmes environnementaux et climatiques. Avec un taux d'épuisement estimé à 25,2% en 2015, le couvert végétal est menacé. L'urbanisation s'accélère en créant d'autres défis liés à la mobilité urbaine, la pollution, le logement et la gestion des terres. Les effets des changements climatiques se font également remarquer comme en témoigne les inondations et autres catastrophes naturelles répétitives que le pays

connait de manière récurrente. Au cours de la période 2005-2015, environ 1 468 habitants par million ont été privés d’abri chaque année en raison de catastrophes naturelles. Non seulement la COVID-19 pourrait accroître les vulnérabilités des populations, mais les effets des changements climatiques. Par ailleurs, le rejet des masques, gants et autres matériels de protection dans les rues constitue une source de dégradation de l’environnement ».

1.5- Conclusion tirée des performances de mise en œuvre des ODD jusqu’en 2019

Il découle de cette évaluation sommaire qu’après cinq années de mise en œuvre des ODD, le Bénin est encore loin des performances attendues à la fin du tiers de la période de mise en œuvre.

En effet, tenant compte de la grille d’évaluation retenue par le MPD dans son rapport cité supra, on note à travers le récapitulatif contenu dans le tableau 1 ci-dessous que sur les 49 cibles prioritaires, aucune des cibles renseignées n’est en voie d’atteindre au 31 décembre 2020 les résultats attendues. Toutefois, sur l’ensemble, seules la cible 1.2, la cible 3.2 et la cible 16.9 sont en situation de « défi demeurant », c’est-à-dire entre 61 et 80% de niveau de performance. Seules des données nouvelles, notamment du Pilier Planète, pourraient atténuer la tendance.

Tableau n° 3 : Niveau de performance des cibles par Pilier en 2019 (%)

Piliers	0 à 40%	41 à 60%	61 à 80%	81 à 100%
Population	18	0	2	0
Prospérité	14	0	0	0
Planète	10	0	0	0
Paix	4	0	1	0
Total	46	0	3	0

Ces données peuvent être davantage modifiées négativement si la situation sanitaire ne s’améliorait pas.

En définitive, les mesures d’accélération devront concerner, non seulement l’ensemble des Piliers, mais aussi l’ensemble des ODD pris individuellement.

2- DISPOSITIONS POUR L'ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

Rappelons que le CDA-ODD couvre la période 2021-2030. Cependant, tous les référentiels de planification du Bénin s’achèvent en 2025, car calqués sur la Vision nationale de développement dont l’horizon temporel est 2025. Cette contrainte justifie que les solutions proposées, bien que s’étalant jusqu’à 2030, s’exécutent en deux phases, la première

s'achevant en 2025. Par conséquent, la Matrice de mesures découlant des analyses précédentes et actuelles est élaborée pour une période couvrant les premières cinq années.

2.1- Estimation des besoins en financement

La décennie 2021-2030 représente les deux-tiers de la période de mise en œuvre du Programme mondial pour le développement durable, soit environ 67% du temps requis. Ainsi, au regard du plan de financement établi à partir du costing effectué en 2018, le Bénin devra disposer des ressources nécessaires équivalent à cette période.

Ainsi, le financement attendu pour la première phase de la décennie, c'est-à-dire de 2021 à 2025, est de 11 775,549 milliards de FCFA selon le costing de 2018, montant réparti par Pilier comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4 : Financement attendu pour la période 2021-2025 selon le costing 2018 (milliards FCFA)

Montant par année Pilier ODD	2021	2022	2023	2024	2025	Total Piliers
Pilier Population	622,925	553,740	529,661	544,151	574,385	2824,864
Pilier Prospérité	2211,530	1646,152	1648,306	1648,077	1448,407	8602,471
Pilier Planète	42,362	39,772	42,362	40,182	42,542	207,222
Pilier Paix	31,779	27,304	27,304	27,304	27,304	140,9866
Total par année	2908,596	2266,968	2247,633	2259,714	2092,6381	11775,549

Source : Extrait du Rapport du costing 2018

Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une estimation des besoins en financement des diverses actions de mise en œuvre des ODD.

2.2- Identification des actions transversales d'accélération : des besoins en renforcement de capacités

La démarche pour l'identification des mesures appropriées pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD se résume à la prise en considération des résultats de l'évaluation sommaire qui sont croisés avec les besoins pertinents pour une accélération efficace. Cette méthodologie est inspirée de la matrice (annexe 1) de l'UNESCO (2013) dans le cadre de l'identification des solutions d'accélération pour « L'Education Pour Tous (EPT) ».

Lors de l'évaluation sommaire de mise en œuvre (Mars 2020), des insuffisances ont été relevées. Elles constituent des éléments qui freinent l'atteinte des résultats. La matrice des actions transversales ci-dessous (annexe 2) propose quelques solutions.

La mise en œuvre des actions transversales contenues dans la matrice y relative (**annexe 2**) relèvent essentiellement du domaine de compétence du Ministère du Plan et du Développement, notamment de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD

(DGCS-ODD). Cette matrice est constituée de cinq (5) actions transversales majeures que sont :

- Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre des ODD ;
- Amélioration de la stratégie de renforcement des ressources humaines et techniques ;
- Amélioration de la stratégie de mobilisation des ressources financières ;
- Renforcement du mécanisme de suivi-évaluation et de reddition des comptes ; et
- Amélioration de la communication.

L'ensemble de ces actions regroupe 26 besoins essentiels recensés lors de la mission d'évaluation. Le coût estimatif est de **1 787 000 000 FCFA** réparti sur la période 2021-2025.

2.3- Actions spécifiques clés à prendre en compte pour atteindre chaque ODD

2.3.1- Interventions éligibles aux CDA-ODD

Comme indiqué à la section 1.3 du présent et relative aux « Principes directeurs », le CDA-ODD, tout en couvrant la décennie, se réalisera en deux phases de cinq (5) années chacune : 2021-2025 et 2026-2030. Par ailleurs, il se dégage des Ateliers participatifs et inclusifs organisés, tant à Porto-Novo qu'à Cotonou, avec toutes les différentes parties-prenantes, que pour des raisons déjà évoquées supra, les actions pouvant contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des ODD ne peut se faire que sur la période couvrant les cinq premières années de la décennie 2021-2030.

Toutefois, certaines actions peuvent s'étendre partiellement ou totalement sur la seconde Phase. Seule l'évaluation des résultats de la première peut en déterminer l'opportunité.

2.3.2- Prise en compte du contexte de la COVID-19

Dans une étude réalisée par le PNUD (2020)¹⁵, les mesures suivantes sont proposées pour amoindrir les effets prévisibles de la crise à court, moyen et long termes :

- « (la création) des conditions favorables en vue de relancer l'offre de production intérieure. Ces mesures visent à accroître la production des biens et services locaux de qualité afin de suppléer aux produits importés et proposer des sources de revenus complémentaires à l'économie béninoise. Elles suggèrent essentiellement de : (i) soutenir le secteur du tourisme et les autres secteurs fortement affectés par la crise ; (ii) poursuivre/renforcer la promotion des filières de produits vivriers locaux à cycle court à consommer localement et à exporter vers les pays voisins (exemples : riz, maïs) ; (iii) accélérer les réformes structurelles dans le sens de remodeler la croissance économique de manière à réduire sa vulnérabilité et sa dépendance de l'extérieur et des politiques conjoncturelles de ses voisins comme le Nigeria ;
- (la relance de) la demande globale intérieure pour impulser la croissance. Cette mesure vise une reprise et une augmentation de l'activité économique ; elle vise

¹⁵ PNUD (2020) : *Impacts de la crise de la covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et social*. Mai 2020

également à fournir les ressources nécessaires aux populations, ménages et entreprises afin qu'ils participent davantage à la création de richesse par la consommation et l'investissement. Par exemple, en termes de protection sociale, la possibilité d'opérer des transferts monétaires, l'achat et la distribution des vivres, l'accès au service financier ainsi qu'à des services médicaux gratuits pour les plus vulnérables contribueraient à contenir la pandémie tout en atténuant ses conséquences financières négatives. A moyen terme, et dans le but de réduire la vulnérabilité des populations, le programme ARCH devra passer à sa phase généralisée et inclure davantage de bénéficiaires, surtout en matière d'Assurance-maladie et contre les pertes éventuelles de revenus ;

- (le soutien des) finances publiques. Au-delà de l'élargissement de l'assiette fiscale, la problématique majeure reste l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. Cette action vise, non seulement la mobilisation des ressources financières en ciblant des secteurs/domaines innovants, la réorientation des dépenses vers des cibles prioritaires en termes d'investissements en faveur des couches vulnérables de la population mais aussi l'amélioration de la dépense publique.
- la réduction de la pauvreté et l'amélioration des indicateurs sociaux, notamment ceux en lien avec les cibles prioritaires des ODD ».

On ne saurait dissocier la mise en œuvre de ces mesures des mesures transversales ou des mesures spécifiques. Par conséquent, un regard attentif leur sera accordé.

2.3.3- Identification des actions spécifiques accélératrices

Elle constitue la synthèse de l'ensemble des analyses. On y retrouve, par ODD et cibles prioritaires regroupés au sein de chaque Pilier, les actions spécifiques susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

Chaque action est en lien avec les outils de planification en cours d'utilisation, notamment le PND 2018-2025, le PAG 2016-2021, le PC2D 2018-2025, les PDC, ou encore les stratégies sectorielles en cours de validité. Toutes les mesures ne sont pas conçues pour démarrer ou s'achever dans le même temps ; par ailleurs, leur durée est fonction de la densité des actions à mener et de la spécificité des cibles ou des ODD.

La matrice des actions spécifiques par ODD (**Annexe 3**) met en exergue les actions retenues en lien avec les problèmes majeurs liés à la mise en œuvre de chaque cible, mais aussi les mesures identifiées pour lever lesdits problèmes. Au total, toutes les cibles n'ont pas été visées par les ministères sectoriels dans le cadre du CDA-ODD. Les actions identifiées et mises en œuvre devront doper les autres en vue de l'atteinte des valeurs-cibles prévues année par année et en 2030.

2.3.4- Caractérisation des actions spécifiques

L'analyse des interventions retenues pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD a permis de les classer en trois grandes catégories et aussi selon la source de financement. Dans la catégorie des projets, sont classées les actions spécifiquement désignées comme tel ; il en est de même pour la catégorie des programmes. Les autres actions non spécifiées et dont l'intitulé ne permet pas de les classer dans l'une ou l'autre des deux premières catégories sont indexées « Autres ». En ce qui concerne la source de financement, il a été retenu (i) le budget national, (ii) les PTF et (iii) « en attente » pour les actions non budgétisées ou celles

qui ont été budgétisées mais dont la source de financement n'est pas encore connue. Le tableau ci-dessous présente la répartition des actions selon le type et la source de financement, pour chaque pilier d'une part et pour l'ensemble des quatre piliers d'autre part.

Tableau n° 5 : Répartition des actions accélératrices par type et source de financement

Type d'actions	BN	PTF	BN & PTF	En attente	Total
Pilier 1 : Social					
Projets	3	3	14	10	30
Programmes	8	0	3	1	12
Autres	13	0	3	0	16
Total	24	3	20	11	58
Pilier 2 : Economie					
Projets	9	10	2	2	23
Programmes	1	0	0	6	7
Autres	23	10	8	10	51
Total	33	20	10	18	81
Pilier 3 : Environnement					
Projets	5	2	11	2	20
Programmes	1	0	1	0	2
Autres	0	1	0	0	1
Total	6	3	12	2	23
Pilier 4 : Gouvernance					
Projets	5	4	3	2	14
Programmes	1	3	0	0	4
Autres	8	0	0	2	10
Total	14	7	3	4	28
Ensemble					
Projets	22	19	30	16	87
Programmes	11	3	4	7	25
Autres	44	11	11	12	78
Total	77	33	45	35	190

Les données indiquent un total de 181 actions dont 87 (soit 46% sont des projets ; 13% sont des programmes et 41% d'autres types d'intervention. En ce qui concerne la source de financement, il s'avère que 41% des actions identifiées sont financées exclusivement par le budget national ; 18% sont en attente de financement ; 17% sont financées exclusivement par les PTF et 24% sont financés conjointement par le budget national et les PTF.

Ces observations générales cachent, cependant, d'importantes disparités entre les différents piliers en ce qui concerne la répartition par type d'action et source de financement. Par exemple, 87% des actions du pilier « Environnement » sont des projets comparés à 50% pour le pilier « Gouvernance », 52% pour le pilier « Social » et seulement 28% pour le pilier « Economie ». En ce qui concerne les programmes, ils constituent 21% des actions du pilier

« Social », contre 9%, 9% et 14% respectivement pour les Piliers « Economie », Environnement » et « Gouvernance ».

Par rapport à la source de financement, on note également des disparités selon les piliers. Ainsi, 50% des actions du pilier « Gouvernance » sont financés par le budget national. Les taux correspondants pour les autres piliers sont de 41%, 41% et 26% respectivement pour les piliers « Economie, « Social » et « Environnement ». Les projets en attente de financement constituent seulement 14% de l'ensemble pour les Piliers « Gouvernance » et « Environnement, contre 19%% et 22% pour les piliers « social » et « Economie ».

Il ressort de l'évaluation de l'ensemble des actions spécifiques retenues par ODD (Annexe 4) le besoin de financement s'élevant à la somme de **2 956 818 482 000** FCFA répartie comme ci-dessous dans le tableau n°

Tableau n° 6 : Besoin de financement des actions spécifiques d'accélération de mise en œuvre des ODD

Pilier	Coût FCFA	Poids (%)
Population	1 527 448 597 000	51,68
Prospérité	526 817 700 000	17,81
Planète	742 329 170 000	25,11
Paix	160 223 015 000	5,42
Total Piliers	2 956 818 482 000	

3- MECANISMES DE FINANCEMENT

L'un des principaux constats faits au cours de l'évaluation est la faible mobilisation des ressources financières. A cet effet, le présent chapitre met l'accent sur la stratégie de mobilisation des ressources financières en fonction des partenaires identifiés.

3.1- Récapitulatif des contributeurs

Bien des contributeurs participent au financement de la mise en œuvre des ODD. Bien que diversifiée, la liste ne fait pas ressortir la part des citoyens (collectivités et ménages), de la diaspora, ni celle du secteur privé et des OSC qui pourtant interviennent tous dans une proportion non négligeable.

Tableau n° 7 : Contributeurs financiers du PIP triennal 2020-2022

ODD	Bailleurs /Partenaires
ODD 1	Budget National

ODD 2	AFD, Budget National,
ODD 3	Budget National, Koweït
ODD 4	Budget National, KOWEIT,
ODD 5	Banques Mondiale, JAPON,
ODD 6	Koweït, Budget National, JAPON
ODD 7	BIDC, Budget National, AFD, UE, BAD
ODD 8	Budget National, FAD,
ODD 9	Budget National, Japon, BOAD
ODD 10	Budget National,
ODD 11	Autres, Budget National,
ODD 12	Budget National, Bailleurs multilatéraux,
ODD 13	Budget National
ODD 14	Budget National
ODD 15	Budget National,
ODD 16	Banques Mondiale, Budget National,

Source : DGPSIP, 2020

Comme le laisse entrevoir le tableau, on n'y retrouve pas les investisseurs potentiels du Bénin. Il s'agit notamment du secteur privé, qu'il soit national ou étrangers mais résident au Bénin, les collectivités territoriales, la diaspora, etc. Pourtant, chacun d'eux contribue directement ou indirectement à la mise en œuvre des ODD, sans aucune traçabilité de leurs interventions.

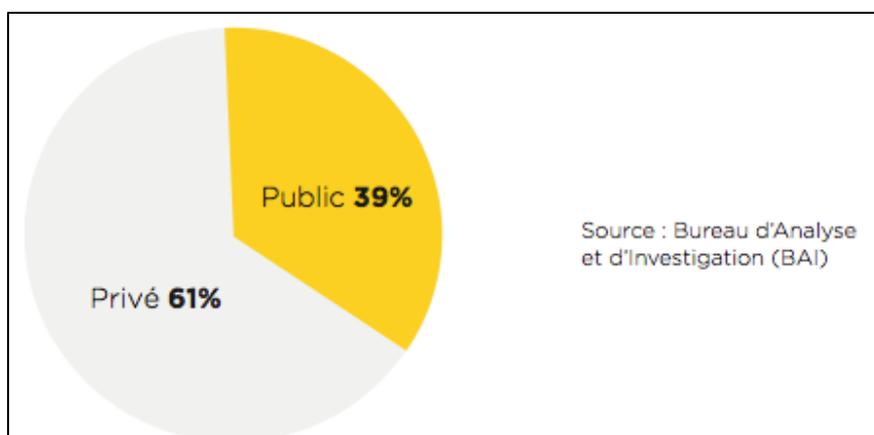
3.2- Amélioration de la stratégie de mobilisation des ressources

3.2.1- Schéma de financement et engagement du Gouvernement

Le PAG 2016-2021 indique le modèle de développement économique choisi par le Gouvernement. Il est « basé sur un partenariat fort avec le secteur privé. Ce choix s'explique par une volonté du Gouvernement de mettre en œuvre des investissements structurants susceptibles d'accélérer la transformation structurelle de l'économie pour la relance de la croissance et l'amélioration des conditions de vie des populations »

S'inscrivant dans la continuité de l'action du Gouvernement, le schéma de financement se présente comme ci-décrivit dans le PAG.

Figure n° 11 : Répartition des sources de financement



Source : PAG 2016-2021, p83.

Malgré la fragilité de l'assiette fiscale et la fébrilité de l'épargne au Bénin, les ressources nationales doivent être davantage mobilisées. Cela suppose d'avoir des politiques fiscales redistributives et une coopération fiscale internationale pour lutter contre les évasions fiscales.

3.2.2- Evolution des engagements des Partenaires Nationaux

3.2.2.1- Secteur privé

L'entreprise privée, l'investissement et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. On note une diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales. Les entreprises privées sont invitées à mettre en pratique la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises / Responsabilité Sociétale des Entreprises). Elle regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société, mais aussi mieux respecter l'environnement.

Le secteur privé est un important partenaire à la mise en œuvre des ODD. Dans le cadre du partenariat public-privé, de nombreux investissements sont réalisés au Bénin, notamment à travers les ODD 2, 7, 8, 11, 12, et 15. Les montants de ces partenariats ne sont pas rendus publics. En respect des dispositions de l'ODD 16 et de sa cible 16.6, la transparence de la mobilisation des ressources pourrait se faire davantage.

Par ailleurs, il est attendu des entreprises privées qu'elles :

- mentionnent les ODD dans leurs documents publics ;
- intègrent les ODD dans la présentation de leur stratégie de business ;
- communiquent publiquement sur les ODD, notamment à travers la RSE/RSO ;
- participent sur la base d'un prélèvement fiscal convenu d'accord-partie.

Par exemple, une intervention du secteur privé à la mise en œuvre de l'ODD2 contribuerait à « améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) » (PNIASAN 2017-2021, Objectif sectoriel). Les résultats attendus sont comme ci-dessous indiqués.

Tableau n° 8 : Cadre de résultats du PNIASAN prévus pour la période 2017-2021

<i>Indicateurs d'impact (indicateur de niveau I du PDDAA)</i>		<i>Situation de référence</i>	<i>Cible</i>
I1	Taux de croissance du PIB agricole ⁹	4,1 % (2015)	<i>Maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%</i>
I2	Incidence de pauvreté des ménages ruraux (désagrégé par genre) ¹⁰	43,6 % (2015)	30 %
I3	Taux d'accroissement des revenus moyens des ménages ruraux (si possible désagrégé par genre) ¹¹		
I4	Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans ¹²	34 %	24 %
I5	Solde de la balance commerciale agricole ¹³	- 551,348 milliards de FCFA (moyenne 2013 – 2016)	- 400 milliards de FCFA

Source : MAEP (2017) : Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) p.75

Etant donné qu'il est difficile d'attendre du secteur privé une implication directe, seule l'administration publique pourrait procéder à la coordination des actions d'incitation à l'accélération de la mise en œuvre des ODD. Une fois encore, la tâche incombe à la DGCS-ODD qui sollicite la complicité des ministères concernés pour la mobilisation du secteur privé. Par conséquent, la matrice des partenariats possibles entre le public et le secteur privé en vue de l'accélération de la mise en œuvre des ODD (annexe 3), prend appui sur les documents de stratégies existants, par exemple le « Plan stratégique de développement du secteur agricole », le « Plan sectoriel de l'éducation post 2015 (2018-2030) », la « Politique nationale de maîtrise d'énergie du Bénin », le « Plan stratégique de développement du secteur privé 2014-2020 », la « Politique nationale de l'emploi », la « Politique nationale de la recherche et de l'innovation », le « Programme d'action du gouvernement 2016-2021 », etc.

3.2.2.2- Collectivités territoriales

En vue de favoriser le développement à la base au Bénin, la commune, collectivité décentralisée, jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Cette disposition lui est conférée par la Loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin¹⁶. Ainsi, conformément aux dispositions de l'Article 4 de ladite loi, « le budget de la commune obéit aux principes généraux du droit budgétaire, notamment : l'annualité, l'unité, l'universalité et la spécialité des crédits (...) ». Les domaines de compétences du Maire sont définis par le chapitre III « des compétences de la commune » contenu dans la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant « organisation des communes en République du Bénin ». Par ailleurs, l'article 15 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 définit les recettes de la section d'investissement de la Commune.

Il peut donc être demandé aux Maires un surcroît de performance, les obligeant à accroître leurs recettes conformément aux besoins de leur PDC. Les ressources générées par ces différentes rubriques devront servir à financer les 10 ODD prioritaires retenues par chaque commune et contenu dans le rapport sur la spatialisation des ODD produit par le Ministère du Plan et du Développement avec leur participation¹⁷. Ces ressources seront complétées par celles du FADEC

- Apport du FADEC et de la PONADEC

Le Gouvernement du Bénin a créé par décret n° 2002-365 du 22 août 2002, la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) qui est une instance nationale de consultation, de propositions et d'impulsion des réformes en matière de finances locales. En vue d'accélérer la mise en œuvre des ODD au sein des Communes, le FADEC devra privilégier les 10 ODD prioritaires retenues et faisant partis des domaines de compétence de la Commune et contenus dans le PDC en cours de validité.

Accroître la dotation Faded Investissement des communes. Cet accroissement orienté vers les ODD couvrira l'ensemble des compétences locales. A ce niveau il faudra s'appuyer sur les PDC des communes, les plans sectoriels en relations avec les ODD et surtout les cibles priorisées par chaque commune pour dégager le montant annuel qui devrait revenir aux communes

A l'instar du Gouvernement central, les Communes devront recourir au PPP local, à l'endettement et au financement participatif, sollicitant les opérateurs privés à investir dans leur territoire respectif. Certaines des infrastructures devront être conçues pour générer des dividendes considérables en matière de développement pour la sécurité alimentaire, l'autonomisation économique des femmes, les énergies propres renouvelables, la résilience face au changement climatique et le développement économique local. Ces investissements

¹⁶ Assemblée nationale du Bénin (1998) : *Loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin*. Délibérée et adoptée en sa séance du 12 février 1998 et en sa séance du 24 juillet 1998 suite à la décision DCC/98-038 des 8 et 9 avril 1998 de la Cour Constitutionnelle pour la mise en conformité avec la Constitution.

¹⁷ Ministère du Plan et du Développement, PNUD (2019) : *Rapport national de spatialisation des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable au Bénin*. DGCS, 2019

et leurs effets multiplicateur contribuent à élargir les marges de manœuvre budgétaires et à accroître la formation de capital et, plus important encore, la production par habitant.

Selon la Loi des finances 2020, « les recettes totales des communes sont passées de 62,3 milliards FCFA en 2016 à 79,4 milliards FCFA en 2018, soit une progression de 27,4%. Cette hausse est principalement imputable à la progression favorable des transferts dont les communes ont bénéficié entre 2016 et 2018. Spécifiquement, les transferts se sont accrus de 43,5% en passant de 31,0 milliards FCFA en 2016 à 44,5 milliards FCFA en 2018. Pour 2019, les recettes totales des communes s'afficheraient à 80,7 milliards FCFA.¹⁸ ». Ce qui laisse supposer que des efforts supplémentaires peuvent être attendus des collectivités territoriales.

- Contribution de partenaires nationaux et internationaux

Les collectivités territoriales devront mettre en place, avec le concours de l'administration centrale (Ministère du Plan, Ministère de la Décentralisation et Ministère des finances), dès de la première Phase, une comptabilité (base de données) des contributions à la mise en œuvre des ODD par le secteur privé, les ONG, la diaspora, les ménages, la coopération décentralisée internationale et nationale, etc.

Toutes les matrices, aussi bien les transversales, les spécifiques que celle relative au secteur privé, sont applicables aux collectivités territoriales (Annexes 2, 3, 4 et 5).

3.2.2.3- Contribution de la diaspora

Organiser un partenariat avec la diaspora et mettre en place une base de données pour l'enregistrement de la contribution de la diaspora à la mise en œuvre des ODD, telle est l'action à envisager à travers les transferts de fonds des migrants. Il s'agit d'appréhender les contributions des migrants à la mise en œuvre des ODD par les investissements réalisés pour leur propre compte ou celui de leur communauté d'origine. Les contributions de la diaspora, sous toutes les formes, sont les bienvenues.

Quant au Ministère de l'Economie et des Finances, il organisera un point régulier auprès des structures de transfert de fonds en vue de connaître la destination ou l'utilisation des fonds envoyés par les migrants pour leurs tiers.

Le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Economie et des Finances devront être mis à contribution pour un partenariat sous une forme juridique avec la diaspora.

Dans tous les cas, il revient aux mairies, en respect des dispositions institutionnelles de mise en œuvre du CDA-ODD, de faire le point des contributions de la diaspora dans la mise en œuvre des ODD dans leur localité, de créer un cadre juridique et des plateformes pour le financement participatif.

L'enquête réalisée par l'INSAE en 2011 et publiée en 2012 sur 6 régions du pays révèle que les transferts reçus par les ménages en 2011 sont estimés 138,97 milliards FCFA. Ces fonds proviennent principalement des émigrés salariés (44,06%) et ceux exerçant une profession libérale (34,64%). En revanche les envois des ménages à la diaspora s'enlèvent à 27,02 milliards FCFA et sont effectués par des ménages salariés (50,13%) et ceux dont le chef

¹⁸ Ministère de l'Economie et des Finances (2019) : *Projet de loi de finances pour 2020 : document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020-2022*

exerce une profession libérale (35,81%) »¹⁹. Toujours selon la même source, la plupart des fonds envoyés par la diaspora sont consacrés à l'investissement immobilier (23,00%), autres investissements (achats de champ, fonds de commerce, etc.) (28,08%) et à la consommation courante (29,64%). A l'opposé, les envois des fonds à la diaspora sont destinés en grande partie pour la consommation courante (43,56%) et l'éducation (29,82%).

Les actions devant contribuer à la prise en compte de la diaspora à l'accélération de la mise en œuvre des ODD sont contenues dans la matrice d'actions transversales, objet de l'annexe 2.

3.2.3- Partenaires Internationaux

3.2.3.1- Evolution de la contribution générale internationale

Eu égard aux perturbations occasionnées par la Covid-19, il est présagé un ralentissement de l'activité économique qui sera amplifié, entre autres, par :

- une perturbation de l'approvisionnement des industries locales en intrants, médicaments et produits alimentaires ;
- une baisse de l'offre et de la demande due aux mesures de confinement, à des restrictions de mouvements de personnes et de biens qui, dans l'ensemble participeraient à une perturbation du commerce, du transport et à la baisse des revenus et du pouvoir d'achat des ménages ;
- l'instabilité des flux et des marchés financiers portée par la fuite des capitaux d'une part, et la baisse des Investissements Directs étrangers d'autre part, devrait selon le CNUCED connaître une pression à la baisse de 30% ;
- la chute des termes de l'échange due essentiellement à une baisse de la demande globale entrainerait une chute brutale des revenus, liée aux produits d'exportation (cacao, pétrole, coton etc.), notamment pour le Nigeria et l'Angola dont la part du pétrole dans le revenu avoisine respectivement 70% et 80%.

Eu égard à tout ce qui précède, il importe d'envisager une baisse ou un ralentissement de la contribution des PTF. En conséquence, les actions réparatrices devront s'inscrire parmi celles des ministères sectoriels pour l'atteinte des cibles tel que programmé.

3.2.3.2- Contribution par les accords de coopération internationale

De nombreux accords de coopération sont signés d'année en année entre le Bénin et ses principaux partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de ressources pour le financement de son développement. Cela témoigne de l'excellence de la coopération entre les parties concernées. Les ressources découlant de ces accords occupent une place importante dans le financement du développement. Elles proviennent de trois grands groupes de partenaires que sont les Bilatéraux, les Multilatéraux et les Organisations Non Gouvernementales internationales. Le tableau ci-dessus en donne une physionomie.

¹⁹ Ministère du Développement, de L'Analyse Economique et de la Prospective, BCEAO (2012) : *Enquête sur les transferts des migrants : rapport d'analyse*. INSAE

3.2.3.3- Bilatéraux

D'une manière générale, les bilatéraux se chargent de lever des financements importants et renforcent les capacités des institutions et de la population par des instruments de mixage de ressources en vue de faciliter l'atteinte des ODD. L'annexe 7 du rapport « Cartographie des interventions des PTF et OSC sur la mise en œuvre des ODD au Bénin » publié en juin 2018 par le Ministère du Plan et du Développement avec l'appui de la Coopération Allemande (GIZ) donnent une information plus ou moins détaillée sur le niveau de contribution au financement des ODD.

Malgré la disponibilité de ressources provenant des partenaires bilatéraux, la difficulté que devra résoudre le Bénin avec ceux-ci est celle de l'amélioration des procédures d'accès au crédit avec des garanties pour le développement, notamment le développement durable avec des obligations vertes et bleues.

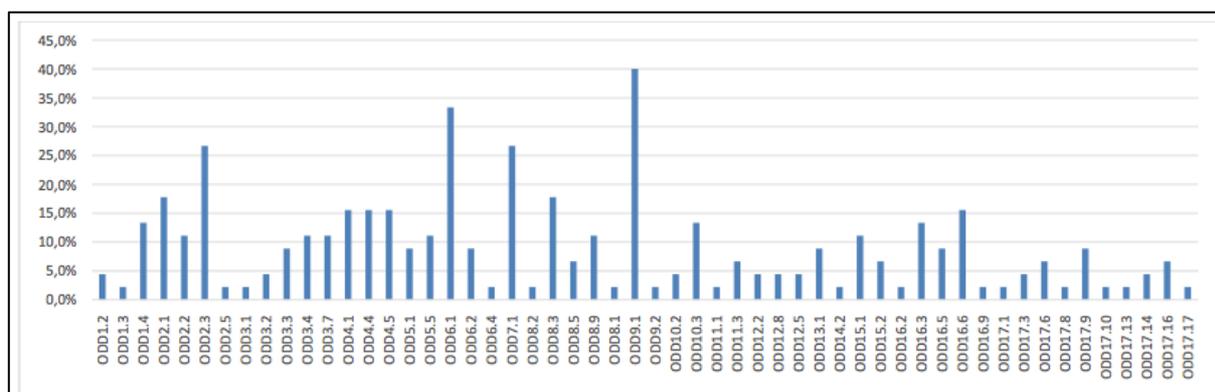
Quant au financement pour les investissements et les PME à l'échelle locale, tout en renforçant les institutions financières avec des prêts libellés en monnaie locale, il convient de tenir compte de leur vulnérabilité, notamment en cas de catastrophe.

3.2.3.4- Multilatéraux

Pour ce qui est des multilatéraux, leurs procédures impactent différemment la mise en œuvre des ODD. Leurs interventions viennent en complément des actions des bilatéraux pour satisfaire l'ensemble des exigences de l'Agenda 2030.

Au total, le graphique ci-dessous révèle qu'entre 2016-2018, cinquante-quatre (54) cibles prioritaires sont prises en compte par les interventions des PTF. Pourtant, elles ne sont pas toutes à effet d'entraînement.²⁰

Figure 12 : Intervention des PTF par cible ODD



Source : Cartographie des interventions des PTF et OSC sur la mise en œuvre des ODD au Bénin, juin 2018

Comme l'indique la figure ci-dessus, on note une forte concentration des interventions sur les cibles 2.1, 2.3, 4.1, 4.4, 4.5, 6.1, 7.1, 8.3, 9.1 et 16.6. Cette réalité peut avoir connu des modifications avec l'évolution des priorités du moment. Toutefois, ces cibles étant généralement prises en compte par les bilatéraux, il est souhaitable que les multilatéraux, vu

²⁰ Ministère du Plan et du Développement, Coopération Allemande-GIZ (2018) : *Cartographie des interventions des PTF et OSC sur la mise en œuvre des ODD au Bénin*. juin 2018

leur caractère transversal, prennent en charge les autres cibles dont les effets moteurs pourraient valablement appuyer ou renforcer les interventions des autres parties-prenantes, notamment le Gouvernement et les bilatéraux.

Eu égard à ce qui précède, une liste d'actions accélératrices (projets/programmes) non encore bénéficiaires de financement requis, appelée « Initiatives spéciales » issue de la grande liste des actions spécifiques, est disponible et fera l'objet de requête spéciale de fonds pour leur mise en œuvre.

4- CADRE DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION DU CDA-ODD

Il s'agit de l'organe stratégique chargé de la coordination du suivi de la mise en œuvre du CDA-ODD. Il est adossé au système de planification existant. L'objectif de ce cadre institutionnel est de faciliter la redevabilité (responsabilisation, résultats et reddition des comptes) par rapport à l'atteinte des cibles retenues. Il est compatible aux dispositions de la Loi Organique relatives aux Lois de Finances (LOLF). Il est constitué de deux sous-organes : le Comité National d'Orientation et le Comité Technique de Pilotage. Les travaux de ces organes sont alimentés, entre autres, par ceux des instances de concertation paritaire.

4.1- Le Comité National d'Orientation (CNO)

Le CNO est présidé par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement. Il est secondé dans cette fonction par un Vice-président, le Ministre chargé des Finances.

Le Secrétariat de la CNO-CDA est assuré par le Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD.

Le CNO-CDA rend compte de ses activités au Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement, en Conseil des Ministres.

4.2- Le Comité Technique de Pilotage du Suivi et de l'Evaluation (CTPSE)

Le Comité Technique de Pilotage du Suivi et l'Evaluation de la mise en œuvre du CDA-ODD (CTPSE-CDA-ODD ou CTPSE-CDA) est l'organe technique et opérationnel du Comité National d'Orientation (CNO-ODD). A ce titre, il a pour fonction la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD. Il est présidé par le Directeur Général de la Coordination du Suivi des ODD (DGCS-ODD).

Le CTPSE-CDA est subdivisé en quatre Groupe de Recherche et d'Etudes sur le Développement Durable (GRED) que sont : (i) le « GRED Social » qui regroupent les ODD 1 à 6 ; (ii) le « GRED Economie » pour les ODD 7 à 11 ; (iii) le « GRED Environnement » pour les ODD 12 à 15 ; et enfin (iv) le « GRED Gouvernance » pour l'ODD 16.

Chaque GRED a à sa tête un Président ; son secrétariat est assuré par une Direction technique de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) afin de faciliter l'accès à l'information publique.

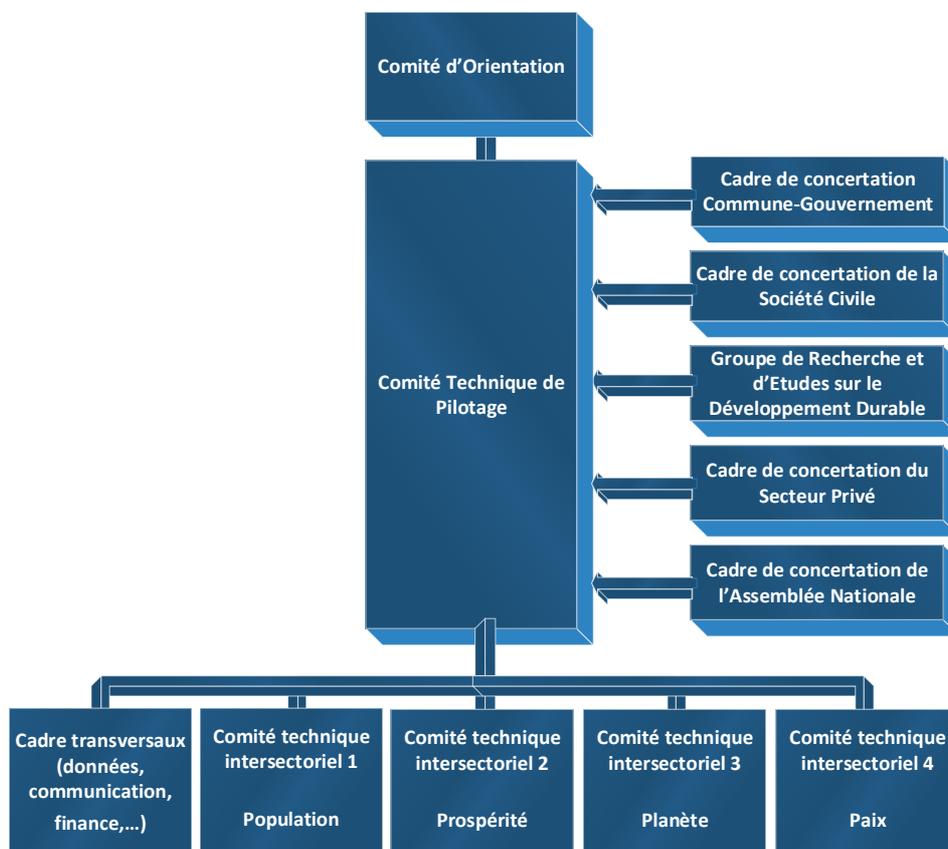
Les GRED, tout en étant thématiques, sont transversaux et abordent les problèmes posés de manière holistique, en respectant le principe du Développement Durable. Les membres des GRED sont essentiellement :

- les représentants des ministères, notamment les DPP et les Points focaux ;
- le secteur privé, toutes catégories confondues, notamment la CCIB, les organisations patronales (CNP Bénin, CONEB), les organisations professionnelles et de branches d'entreprises, les faïtières des artisans, les faïtières des producteurs et les faïtières des consommateurs ;
- les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations de la société civile (ONG), les centrales syndicales, tous organisées en huit (08) pools thématiques concernés par les ODD ;
- les collectivités territoriales, notamment l'ANCB, une commune à statut particulier et deux communes ordinaires dont une parmi les plus pauvres. Les communes seront désignées par leur faïtières.

Le rapportage des activités du Comité technique de Pilotage et du Suivi et évaluation sont assurés par la DGCS-ODD. Le CTPSE-CDA-ODD se réunit deux fois l'an pour examiner la performance dans la mise en œuvre du CDA-ODD. Ses séances semestrielles impliquent les PTF et tous les membres du Comité Technique de Pilotage.

Le Comité peut faire appel à toutes personnes dont l'expertise est requise pour le prompt accomplissement de sa mission.

Figure n° 13 : Schéma du cadre institutionnel



Conception : DGCS-ODD, Octobre 2020

Le descriptif du cadre institutionnel de la CNO-CDA-ODD est consigné par les textes réglementaires portant attributions, organisation et fonctionnement (AOF) du cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre et des outils d'opérationnalisation du CDA-ODD. Par ailleurs, un manuel de procédures est recommandé.

4.3- Les instances de concertation paritaire

4.3.1- Le Comité Gouvernement - Partenaires au Développement (CGPD)

En vue de susciter un dialogue continu entre la Commission Nationale d'Orientation et les Partenaires au Développement sur la mise en œuvre du CDA-ODD, une plateforme d'échanges et de coordination est mise en place. Sa mission est de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions, mais aussi le suivi des actions de coopération dans le cadre de la gestion de l'aide au développement.

4.3.2- Le Comité Gouvernement – Organisation de la Société Civile

La raison d'être de ce Comité est de susciter un dialogue continu entre le CNO-CDA et les OSC sur la mise en œuvre des ODD, notamment l'ODD17. Il s'agit d'une plateforme d'échanges et de coordination qui permet la traçabilité et la complémentarité des actions des OSC aux côtés du Gouvernement pour la mise en œuvre des ODD. Sa mission est de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des OSC, mais aussi le suivi des actions de coopération dans le cadre de la gestion de l'aide au développement.

4.3.3- Le Comité Gouvernement – Secteur privé

A l'instar des deux instances précédentes, ce comité est une plateforme d'échange et de coordination entre le Gouvernement et le secteur privé dans sa globalité. Il facilite la complémentarité et la traçabilité des actions de développement dans la mise en œuvre des ODD au profit des populations. Du côté du secteur privé, toutes les catégories confondues sont associées aux travaux de ce comité, notamment la CCIB, le Patronat, les faïtières des artisans, les faïtières des producteurs et les faïtières des consommateurs.

4.3.4- Cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD

Il est composé des Maires des soixante-dix-sept (77) communes que compte le pays ou leur représentant (l'Association Nationale des Communes du Bénin) et des membres du Gouvernement ou leurs représentants. Il s'agit d'un cadre d'échanges et de discussion où les Maires et la Coordination Nationale des ODD étudient le parcours ODD des communes et apprécient les dynamiques communales. Elle sert de levier de plaidoyers aux actions ODD dans les communes. Elle se réunit une fois par trimestre.

4.3.5- Le Contrôle parlementaire de la mise en œuvre des ODD

L'ODD16 met l'accent sur le cadre institutionnel de gestion de la Paix, de la Justice et des Institutions. A cet effet, des textes de lois doivent être pris pour organiser l'appropriation, le financement, la mise en œuvre et la redevabilité sur le CDA-ODD. Les ODD sont l'occasion pour les parlementaires de démontrer leur volonté d'améliorer la vie des citoyens et la santé de la planète, dont dépend l'existence humaine. Les ODD offrent un cadre solide à partir duquel les Parlementaires peuvent contrôler et demander des comptes aux gouvernements

au sujet des objectifs auxquels ils ont souscrit et assurer l'adoption des lois et des budgets nécessaires.

A cet effet, l'Assemblée nationale, dans ses activités régaliennes, est appelée à voter des lois relatives à la coordination de la mise en œuvre qui sont essentielles à l'efficacité et à l'efficience du processus de développement pour l'atteinte des ODD en 2030. Elle veille donc à examiner et adopter le budget en s'assurant qu'il comporte des lignes consacrées à la mise en œuvre du CDA-ODD conformément aux besoins et aspirations des populations et en adéquation avec les principes, mécanismes et pratiques du Contrôle parlementaire.

4.3.6- Au niveau sectoriel : suivi et évaluation de l'appropriation sectorielle

Chaque ministère et institution est en devoir de mettre en application les dispositions du CDA-ODD qui relèvent de sa compétence. A cet effet, ce sont les Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP), qui sont en leur sein, qui ont la charge de présider le Comité Sectoriel de Pilotage et de Suivi & Evaluation du CDA-ODD (CSPSE-CDA).

Le CSPSE-CDA assure le suivi des performances au niveau sectoriel selon les indicateurs définis par la matrice des résultats de mise en œuvre du CDA-ODD. Les rapports des différents Comités seront consolidés par le Secrétariat Technique dans le cadre des travaux de chacun des quatre (04) Groupes Thématiques.

4.4- Mécanisme de Suivi et d'Evaluation

Le CDA-ODD 2021-2030 est le cadre de référence dans lequel s'insèrent toutes les initiatives de mise en œuvre des ODD durant les dix (10) prochaines années. Il contient des programmes déclinés en projets dont la durée de vie varie de 2 à 10 ans. Ces projets serviront d'appui aux ministères, aux collectivités territoriales, aux secteurs privés, aux ONG et aux PTF pour la formulation de leurs programmes sectoriel ou thématique ou territorial de développement en y intégrant la dimension durabilité.

4.5- Hypothèses de mise en œuvre du CDA-ODD 2021-2030

La réussite de la mise en œuvre du CDA-ODD est conditionnée par cinq principaux critères que sont : (i) la Pertinence ; (ii) l'Acceptabilité par les Acteurs ; (iii) la Disponibilité des ressources techniques et humaines ; (iv) la redevabilité et (v) l'intégration des cibles à effet d'entraînement dans la planification et la budgétisation nationales et locales.

4.5.1- Pertinence des mesures

Dans le souci d'affirmer sa souveraineté dans le domaine des ODD, tout en restant ouvert aux recommandations internationales et des partenaires au développement, l'Etat béninois a fait l'option :

- ☞ d'orienter les priorités nationales en fonction des besoins ressentis ;
- ☞ d'améliorer les scores de mise en œuvre des ODD en fonction des moyens disponibles ;
- ☞ de diversifier le partenariat pour la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif du CDA-ODD.

La pertinence des projets peut se mesurer par rapport à la problématique du secteur d'intervention avec les préoccupations des populations et des partenaires au développement internes et externes.

4.5.2- L'acceptabilité par les Acteurs

Au-delà de la pertinence, la mise en œuvre effective du CDA-ODD reste tributaire de l'acceptation par les acteurs des programmes ou des projets à mettre en œuvre. A cet effet, son acceptabilité est conditionnée par les facteurs tels que le moment où il intervient, la forme qu'il prend, le mode de communication, de même que les ressources qui lui sont accordées. La prise en compte des enjeux identifiés supra peut changer la donne au niveau des scénarios, modifiant ainsi les résultats de la théorie du changement. Dans ce cas et tenant compte de certaines circonstances, il convient de redéfinir les objectifs et l'impact de l'action à entreprendre.

4.5.3- La disponibilité des ressources humaines, techniques et financières

La réalisation de l'accélération requiert la mise à disposition des moyens matériels, techniques, financiers et infrastructurels dont les structures ont besoin. Une indisponibilité, même partielle, d'un quelconque service peut faire perdre beaucoup d'opportunités en termes d'argent voire de temps, mais surtout de pertinence de l'action. Par ailleurs, les mutations techniques et technologiques observées dans le monde et au Bénin obligent les autorités à œuvrer pour la révélation des compétences en gestion des performances.

4.5.4- La redevabilité

De l'anglais « accountability » ou imputabilité²¹, désigne l'obligation « de répondre à la personne ou au groupe pour l'exercice des responsabilités confiées par cette personne ou ce groupe ». La redevabilité (l'imputabilité) veut dire rendre compte de l'exercice de la responsabilité et en accepter les conséquences. En d'autres termes, les structures de mise en œuvre du CDA-ODD devront répondre des résultats en échange des responsabilités déléguées et au sujet des processus et des procédures qui peuvent aider à rendre des comptes appropriés et raisonnables.

Ainsi, en lien avec les obligations de résultats et des textes régissant le Ministère du Plan et du Développement, la redevabilité, implémentée à partir de la GAR, assujettit les structures concernées à produire des résultats à l'aide des moyens requis dans le cadre programmatique défini à cet effet.

CONCLUSION

Le CDA-ODD donne la preuve que la mise en œuvre des ODD n'est pas la seule affaire du Gouvernement avec l'appui des PTF. Toutes les composantes de la société, tant de l'intérieur que de l'extérieur, sont aussi concernées.

²¹Dwight D. FRINK. (University of Michigan). and Gerard R. FERRIS. (University of Illinois at Urbana Champaign) in "The Moderating effects of Accountability on the conscientiousness-performance relationship", Journal of Business and Psychology, Vol.13, No.4, 1999, Pages: 515-524

La contribution du secteur privé est généralement ignorée. Sont encore plus ignorées les contributions de la société civile, de la diaspora, des mécènes et des ménages. Pourtant, ce sont des acteurs du développement qui sont très opérationnels à l'instar du secteur informel dans l'économie. Alors, la question est de savoir, par quel moyen appréhender l'apport de ces acteurs dans le processus du développement national ? Doit-on continuer de les ignorer ?

Pour ce qui est de la société civile, il importe que des dispositions soient prises pour apprécier sa contribution, car les ressources dont elle dispose pour ses actions sont comptabilisées dans l'aide au développement par les PTF. Autrement dit, elle participe à la mise en œuvre de plusieurs ODD, dont l'ODD17, mais sans aucune comptabilité de ses actions.

Pour un bon suivi de la mise en œuvre des ODD, l'Etat béninois gagnerait à mettre en place un système géo-référencé de toutes les actions de développement. L'objectif est d'éviter la déperdition de l'information, le doublon des actions menées, l'émiettement, le gaspillage ou la perte des ressources sur un même territoire par des partenaires divers faute de coordination de l'information.

Le CDA-ODD constitue désormais un cadre de référence pour la mise en œuvre des ODD tant par les sectoriels que par les collectivités et le secteur privé. La mise en place d'un mécanisme de redevabilité adéquat permettra une meilleure visibilité des résultats obtenus.

RECOMMANDATIONS

Pour des raisons de séquences logiques, il est utile que le CDA-ODD soit accompagné de :

- Stratégie de Plaidoyer ;
- Stratégie de Mobilisation des Ressources ;
- Stratégie de Communication ;
- Amélioration du choix des indicateurs pour être plus stratégique et mettre l'accent sur les priorités délaissées ;
- Identification des marges de manœuvre dans la mise en œuvre pour réduire les couts de transaction en mettant l'accent sur les indicateurs susceptibles d'entraîner, faisant un effet de levier motivant ;
- Recherche de cohérence des mesures avec les stratégies nationales en cours.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) (2014). Composante 2 Bénin : *Dénombrement pédestre de la faune dans les réserves de biosphère de la Pendjari et du W-Bénin*. CENAGREF. 127 p.
- BCEAO (2019) : *Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA*. Décembre 2019
- Dwight D. FRINK. (University of Michigan). and Gerard R. FERRIS. (University of Illinois at Urbana Champaign): in *The Moderating effects of Accountability on the conscientiousness-performance relationship*. Journal of Business and Psychology, Vol.13, No.4, 1999, Pages: 515-524
- INSAE (2019) : *Les échanges extérieurs du Bénin en 2018 : grands traits du commerce extérieur au Bénin*. Mai 2019
- Ministère de l'Economie et des Finances (2019) : *Projet de loi de finances pour 2020 : document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020-2022*
- Ministère du Développement, de L'Analyse Economique et de la Prospective, BCEAO (2012) : *Enquête sur les transferts des migrants : rapport d'analyse*. INSAE
- Ministère du Plan et du Développement, Coopération Allemande-GIZ (2018) : *Cartographie des interventions des PTF et OSC sur la mise en œuvre des ODD au Bénin*, juin 2018
- Ministère du Plan et du Développement, PNUD (2019) : *Rapport national de spatialisation des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable au Bénin*. DGCS, 2019
- Ministère du Plan et du Développement, PNUD (2020) : *Evaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD 2016-2019*. DGCS-ODD
- Ministère du Plan et du Développement, UNICEF (2019) : *Les indicateurs des Objectifs de Développement Durable du Bénin, édition 2019*. Direction Générale de la Coordination du Suivi des ODD (DGCS-ODD)
- Organisation des Nations Unies (2019) : *Rapport mondial sur le développement durable 2019* - Communiqué de presse. New York, 11 septembre
- PNUD bénin (Mai 2020) : *Impacts de la crise de la covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et social*. Mai 2020
- Présidence de la République du Bénin (2016) : *Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021*.

- République du Bénin (2018) : *Plan National de Développement 2018-2025*. Ministère du Plan et du Développement
- République du Bénin (2018) : *Programme de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021*. Ministère de l'Economie et des Finances.
- République du Bénin (2020) : *Initiative Spéciale de Financement des ODD « ne laisser personne de côté*. DGCS-ODD. pp 10
- République du Bénin, Nations Unies (sans date) : *Initiative 1000 jours pour la réalisation des OMD au Bénin : Plan d'action 2014-2015*.
- République du Bénin, PNUD (2018) : *Planification et programmation du développement basées ODD : costing des cibles prioritaires des ODD*. DGCS-ODD
- République du Bénin, UNICEF (2020) : *Rapport suivi de la mise en œuvre des ODD 2019*. DGCS-ODD.
- Assemblée nationale du Bénin (1998) : *Loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin*. Délibérée et adoptée en sa séance du 12 février 1998 et en sa séance du 24 juillet 1998 suite à la décision DCC/98-038 des 8 et 9 avril 1998 de la Cour Constitutionnelle pour la mise en conformité avec la Constitution

ANNEXES

Annexe n° 1 : Critères pour l'identification des solutions d'accélération

Impact	Faisabilité	Autres
Ampleur <i>Quelle est l'ampleur et le caractère équitable de l'impact des solutions sur la résolution du goulot ?</i>	Gouvernance <i>Quelles sont les règles en termes de lois, de transparence et de mécanismes de redevabilité pour la mise en œuvre des solutions ?</i>	Données factuelles <i>La valeur de la solution proposée a-t-elle été sous-tendue par une preuve positive dans le pays ou ailleurs ?</i>
Vitesse <i>Combien de temps cela prendra-t-il pour concevoir, mettre en œuvre et atteindre l'impact des solutions ?</i>	Capacité <i>Y a-t-il les capacités suffisantes au sein du gouvernement et des partenaires pour planifier, mettre en œuvre et faire le suivi des solutions retenues ?</i>	Efficienc <i>La solution est-elle abordable: les ressources sont-elles appropriées en relation avec les résultats ?</i>
Durabilité <i>Est-ce que le(s) gouvernement(s) et les partenaires seront en mesure de maintenir les solutions à moyen et long termes? Cela aide-t-il à une amélioration systémique?</i>	Disponibilité de financement <i>Les fonds sont-ils disponibles pour couvrir les coûts des solutions? Quelles sont d'autres sources potentielles de financement?</i>	Pertinence <i>La solution choisie est-elle pertinente pour éliminer le goulot d'étranglement perçu?</i>
Effets adverses <i>Quelles est l'ampleur d'un impact négatif au sein et à l'extérieur du secteur de l'éducation ?</i>	Autres facteurs <i>Quels facteurs additionnels pourraient interférer dans la mise en œuvre des solutions?</i>	Soutien politique <i>Le soutien politique en faveur de la solution proposée est-il suffisant?</i>

Source : Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar, 2013²²

²² Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (2013) : *Elaborer le cadre d'accélération de l'EPT, « La grande poussée » Initiative pour l'accélération de l'EPT 2013 – 2015*. Dakar, SENEGAL 2013. P. 16

Annexe n° 2 : Matrice d'Actions transversales pour les besoins en renforcement de capacités par la DGCS-ODD

Actions transversales	Besoins en renforcement des capacités	Budget 2021-2025 (en milliers de CFA)	Années de mise en œuvre					Résultats attendus
			2021	2022	2023	2024	2025	
AT1- Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre des ODD	AT1.1- Formalisation du cadre institutionnel qui englobe l'ensemble des principaux acteurs de la mise en œuvre des ODD	2 000						Décret/Arrêté
	AT1.2- Renforcement de capacités de la prise en compte des agendas 2030 et 2063 dans les documents de planification	20 000						- Manuel d'intégration des agendas - Rapport de renforcement de capacité
	AT1.3- Renforcement de l'implication des collectivités locales, des parlementaires, du secteur privé et des OSC lors des activités de mise en œuvre des actions d'accélération de mise en œuvre des ODD	60 000						Rapports d'activités/PV de séances
	AT1.4- Mise en place d'un système d'observation et de surveillance fiable sur l'ensemble du système de suivi et évaluation	25 000						Mise en place de la plateforme-MRS
	AT1.5- Intégration des ODD dans les Plans de Développement Communaux (PDC) selon l'exercice de spatialisation et allocation appropriée des ressources	25 000						
AT2- Amélioration de la stratégie de renforcement des ressources humaines et techniques	AT2.1- Renforcement des capacités des acteurs responsables de mise en œuvre des ODD et de l'exécution des PTA des ministères sectoriels ainsi que que les PAI des budgets des collectivités locales	60 000						- Plan de formation des acteurs de mise en œuvre - Rapport d'évaluation des performances
	AT2.2- Renforcement des capacités des acteurs chargés de l'élaboration des PTA et PAI/PTAB	60 000						
	AT2.3- Simplification des mécanismes de mise à disposition des ressources	60 000						Rapport d'évaluation des performances

Actions transversales	Besoins en renforcement des capacités	Budget 2021-2025 (en milliers de CFA)	Années de mise en œuvre					Résultats attendus
			2021	2022	2023	2024	2025	
	AT2.4- Renforcement du dispositif de redevabilité aux niveaux central et des collectivités locales	60 000						- Décret/Arrêté - Plan de formation des acteurs de mise en œuvre
	AT2.5- Renforcement du système national de la statistique, y compris leur production et exploitation au niveau des collectivités locales (voir Projet conjoint)	500 000						- Décret/Arrêté - Plan de formation - Outils de formation - Formulation des indicateurs - Rapport de performance
AT3- Amélioration de la stratégie de mobilisation des ressources financières	AT3.1- Amélioration de la disponibilité financière	20 000						Rapport périodique de performance
	AT3.2- Amélioration de la capacité de consommation des ressources	20 000						Rapport périodique de performance
	AT3.3- Centralisation des informations sur les ressources affectées à la mise en œuvre des ODD par les diverses parties prenantes	20 000						Rapport périodique de performance
	AT3.4- Mobilisation des ressources propres par les collectivités locales pour la mise en œuvre totale ou partielle des ODD résultant de la spatialisation	50 000						PDC et rapports d'activités des communes
	AT3.5- Processus périodique de mobilisation de ressources complémentaires au-delà des engagements bilatéraux et multilatéraux traditionnels selon les catégories d'acteurs potentiels de financement (Gouvernement, PTF, secteur privé, OSC, etc.)	10 000						Rapport du niveau de mobilisation
	AT3.6- Intégration des PAI Communaux à l'exercice de la spatialisation et d'allocation appropriée des ressources	50 000						- PDC mis en compatibilité - Budgets communaux - Rapports annuels des communes

Actions transversales	Besoins en renforcement des capacités	Budget 2021-2025 (en milliers de CFA)	Années de mise en œuvre					Résultats attendus
			2021	2022	2023	2024	2025	
	AT3.7- Elaboration des PAI sensibles aux cibles spatialisées des communes	50 000						- PDC mis en compatibilité - Budgets communaux - Rapports annuels des communes
	AT3.8- Mise en œuvre d'un système de comptabilité des transferts de fonds de la diaspora mettant en œuvre les ODD au profit des communautés	70 000						- Rapports d'exécution des PTA - Rapports annuels des collectivités locales - Rapports d'exécution budgétaire aux niveaux national et des collectivités locales
	AT3.9- Assouplissement des procédures de passation des marchés	5 000						- Texte rectificatif - Rapport d'exécution
	AT3.10- Mise en œuvre d'un mécanisme de captage des ressources de transferts de fonds de la diaspora, tant au niveau national que des collectivités, dans la mise en œuvre des projets de développement							- Rapports d'exécution des PTA - Rapports annuels des collectivités locales - Rapports d'exécution budgétaire aux niveaux national et des collectivités locales
AT4- Renforcement du mécanisme de suivi-évaluation et de reddition des comptes	AT4.1- Mise en œuvre d'un système de comptabilité prenant en compte la contribution du secteur privé, de la société civile, ou autres, tant au niveau national que des collectivités, dans la mise en œuvre des ODD	50 000						- Rapports d'exécution des PTA - Rapports annuels des collectivités locales - Rapports d'exécution budgétaire aux niveaux national et des collectivités locales
	AT4.2- Renforcement de la disponibilité d'informations sur le niveau d'exécution physique des actions d'accélération	50 000						- Rapports d'exécution des PTA - Rapports annuels des collectivités locales
	AT4.2- Renforcement de la disponibilité d'informations financières et du niveau de consommation des ressources	25 000						Rapports d'exécution budgétaire aux niveaux national et des collectivités locales

Actions transversales	Besoins en renforcement des capacités	Budget 2021-2025 (en milliers de CFA)	Années de mise en œuvre <input type="checkbox"/>					Résultats attendus
			2021	2022	2023	2024	2025	
	AT4.3- Renforcement des capacités des Points Focaux sur les mécanismes de suivi-évaluation et de reddition des comptes	25 000						
	AT4.4- Renforcement des acteurs de suivi évaluation en matériels et consommables informatiques	200 000						
AT5- Amélioration de la communication	AT5.1- Dynamisation des activités de visibilité sur le Programme 2030	250 000						Rapports d'exécution physique et budgétaire
TOTAL		1 787 000						

Annexe n° 3 : Matrice de coordination des axes d'intervention du Secteur privé

Cibles	Stratégies, programmes et projets	Actions permettant l'accélération de la mise en œuvre de la cible de 2021 à 2025	Coût 2021-2025 (en milliers de CFA)	Référence		Période						Valeur-cible 2025	Source de vérification
				Année	Valeur	2021	2022	2023	2024	2025	2030		
Pilier Population													
	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole												
2.3	Mise en œuvre des actions par le secteur privé	Réalisation des actions de lobbying et de plaidoyer sur les thématiques majeures (Loi et textes réglementaires, financement agricole, mécanisation, intrants agricoles, sécurisation foncière, environnement, qualité des aliments, etc.)											
		Contribution à l'évaluation de la mise en application du code foncier et domanial											
		Plaidoyers pour le renforcement des systèmes d'assurance agricole											
2.3	Projets prioritaires agricoles inscrits dans le PAG	Mise en œuvre des filières à valeur ajoutée											
Plan sectoriel de l'éducation post 2015 (2018-2030)													

4.4	Développer un modèle de partenariat public-privé	Elaboration et mise en œuvre de critères d'attribution des œuvres universitaires et sociales au profit des personnes à besoins spécifiques										Rapport d'activités périodique
		Implication du secteur privé dans la gestion des œuvres universitaires et sociales										Rapport d'activités périodique
		Renforcement du cadre juridique et réglementaire d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des normes et standards dans les établissements privés d'enseignement (EPES)										Rapport d'activités périodique
		Promotion de la formation duale dans le cadre de la promotion de l'enseignement de la formation technique et professionnelle (EFTP)										CCIB
		Mise en œuvre effective de ARCH et de la SN-EFTP au profit des artisans										CMA (chambres des métiers de l'artisanat)
Pilier Prospérité												
7.1	Politique nationale de maîtrise d'énergie du Bénin											
	Partenariat pour la promotion des énergies renouvelables	Valorisation du potentiel hydraulique existant localement, à travers la mise en place de petites centrales hydroélectriques sur les sites déjà identifiés dans le cadre de l'électrification rurale									- Document de projet - Contrats de prestations	
		Promotion de l'utilisation des autres sources d'énergie renouvelable disponible (solaire, éolienne, biomasse-énergie)									- Document de projet - Contrats de prestations	

	Promotion des filières de biocarburants modernes, notamment le bioéthanol et le biodiesel											<ul style="list-style-type: none"> - Document de projet - Contrats de prestations
	Contribution à l'efficacité énergétique des équipements de cuissons et l'accès des populations à des sources d'énergies alternatives, notamment, les foyers améliorés et les équipements de cuisson à gaz, afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières.											<ul style="list-style-type: none"> - Document de projet - Contrats de prestations
	Promotion des applications modernes de la biomasse-énergie (production des bioénergies, développement des filières de biocarburants/biocombustibles - bioéthanol et biodiesel)											<ul style="list-style-type: none"> - Loi, Décret, Arrêtés - Conventions cadre - Document de projet - Contrats de prestations
Partenariat pour la promotion des énergies renouvelables	Appui à la capitalisation du projet de partenariat en énergie renouvelable photo voltaïque entre la Chambre des métiers du Bénin et la Chambre des métiers de la Sarrelande en Allemagne											Projet valider CMA Bénin
Maîtrise de la demande de l'énergie électrique dans les secteurs de grande consommation	Maitrise de la consommation de l'énergie dans les bâtiments											<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de prestations - Rapport de performance
	Efficacité énergétique dans le transport											<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de prestations - Rapport de performance
	Optimisation énergétique dans l'aménagement urbain											<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de prestations - Rapport de performance

		Influence des usages de l'électricité dans les bâtiments										Rapport de performance
		Certification énergétique des appareils électroménagers										Rapport de performance
		Promotion des produits performants : lampes basse consommation (LBC)										- Rapport sur les importations - Rapport de performance
		Plan stratégique de développement du secteur privé 2014-2020										
8.2	Développement du PPP	Accompagner l'administration publique et les collectivités territoriales dans l'identification et la gestion des projets										
		Développement d'une assistance technique de pointe à tout le dispositif de gestion des PPP										
	Appui au secteur privé	Renforcer les capacités et la crédibilité des institutions de garantie des crédits aux PME/PMI										
		Accompagnement de l'administration publique et des collectivités territoriales dans l'identification et la gestion des projets										
		Politique nationale de l'emploi										
	Dynamisation de la production dans les secteurs porteurs de croissance	Dynamisation du pôle coton, textile dans le secteur agricole										
Dynamisation du pôle agro-alimentaire, avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers, les produits non ligneux												
Dynamisation pôle tourisme, culture et artisanat												

		Dynamisation du pôle BTP et matériaux de construction, incluant le bois ;										
		Dynamisation pôle « Transport, Logistique et Commerce » », avec cinq composantes : le transport de marchandises, le transport de personnes, les services logistiques, le commerce régional et le négoce international										
		Dynamisation des Technologies d'Information et de la Communication (TIC)										
8.2	Développement des activités Génératrices de Revenus	Développement du petit commerce										
		Développement de la transformation et du stockage										
		Développement de l'agro-industrie locale										
		Développement de l'artisanat										
		Appui au développement et à la mise en place de systèmes collectifs de mise en marché au profit des agriculteurs/interprofession										Chambre d'Agriculture (CNA)
		Renforcement des capacités de négociation et de contractualisation et de gestion des contrats de marchés des OP										Chambre d'Agriculture (CNA)
		Organisation et Co-organisation des foires agricoles et commerciales et des espaces d'échanges et de promotion des produits locaux										Chambre d'Agriculture (CNA) Nombre de foires organisées co-

												organisées et animées
		Mise en œuvre d'un répertoire des entreprises artisanales										CMA
		Mise en place d'infrastructure pour un meilleur accès des artisans au marché économique et renforcement de leur compétitivité										CMA
	Promotion d'une croissance économique soutenue	Mise en place du programme économique de résilience des entreprises (PERE)										CCIB
	Politique nationale de la recherche et de l'innovation											
9.5	Renforcement de la synergie entre le système national de recherche et d'innovation et les besoins du marché	Valorisation du label « Made in Benin »										
		Promotion de la propriété intellectuelle										
		Vulgarisation des résultats de la RI										
		Mobilisation des entreprises autour des pôles de développement										
	Programme d'action du gouvernement 2016-2021											
11.1	Construction d'habitations	Développement immobilier d'habitat social et économique (20000 logements sociaux économiques)										- Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
		Viabilisation des sites d'accueil des sinistrés dans les communes du Bénin (50 sites viabilisés)										- Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
	Construction d'infrastructures économiques	Construction de nouveaux hôtels dans les centres urbains et dans les parcs cynégétiques										- Conventions cadre - Rapport de performance

													Contrats PPP
		Construction des infrastructures piscicoles (étangs, enclos et cages) dans les communes à haut risque d'inondation											- Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
		Construction des digues de protection des grands périmètres hydroagricoles dans les zones à haut risque d'inondation (départements Alibori, Mono, Ouémé) ;											- Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
11.1		Construction des ouvrages de retenues d'eau (20 retenues d'eau par an)											- Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
		Construction de petits marchés dans les zones sinistrées à vocation commerciale											- Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
	Constructions d'infrastructures hôtelières et touristiques	Construction de nouveaux hôtels dans les centres urbains et dans les parcs cynégétiques											- Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
	Programme d'action du gouvernement 2016-2021												
11.3	Développement équilibré et durable de l'espace national	Amélioration du cadre de vie et du développement durable											- Loi, Décret, Arrêtés - Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP

		Approfondissement de la décentralisation et la déconcentration										<ul style="list-style-type: none"> - Loi, Décret, Arrêtés - Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
Contribution à la Lutte contre le changement climatique		Définition d'une stratégie adaptée et respectueuse de l'environnement pour améliorer l'accès des producteurs agricoles à la mécanisation agricole										<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture (CNA) - Stratégie élaborée et disponible
		Contribution à la mise en œuvre et à la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles, d'élevage et de pêche préservatives de l'environnement										<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture (CNA)
		Elaboration d'une Charte des droits et devoirs des utilisateurs de la terre										<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture (CNA) - Charte sur le foncier validée
Pilier Planète												
Programme d'action du gouvernement 2016-2021												
12.5	Développement équilibré et durable de l'espace national	Modernisation du système de collecte et gestion efficace des déchets dans l'agglomération de Cotonou										<ul style="list-style-type: none"> - Loi, Décret, Arrêtés - Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP

12.7		Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novo										<ul style="list-style-type: none"> - Loi, Décret, Arrêtés - Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
		Modernisation des marchés (Dantokpa, Parakou, Porto-Novo, etc.)										<ul style="list-style-type: none"> - Loi, Décret, Arrêtés - Conventions cadre - Rapport de performance - Contrats PPP
Total Matrice												

Annexe n° 4 : Matrice des Actions accélératrices spécifiques par cible d'ODD

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
Pilier Social						
1.3	Insuffisance de Coordination et de suivi des interventions de protection sociale	Renforcer le dispositif de rapportage et de suivi-évaluation de la protection sociale	ND	1 010 000		MPD, MASM
	Faible capacité d'intervention des structures de protection sociale	Renforcer et étendre les infrastructures de protection sociale (CPS, CAPE, CIEPA, CEFPH, ...)	Programme de Modernisation des Espaces Publiques de Protection Sociale	7 500 000		MASM
2.2	Malnutrition/ sous-alimentation des groupes cibles notamment les filles adolescentes, les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans.	Développer l'agriculture sensible à la nutrition de façon durable et culturellement adaptée.	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR)	28713000	2017	MAEP/DANA, LCSSA, ABSSA, DDAEP, ATDA
			Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture et l'Accès aux Marchés (PADAAM)	55 800 000	2019	MAEP
			Projet d'Appui à la Production Vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE ABC),	15 910 000	2016	MAEP
			Projet d'Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR)	500 000	2007	Ministère de la santé (Agence Nationale des soins de santé primaire)

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
			Projet Mondial de Sécurité Alimentaire et de Renforcement de la Résilience (PROSAR)	2 470 000	2015	MAEP
2.3	Financement agricole inadapté	Alimenter les guichets du FNDA à travers l'abondement des PTFs et l'Etat	Fonds National de Développement Agricole (FNDA),	20 000 000		MAEP, Mairies, ATDA
			Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADEC agriculture)	2 200 000/ an	2015	
	Faiblesse du mécanisme d'assurance et de gestion des calamités	Inciter les faitières des Organisations Professionnelles, producteurs à souscrire à l'assurance agricole.	Projet d'Appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (PA-AMAB)	1182000		MAEP et MEF
2.3	Accès inéquitable aux facteurs de production (le foncier rural, le financement rural, la technologie) selon le genre, la région, les catégories socio-professionnelles	Doter toutes les communes de Plan Foncier Rural	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans les Collines (PADAC)	7 871 484	2016	ANaDF les mairies MAEP (DLROPEA DDAEP)
			Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIAVO)	37 740 240	2014	
			Projet d'Appui à la Production Vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC),	15 910 000	2015	
			Projet de Promotion de l'Agriculture (ProAgri 3),	8 059 500	2017	
2.3		Mettre en œuvre les PFR pour toutes les communes.	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin (PSAAB),	12 491 000	2012	
			Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole (PSAIA)	4 041 000	2007	

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
		Inciter les investisseurs privés, les PTF à soutenir la mécanisation agricole	PNDF Mécanisation	296 850	2019	MAEP/ANaMA
		Instaurer la Discrimination positive envers les couches vulnérables dans les interventions Agricoles	Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR),	28 713 000	2017	MAEP
			Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture et l'Accès aux Marchés (PADAAM)	55 800 000	2019	
3.1	Niveaux élevés des taux de morbidité, de la mortalité maternelle et infanto juvénile	Appuyer les activités de la Santé de la Reproduction	Projet d'Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR)	300 000 000	2021	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire, Direction de l'Administration et des Finances)
			Programme National de Développement des Ressources Humaines en Santé (PNDRHS)		2019	
3.2	Faible prise en charge médicale des personnes vulnérables	Etendre la prise en charge des Pauvres Extrêmes dans les 31 Zones Sanitaires non encore couvertes	Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)	4 000 000	2021	Ministère de la Santé (Agence Nationale pour l'Assurance Maladie)
		Assurer la prise en charge sanitaire des pauvres extrêmes affiliés des zones sanitaires pilotes retenues			2021	Ministère de la Santé (Agence Nationale pour l'Assurance Maladie)
3.2	Niveau élevé de prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans de 34% en 2015 à 10% en 2030 en associant les acteurs à la base	Projet d'Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR)	300 000 000	2021	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.2	Plateau technique insuffisant et non conforme aux normes	Respecter les normes et protocoles en matière de soins de santé primaires et veiller à leur application	Renforcement du dispositif de Contrôle des Normes et Protocoles des Soins de Santé Primaire	1 500 000	2020	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
	Insuffisance dans la mise en œuvre de dispositifs de	Renforcer les capacités de coordination et de pilotage des projets existants	Programme santé de lutte contre le Sida (PSLS)	5 000 000	2021	

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
3.2	prévention et de lutte contre la maladie		Programme National de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle (PNPAT)			Ministère de la Santé (Direction Nationale de la Santé Publique)
			Programme de Promotion de l'hygiène et de l'assainissement (PHA)			
			Programme national de lutte contre les hépatites (PNLH)			
			Programme National de lutte contre la tuberculose (PNT)			
3.3	Faible qualité de l'offre de soins	Renforcer le mécanisme d'offre et d'accès aux soins	Programme d'Equipe ment et de Reconstruction des Formations Sanitaires (PERFS)	20 300 000	2019	Ministère de la Santé (Agence des Infrastructures Sanitaires, de l'Equipe ment et de la Maintenance)
			Programme National de Réhabilitation et de Construction des Centres Hospitaliers (PNRCCH)		2017	
			Programme National d'Equipe ment et de Fonctionnalité des Formations Sanitaires (PNCEFFS)		2019	
			Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique Sahel (SWEDD)		2019	
3.3	Faible qualité et disponibilité des produits de santé et de l'eau à tous les niveaux	Assurer la collecte, la qualification et la distribution des produits sanguins labiles	Renforcement du mécanisme de Contrôle de qualité des Médicaments, des Eaux et des Produits de Santé	7 500 000	2019	Ministère de la Santé (Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique, Agence Nationale de Contrôle de la Qualité des Eaux, Agence Nationale de

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
						Transfusion Sanguine)
3.3	Faible pilotage des interventions dans le secteur de santé	Veiller à l'harmonisation des relations entre les prestataires de soins et les tiers payants ;	Renforcement du système de Pilotage du système de santé	500 000	2023	Ministère de la Santé (Autorité de Régulation du Secteur de la Santé)
3.3	Retard dans la transformation digitale du système de santé	Accélérer la mise en place des comités de pilotage pour les projets et programmes du ministère et apprécier la composition desdits comités en collaboration avec le ministère en charge de l'économie numérique	Projet de Transformation Digitale du Système de Santé (STDSS)	1 000 000	2024	Ministère de la Santé (Direction des Systèmes d'Informations)
3.4	Insuffisance dans la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de lutte contre la maladie	Promouvoir la pratique du sport pour le plus grand nombre	Généralisation des campagnes de promotion de la pratique des activités de sport d'entretien dans les 77 communes	165 000	2 016	MSp
3.7	Persistance des grossesses en milieu scolaire	Plaidoyer pour la révision des textes liés aux sanctions infligées aux acteurs d'une grossesse en milieu scolaire pour les adapter plus aux réalités et prendre des mesures d'accompagnement au profit aux victimes	Révision des textes liés aux sanctions infligées aux acteurs d'une grossesse en milieu scolaire	5 000	2021	R-ODD (Réseau des Organisation de la société civile pour le Développement Durable
			Vulgarisation des nouveaux textes liés aux sanctions infligées aux acteurs d'une grossesse en milieu scolaire	25 000	2021	R-ODD (Réseau des Organisation de la société civile pour le Développement Durable
3.7		Sensibiliser le grand public et celui proximité sur le Planning Familial en milieu scolaire	Réduction des grossesses en milieu scolaire au Bénin	120 000	2021	R-ODD (Réseau des Organisation de la société civile pour le Développement Durable

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
3.7	Faible maîtrise et faible appropriation des méthodes de Planification Familiale (PF)	Sensibiliser le grand public et celui de proximité des populations sur la Planification Familiale y compris les Méthodes Naturelles de Régulation des Naissances (MNRN) dont Méthode Bilingue	Appropriation des méthodes de Planification Familiale (PF) par les populations	100 000		R-ODD (Réseau des Organisation de la société civile pour le Développement Durable
		Vulgariser le guide sur le dividende démographique	Vulgarisation du guide sur le dividende démographique	20 000		R-ODD (Réseau des Organisation de la société civile pour le Développement Durable
		Plaidoyer pour rendre opérationnel l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD)	Opérationnalisation de l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD)	1 000		R-ODD (Réseau des Organisation de la société civile pour le Développement Durable
4.1	Faible prise en charge des enfants hors de l'école	Développer des opportunités d'accès pour les enfants hors de l'école, issus des ménages pauvres ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation	Projet d'Appui aux Alternatives Educatives	27 630 436		MEMP
		Mise en œuvre le plan opérationnel d'appui aux alternatives éducatives	Projet de construction de logements pour enseignant (un bloc de logement pour le directeur et deux enseignants (10 logements par an dans les communes déshéritées)	1 561 168		
4.1	Difficulté de financement des activités d'accès pour les enfants hors de l'école	Développer les opportunités d'accès pour les enfants hors de l'école, issus des ménages pauvres ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation	ND	27 630 436		MEMP

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
4.1	Faible scolarisation persistante dans certaines zones du pays (30 communes PME avec un TBS <=20% et les zones frontalières)	Renforcer les actions pour annihiler les pesanteurs économiques et socioculturelles à l'éducation	Renforcement de la participation de acteurs de l'éducation et des communautés pour l'accès et le maintien des apprenants)	5 000		MESTFP/Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)
		Prendre en compte des apprenants à besoins spécifiques	Création d'un environnement favorable à l'accès des personnes vulnérables et/ou à besoins spécifiques)	523 324		MESTFP/Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)
4.1	Existence d'un nombre important d'apprenants hors du collège : Une persistance de la déperdition scolaire (30,7% des enfants de 5 à 17 ans hors de l'école) et un Taux d'achèvement du 2nd cycle secondaire, qui est de 19,36% en 2019	Mettre en œuvre d'une recherche-actions pour la réduction des redoublements et des abandons	Réalisation d'une étude sur les causes des redoublements et des abandons dans le secondaire et mise en œuvre des recommandations de l'étude	3 971 004		MESTFP/Direction de l'Enseignement Secondaire Générale (DESG)
		Développer des alternatives éducatives et de la préprofessionnalisation au profit des enfants hors de l'école	Mise en œuvre d'un plan opérationnel d'appui aux alternatives éducatives dans les zones à faible niveau de scolarisation	735 488		MESTFP/Direction de l'Enseignement Secondaire Générale (DESG)
4.1	Manque / insuffisance d'enseignants : Situation critique concernant les disciplines scientifiques pour le ratio élèves / enseignants	Constituer une base de données des aspirants au métier d'enseignant	Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Prestations des Etablissements Secondaires (ANaPES	153 623 417		MESTFP/Agence Nationale de Prestations des Etablissements Secondaires (ANaPES)

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	Faible acquisition des connaissances et compétences par les apprenants : Faible taux de qualification des enseignants : 29,67% en 2019	Renforcer de l'encadrement	Dynamisation du réseau d'animation pédagogique dans les établissements de l'éducation de base	922 154		MESTFP/Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ)
		Réformer le dispositif de formation continue des acteurs du secteur (enseignants, formateurs, encadreurs, personnels administratifs et d'orientation)	Mise en œuvre du cadre conceptuel de formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement	32 849 183		MESTFP/Direction de l'Administration et des Finances (DAF)
		Doter les établissements en laboratoires et bibliothèques équipés, intrants pédagogiques et matériels techniques	Projet de Construction, de Réhabilitation et d'Equiperment des Infrastructures dans l'Enseignement Secondaire Général (PCREI-ESG)	1 120 000	2 010	MESTFP/Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE)
4.4	Faible contribution de l'Enseignement supérieur aux besoins de l'économie	Construire, réhabiliter et équiper les lycées techniques professionnels, et amphithéâtres, laboratoires, ateliers et infrastructures de soutien, etc.	Programme spécial de construction et d'équipement des UNB	126 300 000	2 017	MESRS
4.4			Projet de création et d'investissement dans les filières cibles techniques et professionnelles (Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP))	33 200 000	2 017	MESRS
			Projet d'appui à l'Université Nationale d'Agriculture et à l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques	22 975 000	2 020	MESRS
			Projet de construction et d'équipement des infrastructures administratives et pédagogiques	10 940 941	2 013	MESRS

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution	
			Projet de construction et d'équipement des nouveaux centres universitaires	12 300 000	2 012	MESRS	
			Recruter en nombre suffisant des enseignants qualifiés au niveau des lycées, centres de formation et des UNB et renforcer les capacités pédagogiques des enseignants	Poursuivre le recrutement de 100 enseignants du supérieur par an	1 447 200	2 017	MESRS
				Poursuivre et renforcer le e-learning dans les UNB)	387 060	2 020	MESRS
			Identifier les besoins de l'économie et réviser les curricula pour tenir compte des besoins de l'économie	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications	1 245 318	2 021	MESRS
				Centre Universitaire d'enseignement professionnel (CUEP)	5 000 000	2 018	MESRS
4.4	Très faible compétitivité aux plans régional, continental et international des sportifs et praticiens de métiers connexes du sport	Créer ou mettre à disposition un creuset servant de tremplin aux jeunes (scolarisés ou non) pour faire des plus talentueux des sportifs professionnels ou des personnes exerçant des métiers connexes du sport	Programme des jeunes officiels	75 000	2 016	MSp	
			Programme des Bourses sportives	600 000	2 016	MSp	
			Programme de Création des Académies Sportives (PCAS)	16 900 000	2 016	MSp	
			Programme de Promotion et de Développement des Activités Sportives (Classes sportives & Associations Sportives Communales)	24 172 900	2 016	MSp	
	Inadéquation de la formation avec le marché du travail à l'EFTP	Mettre en œuvre la stratégie nationale de l'EFTP	Orientation des formations vers les secteurs porteurs de l'économie	120 000	2020	MESTFP/Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP)	
Faible capacité à répondre à la demande	Rénovation et/ou accroissement de la capacité des structures d'accueil à l'EFTP		162 033 776	2020	MESTFP/Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP)		

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
5.1	Dépendance économique et le faible pouvoir d'achat des femmes	Renforcer les capacités des femmes en entrepreneuriat et en développement des AGR, etc.	Projet d'autonomisation économique des femmes et promotion du genre	510 000	2017	MASM
			Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)	2 950 000	2019	MPD, MASM
	Faible accès des femmes aux facteurs de production	Appuyer les groupements de femmes en matériels agricoles mécanisés, aux intrants matériels de transformation agro-alimentaire de produits agricoles dans les communes	Projet d'autonomisation économique des femmes et promotion du genre	3 640 000	2017	MASM, MAEP
			Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)	2 733 750	2019	MPD, MASM
5.5	Faible représentation des femmes aux instances de prise de décision	Renforcer le leadership féminin et l'accompagnement des femmes dans les arènes politiques	Projet d'autonomisation économique des femmes et promotion du genre	1 962 000	2017	MASM
	Persistance des violences basées sur le genre	Renforcer la prise en charge intégrale (psychosociale et sanitaire) des victimes de Violence Basées sur le Genre (VBG)	Projet d'autonomisation économique des femmes et promotion du genre	2 984 000	2017	MASM
6.1	Faible accès à l'eau potable des ménages à faibles revenus	Généraliser la réalisation des campagnes de branchements à coûts promotionnels au profit des ménages à faibles revenus du milieu urbain	Projet de branchement à coûts promotionnels des ménages à faibles revenus en milieu rural et urbain	10 000 000		MEM/SONEB
		Renforcer les capacités des acteurs sociaux dans le contrôle citoyen du secteur de l'eau et de l'assainissement	Programme OMIDELTA (Volet Gouvernance)	115 000		Société Civile, MEM
		Plaidoyer pour la prise en compte de l'intégrité dans les projets et programmes du secteur de l'eau	ND	30 000		Société Civile, MEM

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
6.1	Faible entretien et vétusté des équipements des systèmes d'AEP existants	Mettre en place de nouveaux acteurs pour la prise en charge effective et efficace de l'entretien des ouvrages hydrauliques en milieu rural	ND	34 488		MEM/ANAEP-MR
		Réhabiliter et moderniser les systèmes existants d'AEP des villes	Projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la viabilité des systèmes d'alimentation en eau potable de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations	45 083 454		MEM/SONEB
			Projet de renforcement et de modernisation des anciens systèmes d'Alimentation en Eau Potable en milieu urbain	30 000 000		MEM/SONEB
6.1	Inadéquation du cadre de gouvernance de l'eau	Améliorer le cadre de gouvernance de l'eau pour une meilleure opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	ND	2 400 000		MEM/DG-Eau
	Niveau élevé de défécation en plein air et faible accès aux services d'assainissement et d'hygiène de base	Réduire de moitié la défécation à l'air libre d'ici à 2030 en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Projet de Promotion d'Hygiène et d'Assainissement (PPHA)	2 500 000	2021	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
Total pilier :				1 527 448 597		
Pilier Prospérité						
7.1	Insuffisance des mesures facilitant l'accès des ménages aux kits de branchement	Prendre en compte, dans le montage des projets d'électrification, l'acquisition de kits de branchement des ménages (Eviter le manque de matériel de branchement)	Projet de Restructuration et d'Extension du Système de Répartition et Distribution de la SBEE (PRESREDI) (10.000 branchements)	1 271 935	2 018	ME/SBEE
			Projet d'Amélioration des Services Energétiques (PASE) (75.000 Kits de branchement + accessoires)	6 117 059	2 018	ME/DGRE

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
			Projet d'électrification Rurale (PERU) : 41.000 Kits de branchement + installation	6 847 711	2 020	ME/ABERME
			Programme d'Actions pour l'Electrification des Localités Rurales au Bénin : 5000 Branchements	1 074 000	2 020	ME/ABERME
			Projet de Restructuration et extension des réseaux de la SBEE dans la Commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique (PRERA) : 10 000 kits de branchements	2 887 520	2 016	ME/SBEE
			Projet d'Extension et de Densification Electrique des Réseaux (PEDER) : 44 219 branchements	6 559 570	2 020	ME/SBEE
			Programme Spécial d'Extension et de Renforcement des Réseaux Electriques du Bénin (Bénin-PROSPER2E) : 142 000 branchements monophasés et 20 500 Branchements triphasés pour les petites industries	28 870 000	2 021	ME/DGRE
		Promouvoir l'accès de tous les ménages aux kits de branchement	Programme électricité pour tous (PEPT)	10 000 000	2 022	ME/DGRE
7.1	Retard dans le calendrier d'exécution des projets	Renforcer les capacités des acteurs de gestion des projets	Projet Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Energie au Bénin (RECASEB)	12 398 361	2 016	MEF/DUE et MEF/DPP
8.3	Absence de la culture entrepreneuriale	Promouvoir la mobilité professionnelle à travers des actions de requalification, de perfectionnement, de reconversion et d'adaptation	Projet D'Inclusion des Jeunes (ProDIJ)	24 000 000		MPMEPE

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	Faible compétitivité des PME	Mettre en place dix (10) incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises au profit des PME	Programme National d'Impulsion, d'Accompagnement et du suivi de la croissance des PME et PMI	6 060 000		MPMEPE
	Absence de mécanisme d'accompagnement pour la formalisation des unités de production informelles	Opérationnalisation de la loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) en République du Bénin	Projet de Renforcement des Capacités et de Mise à Niveau (PRCMN). Le projet a été mis en œuvre en 2017 avant d'être suspendu pour non-réalisation d'étude de faisabilité préalable)	800 000		MPMEPE
8.3	Absence de financement diversifié, intégré et adapté aux besoins des PME	Poursuivre la mise en place d'un mécanisme de financement diversifié, intégré et adapté aux besoins des PME	Projet D'Inclusion des Jeunes (ProDIJ)	24 000 000		MPMEPE
8.5	Inadéquation formation-emploi des jeunes	Promouvoir la mobilité professionnelle à travers des actions de requalification, de perfectionnement, de reconversion et d'adaptation				MPMEPE
8.5	Faiblesse du mécanisme de promotion et de gouvernance de l'emploi	Mettre en œuvre le nouveau Programme de Volontariat des jeunes	Nouveau Programme de Volontariat des jeunes	3 788 640	2021	MPMEPE
		Mettre en place et opérationnaliser le Guichet Unique de Promotion de l'Emploi	Programme cadre de Promotion de l'Emploi des Jeunes	6 300 000	2021	MPMEPE
		Opérationnaliser la Politique Nationale de de l'Emploi (PNE)				MPMEPE
8.5	Faible employabilité des jeunes	ND	Programme d'Urgence de mise en niveau et de professionnalisation des jeunes ouvriers des métiers de bâtiments et travaux publics au Bénin	5 690 705	2021	MPMEPE
8.9	Retard dans la finalisation des études techniques,		Réinvention de la cité lacustre de Ganvié	2 500 000	2 017	ATCA

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	architecturales et de faisabilité de projets ;	Finaliser les études techniques et architecturales de faisabilité des projets phares concernés	Reconstruction à l'identique de la cité historique de Ouidah, la route de l'esclave et le bateau de départ	2 500 000	2 017	
			Construire le Palais de l'Empereur et l'arène de la Gaani à Nikki et assurer la gestion de la route des Tatas	1 500 000	2 017	
8.9	Redimensionnement et réorientation des projets (Les spécificités des projets sont fréquemment modifiées, ce qui entraîne des corrections du projet initial et modifications du calendrier et des coûts)	Accélérer la réorientation et le redimensionnement des projets concernés pour faciliter leur validation et leur mise en œuvre	Musée de l'épopée des amazones et des rois de Danhomè et de l'arène d'expression des vodoun non masqués à Abomey	2 800 000	2 017	ATCA
			Musée des arts et civilisations du vodoun/Orisha et l'arène d'expression des vodoun masqués à Porto-Novo	1 248 541	2 017	
			Musée « Toussaint Louverture » : esclavage, résistance et mémoire à Allada	629 700	2 017	
8.9	Dégradation avancée et faible niveau de valorisation des sites et attraits touristiques existants ;	Réaménager, réhabiliter et assainir les infrastructures et sites touristiques et de leurs voies d'accès	Projets phares du secteur du tourisme Reconstruire à l'identique la Cité historique de Ouidah...)	19 920 000	2 017	ATCA
			Réinventer la Cité Lacustre de Ganvié	25 000 000	2 017	
			Construction et de réhabilitations des infrastructures de développement de la destination touristique (Abomey/Porto-Novo et autres villes du Bénin)	8 800 000	2 017	
		Aménager les sites touristiques et de leurs voies d'accès	Aménager la route des couvents)	2 197 997	2 017	ATCA
			Projet de Compétitivité et du Tourisme Transfrontalier	8 553 051	2 017	

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
			Projet d'aménagement des sites touristiques et de leurs voies d'accès	7 000 000	2 017	
8.9	Faible niveau de qualification, de réhabilitation et de préservation des Infrastructures et sites culturels	Préserver et mettre en valeur les patrimoine culturel et naturels	Projet de Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Culturel et du Patrimoine Naturel à Caractère Culturel	4 800 000	2 017	ATCA
		Construire et réhabiliter les Infrastructures et sites culturels	Projet de construire et de réhabilitation des infrastructures d'arts et de la culture	2 500 000	2 017	ATCA
			Projet de Construction des Arènes Culturels	5 000 000	2 017	ATCA
8.9	Faible diversification des services et offres touristiques	Développer l'écotourisme à travers la mise en valeur et le repositionnement des parcs W et Pendjari (Appuyer la mise en œuvre du contrat de délégation de la gestion du complexe du parc national de la Pendjari à African Parks Network et un plan d'affaires quinquennal de développement dudit complexe)	Recréation des parcs Pendjari / W en parc de référence de l'Afrique de l'Ouest	11 409 299	2 017	ATCA
		Renforcer l'attractivité touristique en conservant et valorisant les patrimoines culturel et naturel	Aménagement d'une station balnéaire à Avlékété	15 000 000	2 017	ATCA
	Reconstitution de la cité historique de Ouidah, récréation à l'identique de la route de l'esclave		7 580 892	2 017	ATCA	
	Faible promotion de la destination Bénin et inexistence d'un plan de marketing	Elaborer et mettre en œuvre le plan marketing de promotion de la destination Bénin	Programme Tourisme	401 000	2 018	ATCA
Promouvoir la « destination Bénin » sur les principaux marchés émetteurs de touristes		Projet de Compétitivité et du Tourisme Transfrontalier	503 311	2 016	ATCA	

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
		Créer un tour Opérateur national	Programme Tourisme	50 000	2 020	ATCA
	Mauvaise qualité des produits / services touristiques et des infrastructures/ équipements de soutien au tourisme	Renforcer les missions d'inspection et de mise en conformité des hébergements touristiques agréés	Programme Tourisme	572 518	2 017	ATCA
		Mettre en place une agence qualité et normes du tourisme.	Programme Tourisme	500 000	2 020	ATCA
		Créer une Galerie Nationale des arts et de la culture	Construction de la galerie nationale des arts et de la culture	2 500 000	2 020	ATCA
		Créer un Conservatoire national de la musique, un Centre national de la danse, un Grand théâtre du Bénin et un Festival international du théâtre et du cinéma.	Programme de construction des infrastructures d'arts et de la culture	3 750 000	2 020	ATCA
8.9	Faible niveau de qualification des acteurs de la chaîne touristique	Former et renforcer de façon continue les compétences et capacités des différents acteurs de la chaîne touristique	Programme Tourisme	1 276 760	2 016	ATCA
		Reformer le système de certification hôtelière et de délivrance des licences d'exploitation aux établissements touristiques agréés en République du Bénin (Créer un environnement propice au développement du tourisme et la croissance des entreprises)	Programme Tourisme	840 000	2 019	ATCA
		Développer des formations certifiantes et de la formation des formateurs professionnels en tourisme, hôtellerie et restauration au Bénin	Programme Tourisme	140 000	2 018	ATCA
8.9	L'inexistence d'actions de promotion des œuvres touristiques au plan international	Faciliter les expositions touristiques et culturelles à l'étranger	Le projet de promotion de la culture et du tourisme du Bénin à l'extérieur	1 830 000		MAEC/DRCCDH

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
8.9	Absence de mesures incitatives spécifiques à l'investissement touristique, le manque d'un système d'informations fiables	Mettre en place des mesures incitatives au profit des opérateurs privés pour le financement des projets touristiques (Opérationnaliser le Fonds d'Incitation à l'Innovation)	Programme Tourisme	390 000	2 018	ATCA
		Restructurer le Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques (FNDPT) afin de répondre aux nouvelles exigences de financement du secteur	Programme Tourisme	50 000	2 019	ATCA
		Moderniser le développement et l'expansion des Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le secteur du tourisme	Programme Tourisme	1 000 000	2 018	ATCA
		Améliorer et moderniser le système d'information du secteur du tourisme à travers la mise du compte satellite du tourisme et autres	Programme Tourisme	1 226 000	2 017	ATCA
9.1	Insuffisance de compétence numérique	Créer les centres de formation dans le domaine du numérique	Ecole de la Fibre	1 563 664	2020	MND/ADN
		Créer des centres de certification ICDL	Projet de formation des agents de l'administration à la certification ICDL	500 000	2020	MND/ASSI
		Intégrer le numérique dans la formation à tous les niveaux	Projet de Généralisation de l'Usage du Numérique par l'Education et la Formation	12 575 000	2017	MND/ADN
9.1	Insuffisance d'infrastructures numériques (Dorsale fibre optique sud-est du Bénin et réseau métropolitain, etc.)	Accélérer la mise en place des infrastructures numériques ; Faire un plaidoyer pour l'inscription au PIP du Projet de Densification du Réseau Haut Débit	Projet de Densification du Réseau Haut Débit et très Haut Débit	4 100 000	Non démarré (Recherche de financement en cours)	MND/ADN

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	Faible couverture numérique des communes et des régions rurales	Intégrer les communes dans le développement des infrastructures numériques	Projet Intégré de Transformation Numérique des Régions Rurales du Bénin	25 960 000	2020	MND
			Intégration du numérique dans les PDC	100 000	2020	MND
			Projet de Développement des Points Numériques Communautaires	1 500 000	2018	MND/ABSUCEP
	Existence de zones blanches en matière de couverture de téléphonie mobile	Développer des infrastructures d'accès à l'internet dans les régions rurales	Projet d'Extension de la Téléphonie mobile dans les zones blanches	12 250 000	2015	MND/ABSUCEP
9.1	Indisponibilité des emprises	Libérer les emprises	Le déplacement de réseaux (surtout le réseau électrique) sur les axes en chantier L'expropriation des sinistrés La reclassification des réseaux en vue de définir clairement les axes routiers et dimensionner les emprises La démolition et l'instauration d'un état de veille pour éviter les occupations illégales des emprises	400 000	2021	MIT
9.1	Difficulté de mobilisation de financement	Rechercher d'autres mode de financement	Projet routier financer en mode portage par les entreprises	680 086 800	2021	
9.1	Insuffisances de services numériques	Accompagner les starts up Promouvoir le développement de solutions numériques	Appui à l'entrepreneuriat numérique	6 000 000	2 019	MND

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
		Promouvoir l'administration intelligente	Projet Administration intelligente	26 830 000	2017	MND/ASSI
		Promouvoir le e-Commerce	Généralisation de l'usage du e-Commerce	5 760 000	2017	MND/ASSI
		Promotion de contenus numériques Audiovisuels	Développement de contenus numériques	5 000 000	2019	MND/DN
		Assurer la sécurité numérique	Sécurité numérique du Bénin	11 384 000	2020	MND/ANSSI
9.2	Insuffisance de mesures incitatives à l'installation, à la promotion et à l'accompagnement des unités industrielles	Mettre en place un mécanisme d'incitation à l'installation et à la promotion des unités industrielles	Viabilisation du site d'accueil de la ZES à Glo-Djibé d'une superficie de 1640 hectares déjà identifié	50 000 000	2 020	APIEx
			Construction et équipement les bâtiments (Aménagement et viabilisation du site)	25 000 000	2 020	APIEx
			Accompagnement à l'installation des grands projets sur les Zones Economiques Spéciales	10 000	2 020	MIC
			Rendre disponible les facteurs de production sur le site (Aménager et assurer la mise en place de facteurs des facteurs de production)	75 000 000	2 020	APIEx
		Accompagner les unités industrielles	Règlementation du secteur de l'industrie	720 000	2 020	MIC
			Compétitivité des unités industrielles	6 628 701	2 020	MIC
9.5	Inadéquation des programmes de recherche et d'innovation et les	Renforcer les capacités du personnel de la recherche et des détenteurs de savoirs et savoir-faire endogènes	Projet de formation des acteurs de la recherche et détenteurs des savoirs endogènes	98 535	2 022	MESRS

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
9.5	savoirs endogènes aux priorités nationales de développement		Projet de renforcement des capacités des chercheurs, du personnel technique de recherche et des détenteurs des savoirs endogènes		2 022	MESRS
		Recruter des chercheurs au profit des laboratoires et centres de recherche	Projet de recrutement des chercheurs au profit des laboratoires et centres de recherche	2 290 257	2 022	MESRS
		Exploiter les résultats de recherche au profit des différents acteurs (Agriculteurs, industriels, Technologie, Biotechnologie)	Dynamisation de l'ABEVRI et le CBRSI	10 562 973	2022	MESRS
		Construire et équiper l'Agence Béninoise de la recherche et de l'Innovation (ABRI) et réhabiliter les laboratoires, centres de recherche et autres infrastructures de recherche				MESRS
		Construire et opérationnaliser la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir	SEME CITY	100 000 000	2017	MESRS
9.5	Faible renforcement des capacités des acteurs devant animer la diplomatie économique	Former et spécialiser les diplomates dans les nouvelles disciplines	Projet de Renforcement de la Diplomatie Economique	1 950 000		MAEC/DRECI
		Mettre en place une cellule de veille dans chaque Ambassade du Bénin en commençant par les Ambassades les plus importantes	Projet de Renforcement de la Diplomatie Economique			MAEC/DRECI
	Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour animer les structures chargées de la diplomatie économique ;	Faire le plaidoyer pour la prise en compte de la diplomatie économique et d'intelligence économique dans les curricula de formation dans les écoles, instituts et universités du Bénin ;	Projet de Renforcement de la Diplomatie Economique			MAEC/DRECI

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	Faible contribution de la diplomatie au développement des secteurs privé et semi-privé en vue d'un partenariat public-privé	Organiser et animer de foras promotionnels en rapport avec les secteurs socio-économiques clés identifiés par le Gouvernement, notamment dans les principaux axes du Programme National de Développement (PND)	Projet de Renforcement de la Diplomatie Economique			MAEC/DRECI
Total pilier :				526 817 700		
Pilier Planète						
11.1	Faible couverture de l'offre en logements adéquats aux populations	Promouvoir l'accès des populations à des logements sociaux économique surs et adéquats	Projet de développement du programme immobilier d'habitat social et économique (PDPIHSE)	347 000 000	2017	DGHC/MCVDD
11.3	Faible niveau en équipements et d'infrastructures urbains durables	Renforcer du niveau d'équipements et d'infrastructures urbains (Chaussées en pavés ou asphaltées, construction de collecteurs, éclairage publics, mobiliers urbains, équipements de sécurité, espaces verts, équipements marchands)	Projet d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC) Projet d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (PAPVS) ; Sous-Programme des Villes Durables (PVD) Projet Asphaltage Programme de Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (PSRCHA) Construction de marchés régionaux	1 240 000	2017	MCVDD/DGDU/ACVDT
11.5	Déficit du dispositif de prévention des risques et catastrophes	Réaliser des investissements dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience	Projet d'équipement et de construction d'infrastructures de prévention des risques et catastrophes	12 500 000	2018	MISP/ANPC

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
12.2	Insuffisance des mesures facilitant l'accès des ménages aux équipements modernes de cuisson	Subventionner les mesures alternatives et rendre disponible les équipements de cuisson à gaz et aux foyers améliorés)	Projet d'amélioration des services énergétiques (PASE)	3 210 000	2018	ME/DGRE (PASE) ; MCVDD/DGEFC (PSBE-GAZ)
			Projet de Substitution du Bois Energie par le Gaz domestique (PSBE-GAZ)		2017	
	Persistance des différents types de pollution due au non-respect des normes environnementales	Rendre disponible les mesures alternatives (acquisition de détecteurs, production des sachets biodégradables par des structures agréées ...) Intensifier les actions de vulgarisation, de sensibilisation et de répression	Projet d'appui à la gestion durable de l'environnement (PAGDE)	3 850 000	2019	MCVDD/ACVDT
			Projet de modernisation du système de collecte de de gestion efficace des déchets dans le grand Nokoué (PMGDSM-GN)		2017	
13.1	Insuffisance des études de vulnérabilité liée aux changements climatiques	Mobiliser des ressources pour la réalisation des études de vulnérabilité	Projet de création du Centre International de Recherche pour une Agriculture Résiliente aux Changements Climatiques (CIRACC)/	4 655 950	2 020	MCVDD/DGEC
	Insuffisance d'expertise locale en matière d'élaboration des projets et de mobilisation des ressources financières pour les changements climatiques	Renforcer les capacités des experts locaux en matière de conception, de mobilisation et de gestion des changements climatiques et d'adaptation	Projet d'Appui Global au processus d'élaboration du Plan national d'adaptation aux CC	871 020	2 019	MCVDD /DGEC
	Faiblesse du système d'alerte précoce	Renforcer le Système d'Alerte Précoce (SAP)	Projet d'opérationnalisation du SAP	15 000 000	2021	MISP/ANPC/DGEau/I NROB
	Insuffisance des ressources pour la prise en charge des catastrophes	Mettre en place un fonds de gestion des catastrophes et mise en œuvre des plans de contingence	Projet de création d'un fonds de gestion des catastrophes et mise en œuvre des plans de contingence	25 000 000	2021	MISP/ANPC
	Insuffisance des infrastructures résilientes		Projet de protection du littoral contre l'érosion côtière (PPLEC)	42 360 000	2016	MCVDD/FNEC/DGDU

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	et durables d'adaptation aux changements climatiques	Mettre en place des infrastructures résilientes d'adaptation aux changements climatiques	Projet d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)		2019	
13.2	Inexistence des indicateurs de mesure	Réaliser les études d'évaluation des valeurs des indicateurs des ODD 11 à 15	Projet Etudes (PE) Projet de renforcement des capacités sur la gestion des conventions en lien avec les ODD	1 276 000	2017	MCVDD/DPP
14.2	Pollution de la zone marine et côtière par les déchets plastiques non biodégradables et les déversements accidentels d'hydrocarbure par les navires	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la zone marine et côtière - Elaborer/Actualiser un Plan d'Urgence de la lutte contre les déversements accidentels - Collecte de données sur l'état du milieu marin et élaboration du rapport y relatif 	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA)/ composante 3	24 000 000	2 018	MCVDD
			Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA)/ composante 1 & 2	5 250 000	2 018	MCVDD/DGEC
14.5	Non maîtrise des zones économiques marines et des aires marines protégées	Créer des zones marines économiques et des aires marines protégées	GIZMAC/Convention d'Abidjan	210 000	2018	MCVDD/DGEC
15.1	Comblement des plans et des cours d'eau	Valoriser des plans et cours d'eau par des actions de dragage de sable Renforcer les mesures de lutte contre les mauvaises pratiques	Projet Intégré de réhabilitation de lac Ahiémé (PIRA)	189 000 000	2 017	MCVDD/DGEC
	Persistance des pesanteurs socio-culturelles liées à l'accès de ces groupes vulnérables aux ressources naturelles	Organiser des activités/campagnes de plaidoyer auprès des leaders d'opinion, chefs coutumiers, religieux et autres leaders communautaires en vue de réduire les us et coutumes qui influencent l'accès équitable des femmes et autres groupes vulnérables aux RN	Projet d'appui à la gestion des forêts communales (PAGEFCOM 2)	276 000	2 017	MCVDD/DGEFC
15.2	Déforestation liée à l'agriculture extensive, à	Réhabiliter le couvert forestier national Vulgariser les dispositions	Projet de reboisement intensive du territoire national (PRI)	55 800 000	2017	PRI : MCVDD/DGEFC

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	l'exploitation des bois et au feu de végétation	réglementaires, sensibiliser la population pour un changement de comportement et réprimer les contrevenants	Projet de gestion durable des forêts classées (PGDFC)		2020	PFGDC : MCVDD/DGEFC PABE : MCVDD/DGEC
			Projet d'Adaptation Basé sur les Ecosystème (PABE)		2020	
15.3	Faible connaissance du niveau de dégradation de terres au niveau national	Réaliser les études globales sur dégradation des terres	PROAGRI-3	8 059 000	2017	MAEP
	Faible connaissance du niveau de fertilité des sols	Actualiser la carte de fertilité des sols	Programme National de Recherche Agricole (PNRA)	2 771 200	2 020	INRAB/MAEP
Total pilier :				742 329 170		
Pilier Paix						
16.3	Déficit du dispositif de prévention en matière de sécurité	Moderniser le dispositif sécuritaire	Projet E-Security (acquisition et installation des caméras de dernière génération pour la vidéoprotection dans les feux tricolores, les axes routiers et les corridors)	30 000 000	2 020	MISP/DGPR
			Projet d'opérationnalisation de la police républicaine (amélioration de la qualité des ressources humaines et des conditions de travail des forces de sécurité publique)	442 000 ³	2 018	MISP/DGPR
			Projet de Construction et d'équipement au profit des forces de sécurité publique (Commissariat et quartier général de la police républicaine)	9 454 000	2 019	MISP/DGPR

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
16.3	Faible viabilisation des espaces frontaliers	Construire et équiper des infrastructures socio communautaires au niveau des espaces frontaliers (écoles, marchés, hôpitaux, etc.)	Projet de gestion intégrée des espaces frontaliers	60 000 000	2012	MISP/ABEGEF
	Impact limité de l'action publique	Accroître la performance des institutions en matière de reddition des comptes au niveau du secteur de la justice	Projet d'appui à l'amélioration de l'accès à la justice et à la reddition des comptes (PAAAJRC)	20 000	2019	MJL
	Faible exécution des décisions de justice	Programmer l'opérationnalisation du service de l'exécution des peines au niveau des Etablissements pénitentiaires	Programme Services judiciaires	20 000	2016	MJL
	Insuffisance du Personnel dans le secteur de la justice (acteurs judiciaires et administratifs)	Recruter et renforcer des capacités des acteurs du secteur de la justice	Projet Modernisation des services judiciaires	250 000	2018	MJL
16.3	Insuffisance d'infrastructures dans le secteur de la justice	Construire des infrastructures suffisantes dans le secteur judiciaire (juridictions (CA et TPI), établissements pénitentiaires)	Projet Modernisation des services judiciaires	2 000 000	2016	MJL
16.3	Faible informatisation des procédures judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et renforcer du parc informatique de toutes les juridictions - Renforcer de la délivrance des services en ligne - Appuyer le fonctionnement de la chaîne pénale informatisée (entretien, débit, renouvellement du parc informatique, mise à disposition à temps d'anti-virus) - Intégrer la phase d'enquête dans la chaîne pénale informatisée - Interconnexion des juridictions 	Programme Services judiciaires	500 000	2016	MJL

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
16.3	Prise en charge insuffisante des mineurs en situation difficile (enfants en conflit avec la loi et enfants en danger)	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former des éducateurs spécialisés, les psychologues et des assistants sociaux Renforcement des CSEA en équipement d'encadrement et en infrastructure d'accueil - Renforcer le contrôle pour la mise aux normes des centre d'accueil et de protection des enfants - Construire des centres d'accueil des enfants en conflit avec la loi par l'État afin d'éviter la détention aux mineurs - Créer des centres de transit afin d'assurer efficacement la réinsertion sociale des mineurs - Créer un fonds destiné aux enfants dans les centres d'accueil - Renforcer la prise en charge judiciaire des mineurs victimes ou témoins - Renforcer les extensions des Tribunaux Amis des Enfants 	<p>Programme Protection de l'Unicef</p> <p>Projet d'Appui Amélioration de l'Accès à la Justice et à la Reddition des Comptes (PAAAJRC)/Droits humains</p>	200 000	2018	MJL
16.3	Faible protection et promotion des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'éducation aux droits humains dans les programmes d'enseignement au Bénin Traduction et vulgarisation des textes en matière de droits humains au Bénin - Suivre la mise en œuvre des recommandations des organes du Traité Accompagnement des structures non étatiques dans la veille et le respect des droits de l'homme - Renforcer le contrôle des conditions de garde à vue et de détention Renforcement des capacités des 	Projet d'Appui pour l'Amélioration de l'Accès à la Justice et à la Reddition des Comptes (PAAAJRC) programme droits humains	500 000	2018	MJL

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
		acteurs de la chaîne de protection (équipement et formation) - Renforcer les capacités de fonctionnement et d'intervention de la Commission Béninoise des Droits l'Homme				
16.3	Faiblesse de l'accès au droit et à la justice	- Mettre en application du mécanisme d'aides juridiques et juridictionnelles : aides juridiques en faveur des justiciables - Opérationnaliser guichet unique d'information au niveau des juridictions - Organiser régulièrement de cliniques juridiques - Mettre en place du mécanisme d'aide juridictionnelle	Projet d'Opérationnalisation des Chambres Administratives Programme Services Judiciaires PAAAJRC/Programme droits humains	200 000	2017	MJL
16.3	Conditions de détention non conformes aux standards internationaux	- Construire de nouveaux établissements pénitentiaires pour servir les tribunaux les plus éloignés - Équiper les prisons civiles en véhicule moderne Renforcement de la sécurité pénitentiaire - Créer systématiquement de parloir dans tous les établissements pénitentiaires	Programme Système pénitentiaire	5 000 000	2016	MJL
16.3	Faiblesse des capacités techniques et opérationnelles des institutions (acteurs) en matière de la production législative	Renforcer de façon continue des capacités des institutions (AN, CC, CS, HCJ, HAAC, CES) en matière de la production législative	Projet d'Appui Amélioration de l'Accès à la Justice et à la Reddition des Comptes (PAAAJRC)	30 000	2018	MJL
16.3	Persistance de la traite humaine	Renforcer la lutte et de la répression contre la traite humaine et le Traffic des enfants	Programme droits humains	20000	2016	MJL

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
16.3	Inadéquation du cadre légal régissant les libertés associatives et individuelles	Accélérer le processus d'élaboration de la loi sur les libertés associatives et individuelles	Projet Renforcement de la Participation de la Société Civile (RePaSoc)	20 000	2019	MJL
16.3	Faible vulgarisation des textes de lois	Intensifier la vulgarisation des textes de loi dans les langues locales	Composante 3 du Programme de Participation Citoyenne aux Politiques publiques (PartiCIP2) Projet 2D Corruption	113 000	2020	ONG ALCRER et Social Watch, MJL
	Faible prise en compte du genre et de l'environnement dans le secteur de la justice	Renforcer les capacités des acteurs judiciaires sur les dimensions genre et environnement	Programme services judiciaires	50000	2016	MJL
16.5	Absence de la vulgarisation du guide national de lutte contre la corruption électorale au Bénin	Vulgariser du guide national de lutte contre la corruption électorale au Bénin	Système National d'Intégrité (SNI), PAGIPG	30 000	2019	MJL
	Faible contrôle de la corruption et de l'intégrité des acteurs	Accroître la capacité des institutions de lutte contre la corruption et de reddition des comptes	Projet d'Appui Amélioration de l'Accès à la Justice et à la Reddition des Comptes (PAAAJRC)	40 000	2018	MJL
		- Elaborer et mettre en œuvre effective le manuel de procédure et de code d'éthique et de déontologie pour les auxiliaires de justice - Renforcement des capacités techniques des organes de contrôle interne des acteurs judiciaires	Programme Cadre Législatif, Normatif et Institutionnel	50000	2016	MJL
16.6	Faible capacité managériale et technique des élus et agents des collectivités territoriales (Insuffisance de formations sur des thématiques à l'endroit des acteurs communaux)	Construire un centre de formation pour l'administration locale	Projet de Construction et d'équipement du Centre de Formation pour l'Administration Locale	2 790 604	2019	MDGL

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	Insuffisance de ressources transférées aux communes pour la fourniture des services sociaux de base aux populations	Améliorer la part du budget général de l'Etat transférée aux communes pour atteindre la cible fixée par les directives de l'UEMOA (15%)	FADEC Investissement	33 000 000	2008	MDGL
	- Mécanisme de suivi et d'évaluation peu adapté (Le dispositif de suivi-évaluation et de rapportage peu opérationnel - Collecte des données statistiques, les ressources humaines en qualités et en nombre, le traitement et les outils ; Non Existence d'un acte qui formalise le cadre institutionnel)	Conduire des enquêtes sectorielles et/ou nationales pour renseigner les indicateurs	Programme d'enquêtes et recensements de 2020 à 2023 (SNDS-3)	19 543 600		INSAE, Ministères sectoriels
16.6		Formaliser le cadre institutionnel par un acte et renforcer son fonctionnement notamment celui de la Commission Nationale d'Orientation (CNO)				MPD
		Mettre en place un mécanisme intégré pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD	Projet Conjoint SNU-Gouvernement	10 376 325	2020	MPD
16.6	Faible adaptation du cadre juridique sur la décentralisation aux réalités actuelles (obsolescence de certains textes, cadre juridique peu ambitieux, etc.)	Actualiser le cadre juridique sur la décentralisation	Relecture des textes de loi sur la décentralisation	102 155	2020	MDGL

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
	Faible rationalisation des structures administratives	Actualiser la loi n° 65-20 du 23 juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration publique (Elaborer et faire valider un avant-projet de loi qui tienne compte des nouvelles tendances de gestion des services publics, des lois de la décentralisation, de la loi organique relative aux lois de finances)	Non prise en compte par un projet	44 000	2020	ATFP
	Faible stabilisation de l'organisation administrative	Réorganiser les structures administratives conformément aux exigences de la LOLF (l'objectif est d'adapter l'organisation administrative des structures ministérielles aux exigences de la LOLF en faisant ressortir les contradictions entre les exigences de la LOLF et l'organisation administrative actuelle)	Non prise en compte par un projet	50 000	2020	ATFP
16.6	Faible culture du service public et du résultat	Implémenter la démarche de qualité dans les administrations	Non prise en compte par un projet	70 000	2020	ATFP
		Renforcer les mécanismes d'écoute et de prise en charge des préoccupations des usagers de l'Administration publique	PARMAP (Projet d'Appui à la Réforme et à la Modernisation de l'Administration Publique)	300 000	2019	ATFP/PNUD
	Faible qualité des prestations fournies aux usagers des consulats généraux, des consulats honoraires, des services consulaires des ambassades, ainsi qu'aux communautés étrangères résidant au Bénin et demandeurs de services consulaires	Renforcer l'amélioration de la qualité des prestations consulaires Sensibiliser les Béninois de l'Extérieur sur la déclaration des naissances Evaluer les Consuls honoraires du Bénin	Projet "Amélioration de la Qualité des Services Consulaires"	130000	2017	MAEC

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
16.6	Faible coordination de la coopération décentralisée	Organiser les sessions de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée	Développement de la coopération décentralisée et des partenariats non étatiques	140 000		MDGL/MAEC/ANCB
16.9	Insuffisance de fiabilité du système d'état civil	Moderniser le dispositif d'enregistrement des faits d'état civil	Projet de création du registre de population	2 643 271	2019	MISP/DGEC/ANIP
16.10	Insuffisance de la mise en œuvre du code de l'information et de la communication	Améliorer l'offre de service audiovisuel et de la presse écrite sur le territoire national	Non prise en compte par un projet	17 500 000	2020	MCP
	Manque de l'Information, la Sensibilisation et la Communication au sein des populations	Améliorer l'Information, la Sensibilisation et la Communication au sein des populations	Non prise en compte par un projet	1 499 915	2020	MCP
	Faible performance des projets d'investissements publics	Améliorer l'efficacité dans la gestion des investissements publics	ND	381 000	2021	MPD
	Faible capacité de production statistique pour une meilleure coordination et un suivi efficace de la mise en œuvre des ODD	Mettre en place un fonds dédié à la production de statistiques de qualité, diffusées à temps et adaptées aux besoins d'informations	Non prise en compte dans un projet	21 180 279	2021	INSAE/ Ministères sectoriels
16.a	Faible participation des forces armées aux opérations de maintien de la Paix	Former des contingents, des Observateurs Militaires et officiers d'Etats-Majors pour les missions des Nations Unies ou de l'Union Africaine	Projet de Renforcement de la Capacité des Forces Armées Béninoises (PRCFAB)	76 574		MDN/EMG
16.a	La fragilité de la relation Armée-Nation et la faible participation de l'Armée aux tâches d'intérêt public	Participer aux forces de défense aux actions médicales gratuites et soins de santé aux populations,	Projet de Renforcement de la Capacité des Forces Armées Béninoises (PRCFAB)	422 989	2019	MDN/DSSA/DCGA
		Employer le Génie Militaire pour l'ouverture des pistes rurales et l'érection d'infrastructures socioéconomiques			2019	

Cibles ODD	Problèmes majeurs spécifiques par ODD	Mesures pour lever le problème	Actions (Projets/Programmes)	Coût des actions accélératrices (en milliers de FCFA)	Année de démarrage de l'action	Structures d'exécution
16.a	Faible participation des forces armées aux opérations de maintien de la Paix	Former des contingents, des Observateurs Militaires et officiers d'Etats-Majors pour les missions des Nations Unies ou de l'Union Africaine	Projet de Renforcement de la Capacité des Forces Armées Béninoises (PRCFAB)	76 574	2019	MDN/EMG
	Recrudescence des actes de criminalité, de piraterie maritime et des menaces de terrorismes exigeant la veille permanente et la préparation à la riposte	Accroître la surveillance des eaux nationales pour lutter contre la piraterie en mer par le renforcement de la patrouille maritime en matériels navigant et les opérations anti-terroristes aux frontières	Projet de Renforcement de la Capacité des Forces Armées Béninoises (PRCFAB)	600 000	2019	MDN/Forces navales
	Insuffisance de filtrage des entrées et sorties des personnes et des biens au niveau des espaces frontaliers (compte tenu des menaces de groupes terroristes)	Mettre en place du système de vidéo surveillance et de capture d'image et de son de gestion des frontières au Bénin avec VISSIM (Entreprise norvégienne devant fournir la sécurité par vidéo surveillance au niveau des frontières (capteurs d'images et de son)	Projet de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers	60 000 000	2012	MISP
Total pilier :				160 223 015		
TOTAL COUT DES ACTIONS				2 956 818 482		

Annexe n° 5 : Matrice récapitulative des Actions spécifiques par statut et par montant :

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
Pilier Population						
1.3	Projet d'Appuis aux Communes et Communautés pour l'Extension des Services Sociaux (ACCESSS)					INSAE, MASM
1.3	Projet Assurance et Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;					INSAE, MASM
1.3	Projet Assurance et Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;					MASM
1.3	Programme de Modernisation des Espaces Publiques de Protection Sociale					MASM
2.2	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR),	2 801 900	25 911 100		6 ans	MAEP
2.2	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture et l'Accès aux Marchés (PADAAM)	5245200	50554800		5 ans	MAEP
2.2	Projet d'Appui à la Production Vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE ABC),	1594560	14315440		6 ans	MAEP
2.2	Projet d'Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR)		500 000		10 ans	Ministère de la santé (Agence Nationale des soins de santé primaire)
2.2	Projet Mondial de Sécurité Alimentaire et de Renforcement de la Résilience (PROSAR)		2470000		2 ans 11 mois	MAEP

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
2.3	Fonds National de Développement Agricole (FNDA),	1779567	Contribution attendue	Chaque année	4 ans	MAEP
2.3	Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADEC agriculture)	1500000/an	700 000/an	Chaque année	Chaque année	MAEP
2.3	Projet d'Appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (PA-AMAB)			Sera transformé en un guichet de FNDA		MAEP
2.3	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans les Collines (PADAC)		7 871 484		5 ans	MAEP
2.3	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIAVO)	3023220	34717020		6ans	MAEP
2.3	Projet d'Appui à la Production Vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC),	1594560	14315440		6 ans	MAEP
2.3	Projet de Promotion de l'Agriculture (ProAgri 3),	1500000	6559500	ProAgri 4	3 ans	MAEP
2.3	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin (PSAAB),	2945000	9546000		8 ans	MAEP
2.3	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole (PSAIA)	1 302 000	2739000		5 ans	MAEP
2.3	Nouveaux projets pour répliquer les succès pour le reste des communes.					MAEP
2.3	PND Mécanisation	149 029	147 476		3 ans	MAEP

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
2.3	Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR),	2 801 900	25 911 100		6 ans	MAEP
2.3	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture et l'Accès aux Marchés (PADAAM)	5245200	50554800		5 ans	MAEP
3.2	Projet d'Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR)	500000	2000000		5 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.4	Programme National Contre la Tuberculose (PNT)	430000	9300000		5 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.4	Programme Santé de Lutte contre le SIDA (PSLS)	500000	2000000		5 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.4	Programme National de Lutte contre les Hépatites (PNLH)	4400000			5 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.4	Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle (PNPAT)	300000			5 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.4	Programme de Promotion de l'Hygiène et d'Assainissement (PPHA)	400000			5 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.3	Programme d'Equipement et de Reconstruction des Formations Sanitaires (PERFS)	2500000			5 ans	Ministère de la Santé (Agence des Infrastructures Sanitaires, de l'Equipement et de la Maintenance)

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
3.3	Programme National de Réhabilitation et de Construction des Centres Hospitaliers (PNRCCH)	40300000			5 ans	Ministère de la Santé (Agence des Infrastructures Sanitaires, de l'Equipement et de la Maintenance)
3.3	Programme National d'Equipement et de Fonctionnalité des Formations Sanitaires (PNCEFFS)	2500000			5 ans	Ministère de la Santé (Agence des Infrastructures Sanitaires, de l'Equipement et de la Maintenance)
3.1	Projet d'Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR)	900000	1050000		3 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)
3.1	Programme National de Développement des Ressources Humaines en Santé (PNDRHS)	900000			3 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire, Direction de l'Administration et des Finances)
3.3	Projet de Contrôle de qualité des Médicaments et des Produits de Santé (PCQMPS)			7500000	7 ans	Ministère de la Santé (Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique, Agence Nationale de Contrôle de la Qualité des Eaux, Agence Nationale de Transfusion Sanguine)
3.3	Projet de Pilotage et de Coordination des Prestations de Soins (PPCPS)			500000	7 ans	Ministère de la Santé (Autorité de Régulation du Secteur de la Santé)
3.2	Projet de Contrôle des Normes et Protocoles des Soins de Santé Primaire (PCNPSSP)			1500000	7 ans	Ministère de la Santé (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire)

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
3.4	Projet de Contrôle de qualité des Médicaments et des Produits de Santé (PCQMPS)			1000000	7 ans	Ministère de la Santé (Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique)
3.3	Projet de Transformation Digitale du Système de Santé (STDSS)			1000000	7 ans	Ministère de la Santé (Direction des Systèmes d'Informations)
4.1	Renforcement de la participation des acteurs de l'éducation et des communautés pour l'accès et le maintien des apprenants)	5000			5 ans	MESTFP/Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP)
4.1	Création d'un environnement favorable à l'accès des personnes vulnérables et/ou à besoins spécifiques)	523324			5 ans	MESTFP/Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP)
4.1	Réalisation d'une étude sur les causes des redoublements et des abandons dans le secondaire et mise en œuvre des recommandations de l'étude	3971004			5 ans	MESTFP/Direction de l'Enseignement Secondaire Générale (DESG)
4.1	Mise en œuvre d'un plan opérationnel d'appui aux alternatives éducatives dans les zones à faible niveau de scolarisation	735488			5 ans	MESTFP/Direction de l'Enseignement Secondaire Générale (DESG)
4.1	Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Prestations des Etablissements Secondaires	153623417			5 ans	MESTFP/Agence Nationale de Prestations des Etablissements Secondaires (ANaPES)

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
4.1	Dynamisation du réseau d'animation pédagogique dans les établissements de l'éducation de base	922154			5 ans	MESTFP/Direction de l'inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ)
4.1	Mise en œuvre du cadre conceptuel de formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement	32849183			5 ans	MESTFP/Direction de l'Administration et des Finances (DAF)
4.1	Projet de Construction, de Réhabilitation et d'Équipement des Infrastructures dans l'Enseignement Secondaire Général (PCREI-ESG)	1120000			5 ans	MESTFP/Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE)
4.4	Programme spécial de construction et d'équipement des UNB	34300000		92000000	5ans	MESRS
4.4	Projet de création et d'investissement dans les filières cibles techniques et professionnelles (Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP))	3200000		30000000	5ans	MESRS
4.4	Projet d'appui à l'Université Nationale d'Agriculture et à l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques	2975000	20000000		5ans	MESRS
4.4	Projet de construction et d'équipement des infrastructures administratives et pédagogiques	10940941,27			5ans	MESRS
4.4	Projet de construction et d'équipement des nouveaux centres universitaires	1300000	11000000		5ans	MESRS
4.4	-recrutement de 100 enseignants du supérieur chaque année sur le quinquennat	1447200			5 ans	MESRS
4.4	-poursuite de la mise en place du e-learning dans les UNB	387060			5 ans	MESRS

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
4.4	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques Et Applications	245318,3	1000000		5ans	MESRS
4.4	Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel (CUEP)	5000000			5 ans	MESRS
4.4	Orientation des formations vers les secteurs porteurs de l'économie	120000			5 ans	MESTFP/Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP)
4.4	Rénovation et/ou accroissement de la capacité des structures d'accueil à l'EFTP	162033776			5 ans	MESTFP/Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP)
6.2	Réduire de moitié la défécation à l'air libre d'ici à 2030 en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	2500000			5 ans	Projet de Promotion d'Hygiène et d'Assainissement (PPHA)
Pilier Economique						
7.1	Opérationnaliser le Fonds d'Électrification rurale et des énergies renouvelables et lever des financements privés à partir de ce fonds				Permanent	ME/DGRE
7.1	Projet de Restructuration et d'Extension du Système de Répartition et Distribution de la SBEE (PRESREDI) (10.000 branchements)		1 271 935		5 ans	ME/SBEE
7.1	Projet d'Amélioration des Services Énergétiques (PASE) (75.000 Kits de branchement + accessoires)		6 117 059		5 ans	ME/DGRE
7.1	Projet d'électrification Rurale (PERU) : 41.000 Kits de branchement + installation		6 847 711		4 ans	ME/ABERME

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
7.1	Programme d'Actions pour l'Electrification des Localités Rurales au Bénin : 5000 Branchements		1 074 000		4 ans	ME/ABERME
7.1	Projet de Restructuration et extension des réseaux de la SBEE dans la Commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique (PRERA) : 10 000 kits de branchements		2 887 520		4 ans	ME/SBEE
7.1	Projet d'Extension et de Densification Electrique des Réseaux (PEDER) : 44 219 branchements		6 559 570		4 ans	ME/SBEE
7.1	Programme Spécial d'Extension et de Renforcement des Réseaux Electriques du Bénin (Bénin-PROSPER ² E) : 142 000 branchements monophasés et 20 500 Branchements triphasés pour les petites industries			28 870 000	5 ans	ME/DGRE
7.1	Programme électricité pour tous (PEPT)			10 000 000	5 ans	ME/DGRE
7.1	Assouplissement des procédures de passation des marchés				Permanent	MEF
7.1	Assouplissement des procédures de décaissement				Permanent	MEF
7.1	Projet Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Energie au Bénin (RECASEB)	550 000	11 848 361		8 ans	MEF/DUE et MEF/DPP
7.1	Mise en œuvre des plans de lotissement dans toutes les localités				Permanent	ME/DGRE
7.1	Mise en œuvre des plans de lotissement dans toutes les localités				Permanent	MEF/ANDF

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
8.3	Programme National d'Impulsion, d'Accompagnement et du suivi de la croissance des PME et PMI			6 060 000	3 ans	MPMEPE
8.3	Projet de promotion du sel local dans la zone côtière du Bénin « xwladjê »	914 555	990 768		4 ans	MPMEPE
8.3	Projet de Renforcement des Capacités et de Mise à Niveau (PRCMN). Le projet a été mis en œuvre en 2017 avant d'être suspendu pour non-réalisation d'étude de faisabilité préalable			8 000 000	5 ans	MPMEPE
8.3	Mise en place d'un fonds de soutien au financement des MPME et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin créé par décision du Conseil des Ministres du 22 mai 2019 en instance d'opérationnalisation					MPMEPE
8.3	Projet de Renforcement de la Diplomatie Economique	1 950 000			10 ans	MAEC
8.3	Projet de Promotion de la culture et du tourisme du Bénin à l'extérieur	1 830 000			10 ans	MAEC
8.5	Nouveau Programme de Volontariat des jeunes	3 788 640 000			3 ans	MPMEPE
8.5	Programme cadre de Promotion de l'Emploi des Jeunes			6 300 000 000	5 ans	MPMEPE
8.5	Projet D'Inclusion des Jeunes (ProDIJ)		24 000 000 000		5 ans	MPMEPE
8.5	Programme d'Urgence de mise en niveau et de professionnalisation des jeunes ouvriers des métiers de bâtiments et travaux publics au Bénin			5 690 705 000	5 ans	MPMEPE

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
8.9	Recréer les parcs Pendjari / W en parc de référence de l'Afrique de l'Ouest	7 708 986	3 700 313		5ans	ATCA
8.9	Réinventer la Cité Lacustre de Ganvié	3 289 444	25 000 000		5ans	ATCA
8.9	Construire un musée de l'épopée des amazones et des rois du Danhomè et la réhabilitation des anciens palais d'Abomey	11 800 000	2 981 537		5ans	ATCA
8.9	Réhabiliter des infrastructures patrimoniales à Porto-Novo	3 800 000	7 341 943		5ans	ATCA
8.9	Construire d'un musée de l'esclavage, résistance et mémoire Toussaint Louverture à Allada	2 344 400	3 536 777		5ans	ATCA
8.9	Construire le Palais de l'Empereur et l'arène de la Gaani à Nikki	1 000 000	1 000 000		5ans	ATCA
8.9	Aménager la route des couvents	1 197 997			5ans	ATCA
8.9	Reconstruire à l'identique de la Cité historique de Ouidah	7 000 000	19 809 957		5ans	ATCA
8.9	Aménager une station balnéaire à Avlékété	2 103 126	10 000 000		5ans	ATCA
8.9	Promouvoir les talents et le renforcement des capacités dans le secteur de la culture et art	2 500 000			5ans	ATCA
8.9	Construire les infrastructures d'arts et de la culture (y compris des Arènes culturels)	8 250 000			5ans	ATCA
8.9	Aménager les sites touristiques et de leurs voies d'accès	7 000 000			5ans	ATCA

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
8.9	Former et renforcer de façon continue les compétences et capacités des différents acteurs de la chaîne touristique	876 760			10 ans	ATCA
8.9	Reformer le système de certification hôtelière et de délivrance des licences d'exploitation aux établissements touristiques agréés en République du Bénin	440 000	441 200		2ans	ATCA
8.9	Mettre en place des mesures incitatives au profit des opérateurs privés pour le financement des projets touristiques	90 000	380 000		5ans	ATCA
8.9	Moderniser le développement et l'expansion des Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le secteur du tourisme	500 000	546 760		5ans	ATCA
8.9	Créer un tour Opérateur national	50 000			2ans	ATCA
8.9	Renforcer les missions d'inspection et de mise en conformité des hébergements touristiques agréés	272 518			10ans	ATCA
8.9	Mettre en place une agence qualité et normes du tourisme.	500 000			2ans	ATCA
8.9	Développer des formations certifiantes et de la formation des formateurs professionnels en tourisme, hôtellerie et restauration au Bénin	100 000	426 760		10ans	ATCA
8.9	Préserver et mettre en valeur les patrimoine culturel et naturels	2 800 000			10 ans	ATCA
8.9	Créer une Galerie Nationale des arts et de la culture	2 500 000			3ans	ATCA

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
8.9	Améliorer et moderniser le système d'information du secteur du tourisme à travers la mise du compte satellite du tourisme	703 311	526 000		5ans	ATCA
9.1	Le déplacement de réseaux (surtout le réseau électrique) sur les axes en chantier			400000000	5 ans	
	L'expropriation des sinistrés					
	La reclassification des réseaux en vue de définir clairement les axes routiers et dimensionner les emprises				10ans	
	La démolition et l'instauration d'un état de veille pour éviter les occupations illégales des emprises				10ans	
9.1	Projet routier financer en mode portage par les entreprises		680 086 800		10ans	
9.1	Ecole de la Fibre	1 252 098	311 566 456		02 ans	MND/ADN
9.1	Projet de formation des agents de l'administration à la certification ICDL	500 000			03 ans	MND/ASSI
9.1	Programme de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans le domaine du numérique	x	x	x	A déterminer (Conception du programme en cours)	MND/MESTP
9.1	Projet de Généralisation de l'Usage du Numérique par l'Education et la Formation	12 575 000			5 ans	MND/ADN
9.1	Projet de Densification du Réseau Haut Débit et très Haut Débit	x	x	x	2 ans	MND/ADN

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
9.1	Projet Intégré de Transformation Numérique des Régions Rurales du Bénin		25 960 000		5 ans	MND
9.1	Intégration du numérique dans les PDC	100 000			01 an	MND
9.1	Projet de Développement des Points Numériques Communautaires	1 500 000			5ans	MND/ABSUCEP
9.1	Projet d'Extension de la Téléphonie mobile dans les zones blanches	12 250 000			5ans	MND/ABSUCEP
9.1	Projet TNT	3 000 000	17 000 000		3 ans	MND/CP TNT
9.1	Appui à l'entrepreneuriat numérique	6 000 000			5 ans	MND
9.1	Projet Administration intelligente	26 830 000			5 ans	MND/ASSI
9.1	Généralisation de l'usage du e-Commerce	x	x	x	5 ans	MND/ASSI
9.1	Projet Contenus numériques	x	x	x	5 ans	MND/DN
9.1	Projet sécurité numérique du Bénin	11 384 000			3 ans	MND/ANSSI
9.2	Viabilisation du site d'accueil de la ZES à Glo-Djigbé d'une superficie de 1640 hectares déjà identifié				10 ans	APIEx
9.2	Construire et équiper les bâtiments (Aménagement et viabilisation du site)				10 ans	APIEx
9.2	Rendre disponible les facteurs de production sur le site (Aménager et assurer la mise en place de facteurs des facteurs de production)				10 ans	APIEx

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
9.2	Création et mise en activité de la structure de gestion du site (création de la société mixte (ALAM+ETAT) de gestion (aménagement et exploitation de la Zone Economique Spéciale (capital 1,000,000,000 FCFA dont 35% détenu par l'Etat béninois, décret en (cours d'élaboration)				10 ans	APIEx
9.2	Règlementation du secteur de l'industrie		720 000,00		10 ans	MIC
9.2	Compétitivité des entreprises industrielles		6 628 700,50		10 ans	MIC
9.5	500 acteurs de la recherche et détenteurs des savoirs endogènes sont formés sur des thèmes spécifiques et prioritaires de développement					
9.5	Un plan de renforcement des capacités des chercheurs, du personnel technique de recherche et des détenteurs des savoirs endogènes est disponible	98 535			5 ans	MESRS
9.5	300 chercheurs sont recrutés au profit des laboratoires et centres de recherche	2 290 257			5 ans	MESRS
9.5	Redynamisation de l'ABEVRI et du CBRSI	1 000 000			5 ans	MESRS
9.5	l'Agence Béninoise de la recherche et de l'Innovation (ABRI) est construite et équipée	9 562 973			3ans	MESRS
9.5	SEME CITY	100 000 000			5 ans	MESRS
Pilier Environnement						
11.1	Projet de développement du programme immobilier d'habitat social et économique (PDPIHSE)	25 000 000	322 000 000		5ans	DGHC/MCVDD

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
11.3	Programme ville et territoire durable (Projet d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC) ; Projet d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (PAPVS) ; Sous-Programme des Villes Durables (PVD) ; Projet Asphaltage ; Programme de Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (PSRCHA) ; construction de marchés régionaux)	913 000 000	327 000 000		7ans	MCVDD/DGDU/ACVDT
11.5	Projet d'équipement et de construction d'infrastructures de prévention des risques et catastrophes	2 500 000	10 000 000		5ans	MISP/ANPC
12.2	Projet d'amélioration des services énergétiques (PASE),	3 000 000	210 000		PSBE-GAZ : 5ans	ME/DGRE (PASE) ; MCVDD/DGEFC (PSBE-GAZ)
	Projet de Substitution du Bois Energie par le Gaz domestique (PSBE-GAZ)				PASE : 5ans	
12.5	Projet d'appui à la gestion durable de l'environnement (PAGDE)	3 850 000			PAGDE : 4ans	MCVDD/ACVDT
	Projet de modernisation du système de collecte de de gestion efficace des déchets dans le grand Nokoué (PMGDSM-GN)				PMGDSM-GN : 5ans	
13.1	Projet de protection du littoral contre l'érosion côtière (PPLEC)	9 260 000	33 100 000		PPLEC : 6ans	MCVDD/FNEC/DGDU
	Projet d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)				PAVICC : 4ans	
13.1	Projet de création du Centre International de Recherche pour une Agriculture Résiliente aux Changements Climatiques (CIRACC)/	4 655 950			4ans	MCVDD/DGEC

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
13.1	Projet d'Appui Global au processus d'élaboration du Plan national d'adaptation aux CC	140 000	731 020		3ans	MCVDD /DGEC
13.1	Projet d'opérationnalisation du Système d'Alerte Précoce			15 000 000	5ans	MISP/ANPC/DGEau/INR OB
13.1	Projet de création d'un fonds de gestion des catastrophes et mise en œuvre des plans de contingence			25 000 000	5ans	MISP/ANPC
13.2	Projet Etudes (PE), Projet de renforcement des capacités sur la gestion des conventions en lien avec les ODD	701 000	575 000		7ans	MCVDD/DPP
14.2	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA)/ composante 3		24 000 000		6ans	MCVDD
14.2	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA)/ composante 1 & 2		5 250 000		6ans	MCVDD/DGEC
14.5	GIZMAC/Convention d'Abidjan		210000		4ans	MCVDD/DGEC
15.1	Projet Intégré de réhabilitation de lac Athiémé (PIRA)	189 000 000			7ans	MCVDD/DGEC
15.1	Projet d'appui à la gestion des forêts communales (PAGEFCOM 2)	276 000			7ans	MCVDD/DGEFC
15.2	Projet de reboisement intensive du territoire national (PRI)	7 400 000	48 400 000		PRI : 7ans PGDFC : 6ans PABE : 4ans	PRI : MCVDD/DGEFC PFGDC : MCVDD/DGEFC PABE : MCVDD/DGEC
15.2	Projet de gestion durable des forêts classées (PGDFC)					

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
15.2	Projet d'Adaptation Basé sur les Ecosystème (PABE) ;					
15.3	PROAGRI-3	1 500 000	6 559 000,5		4ans	MAEP/
15.3	Programme National de Recherche Agricole (PNRA)	2 771 200			5 ans	MAEP/
Pilier Paix						
16.3	Projet Renforcement de la Participation de la Société Civile (RePaSoc)		20 000		5 ans	MPD
16.3	Projet d'Appui Amélioration de l'Accès à la Justice et à la Reddition des Comptes (PAAAJRC)	30 000	60 000		5 ans	MPD
16.3	Composante 3 du Programme de Participation Citoyenne aux Politiques publiques (PartiCIP2)		63 000		5 ans	ONG ALCRER et Social Watch, MJL
16.3	Projet d'Opérationnalisation des Chambres Administrative	100 000			5 ans	MJL
16.3	Programme droits humains	30 000			5 ans	MJL
16.3	Projet d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et à la Gouvernance		15 000		5 ans	MJL
16.3	Projet Modernisation des services judiciaires	1 500 000	850 000		5 ans	MJL
16.3	Programme Protection de l'Unicef		50 000		5 ans	MJL

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
16.3	Projet E-security (acquisition et installation des caméras de dernière génération pour la vidéo-protection dans les feux tricolores, les axes routiers et les corridors)	1 000 000	29 000 000		3 ans	MISP
16.3	Projet d'opérationnalisation de la police républicaine (amélioration de la qualité des ressources humaines et des conditions de travail des forces de sécurité publique)		3 442 000		3 ans	MISP
16.3	Projet de Construction et d'équipement au profit des forces de sécurité publique (Commissariat et quartier général de la police républicaine)			9 454 000	5 ans	MISP
16.3	Projet de gestion intégrée des espaces frontaliers					MISP/ABEGEF
16.5	Projet 2D Corruption		50 000		5 ans	ONG ALCRER et Social Watch, MJL
16.5	Système National d'Intégrité (SNI),	15 000			5 ans	MJL
16.6	programme d'enquêtes et recensements de 2020 à 2023 (SNDS-3)		10 376 325		4 ans	MPD
16.6	Projet de Construction et d'équipement du Centre de Formation pour l'Administration Locale	2 790 604			1 an	MDGL
16.6	Dématérialisation des processus de gestion des ressources humaines	374 000				ATFP
16.6	Informatisation de la formation continue des agents de l'Etat	145 000				ATFP

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
16.6	Actualisation de la loi n° 65-20 du 23 juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration publique (Elaborer et faire valider un avant-projet de loi qui tienne compte des nouvelles tendances de gestion des services publics, des lois de la décentralisation, de la loi organique relative aux lois de finances)	44 000				ATFP
16.6	Réorganisation des structures administratives conformément aux exigences de la LOLF (l'objectif est d'adapter l'organisation administrative des structures ministérielles aux exigences de la LOLF en faisant ressortir les contradictions entre les exigences de la LOLF et l'organisation administrative actuelle)	50 000				ATFP
16.6	Implémentation de la démarche de qualité dans les administrations	70 000				ATFP
16.6	Projet "Amélioration de la Qualité des Services Consulaires"	130 000			5 ans	MAEC
16.6	Développement de la coopération décentralisée et des partenariats non étatiques			140 000	5 ans	MAEC/MDGL/ANCB
16.9	Projet de création du registre de population	A voir avec Anip				MISP
16.10	Améliorer l'offre de service audiovisuel et de la presse écrite sur le territoire national	17 500 000				MCP
16.10	Améliorer l'Information, la Sensibilisation et la Communication au sein des populations	1 499 915				MCP

Cibles	Actions retenues	Statuts / Montant (en milliers de FCFA)			Durée	Structures responsables
		BN	PTF	En attente de financement		
16.a	Projet de Renforcement de la Capacité des Forces Armées Béninoises (PRCFAB)	422 989				MDN/DSSA/DCGA
16.a	Projet de Renforcement de la Capacité des Forces Armées Béninoises (PRCFAB)	76 574				MDN/EMG
Total						

Annexe n° 6 : Matrice de la progression des Valeurs de mise en œuvre des ODD de 2016 à 2030

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectif du Pilier Population : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif																		
1.2																		
1.4																		
2.1	2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation	2015	14,23	ND	ND			12,81	12	11	10,2	9,4	8,6	7,8	7	6,2	5
2.1	2.1.2	Incidence de la pauvreté alimentaire	2015	22,7	ND	ND	ND	ND	22	21,2	20,4	19,6	18,8	18	17,2	16,4	15,6	14,8
2.1	2.1.3	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	2015	20,2	ND	ND	ND	ND	20	18,8	17,6	16,4	15,2	14	12,8	11,6	10,4	9,2
2.2	2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies	2014	34	ND	32	29,5	28	25	23,5	23	22,5	22	21,5	21	20,5	20,5	20

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,																
2.2	2.2.2	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	2014	%	ND	ND	ND	ND	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3	3	2,7	2,4	2,1	1,8
2.3	2.3.1	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2015	120	ND	ND	ND	ND	8,4	8,8	9,2	9,7	10,1	10,6	11,1	11,7	12,2	12,8

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2.3	2.3.2	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires			ND	ND	ND	ND										
3.1	3.1.1	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2014	77,2	ND	78	82	83	85	86	86	87	88	89	90	91	92	93
3.1	3.1.2	Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2014	58,7	ND	52,1	58	56	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78
3.1	3.1.3	Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2014	58,7	ND	52,1	58	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76
3.2	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2014	115,2/1000	ND	96/1000	91/1000	85/1000	74/1000	69/1000	68/1000	67/1000	66/1000	65/1000	64/1000	63/1000	62/1000	60/1000
3.2	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	2014	37,8/1000	ND	30/1000	29/1000	28/1000	27/1000	26/1000	25/1000	24/1000	23/1000	21/1000	20/1000	18/1000	16/1000	15/1000
3.2	3.2.3	Taux de couverture	2014	41,60%	ND	49%	50	50	58	59	60	65	67	68	70	73	75	80

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression														
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
		vaccinale complète																	
3.2	3.2.4	Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2015	2,108/1 000	ND	2,3	2,5	3,4	2,38	1,87	1,36	1,2434	1,1268	1,0102	0,8936	0,777	0,6604	0,5438	
3.3	3.3.1	Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1 000 personnes		ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
3.3	3.3.2	Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2016	6,7	ND		5	5	≤ 5	≤ 3,5	≤ 3,5	≤ 2	≤ 2	≤ 2	≤ 2	≤ 1,5	≤ 1,5	≤ 1,5	
3.3	3.3.4	Taux de couverture en ARV des PVVIH	2016	50,6	ND		57	66	74	78	82	86	90	94	96	98	99	100	
3.3	3.3.5	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	2015	31/1000	ND	ND	ND	ND	30/1000	29/1000	28/1000	27/1000	26/1000	25/1000	24/1000	23/1000	22/1000	21/1000	
3.3	3.3.6	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	15,6	ND	17,6	18,5	21,3	15,975	13,3125	10,65	9,7387	9,739	8,8277	7,9164	7,0051	6,0938	5,1825	
3.3	3.3.7	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	2015	23,4	ND	ND	ND	ND	22,3	21,3	20,3	19,3	18,3	17,3	16,3	15,3	14,3	13,3	

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
3.3	3.3.8	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires		ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.3	3.3.9	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	2015	22,91	ND	ND	ND	ND	22,91	21,91	20,91	19,91	18,91	17,91	16,91	15,91	14,91	13,91
3.3	3.3.10	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	2015	47,23	ND	ND	ND	ND	47,23	46,23	45,23	44,23	43,23	42,23	41,23	40,23	39,23	38,23
3.3	3.3.11	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases	2015	6,18	ND	ND	9,1	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
3.3	3.3.12	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques	2015	7,75	ND		43	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		des géo helminthiases																
3.3	3.3.13	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	2015	24%	ND		24%	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
3.4	3.4.2	Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	2015	15 pour 10 000	ND	ND	14	13,33	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10
3.4	3.4.3	Létalité liée au cancer	2015	4 pour 10 000	ND	ND	ND	ND	4 pour 10 000	4 pour 10 000	4 pour 10 000	3 pour 10 000	3 pour 10 000	3 pour 10 000	2 pour 10 000			
3.4	3.4.4	Létalité liée au diabète	2015	2 pour 10 000	ND	ND	ND	2	1	1	1	1	0,75	0,75	0,75	0,5	0,5	0,5
3.4	3.4.5	Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	2015	3 pour 10 000	ND	ND	ND	ND	3 pour 10 000	3 pour 10 000	3 pour 10 000	2 pour 10 000	1 pour 10 000	1 pour 10 000	1 pour 10 000			
3.4	3.4.7	Taux de mortalité par suicide	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.7	3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2014	12,5	ND	12	15,5	15,8	18,8	20,3	21,8	22	22,5	23	23,5	24	24,5	25

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression														
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
3.7	3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2014	94	ND	108	106	103		98	96	94	92	90	88	86	84	82	80
4.1	4.1.5	Proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français	2015	38%	75%	67,80%				70%	70%	75%	75%	80%	80%	85%	90%	95%	100%
4.1	4.1.6	Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques	2015	10%	34,4%	63%				70%	70%	75%	75%	80%	80%	85%	90%	95%	100%
4.1	4.1.10	Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	57,10%	55,5%	47,6%	44,3 %	40,7 %	45%	50%	55%	60%	65%	72,5%	80%	87,5%	95%	100%	
4.1	4.1.11	Taux net de scolarisation dans le secondaire	2015	44,3%	43,5%	38,14%	25,8 %	30,89 %	35%	40%	45%	50%	55%	60%	70%	80%	90%	100%	

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
4.4	4.4.2	Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC																
4.4	4.4.3	Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle	2015	3,2%	3,2%	3,49%	3,57%	3,24%	5%	10%	15%	20%	25%	30%	40%	50%	60%	70%
4.4	4.4.4	Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle	2016	26,48	26,48	25,74	25	24,7	26	28	30	32	34	35	36	37	38	40
4.5	4.5.2	Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire																
4.5	4.5.4	Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	0,609														
4.5	4.5.5	Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	2014	0,32	0,41	0,43	0,4	ND	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45	0,46	0,47	0,48	0,49	0,5

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
6.2	6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2014	42,5	ND	42,5	42,5	50	50	60	70	75	80	85	90	95	97	100
Objectif du Pilier Prospérité : Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie Béninoise pour une croissance économique forte et inclusive																		
7.1	7.1.2	Taux d'électrification	2015	27,7	29,2	29,7	29,2	32,6	39,3	42,7	46,1	49,0	51,3	53,7	56,1	58,4	60,8	63,2
8.2	8.2.2	Ressources propres de la commune par habitant (en millier)	2016	2,9	2,9	3,0	3,0	5,4										
8.3	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	2015	65,60%	ND	ND	ND	ND										
8.3	8.3.2	Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2015	71,00%	ND	ND	ND	ND										
8.5	8.5.2	Taux de chômage	2015	2,30%	ND	ND	ND	ND										

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
8.5	8.5.3	Taux de sous-emploi visible	2015	39,00%	ND	ND	ND	ND										
8.9	8.9.1	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total																
8.9	8.9.2	Taux de croissance du PIB directement tiré du Tourisme																
8.9	8.9.3	Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois	2015	4,28														
8.9	8.9.4	Taux de croissance des emplois dans les secteurs du tourisme	2015	-21,75														
8.9	8.9.5	Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015	0,54	0,31	0,47	0,80	0,93	3,00	5,00	8,00	12,00	15,00	16,25	17,50	18,25	19,50	20,00
8.9	8.9.6	Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2015	0,13	0,09	0,41	0,54	1,79	3,50	4,50	5,00	5,50	6,00	6,50	7,00	7,50	8,00	10,00

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
9.1	9.1.2	Indice d'Etat du réseau routier (relatif à la réfection des routes classées et pistes rurales et leur maintien en bon état de service pendant toute l'année)	2015	73%	46%	37%	50%	58%	65%	65%	70%	73%	75%	76%	77%	78%	79%	80%
9.1	9.1.10	Taux d'accès à la TNT des foyers béninois	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
9.1	9.1.11	Taux de pénétration de la RNT	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
9.1	9.1.12	Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises études particuliers	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
9.1	9.1.13	Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe	2015	0,71%	0,21%	0,27%	0,23%	0,21%										
9.1	9.1.14	Taux de couverture du territoire en																

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		internet très haut débit																
9.1	9.1.15	Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
9.1	9.1.2	Indice d'Etat du réseau routier (relatif à la réfection des routes classées et pistes rurales et leur maintien en bon état de service pendant toute l'année)	2015	73%	46%		50%	58%	75%									
9.2	9.2.1	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2015	10,04%	10,34 %	9,73%	9,46 %	9,85 %	10,87 %	11,89 %	12,92 %	13,94 %	14,96 %	15,98 %	17,00 %	18,03 %	19,05 %	20,07 %
9.2	9.2.2	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (F CFA/Homme)	2015	63 834	66 080	63 923	65 323	70 379	76 108	81 837	87 566	93 295	99 024	104 753	110 482	116 211	121 940	127 669
9.2	9.2.3	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2015	15%			ND		16,50 %	18,00 %	19,50 %	21,00 %	22,50 %	24,00 %	25,50 %	27,00 %	28,50 %	30,00 %

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
9.5	9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	ND	ND	ND	ND	ND	ND										
9.5	9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	ND	ND	ND	ND	ND											
Objectif du Pilier Planète : Assurer une gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et des pôles régionaux de développement																		
11.1	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	2014	4,7% (MICS)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
11.1	11.1.2	Proportion de personnes vivant dans les habitations inondées	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
11.5	11.5.1.2	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base	2010	0,040%	ND	ND	ND	ND	0,038 %	0,036 %	0,034 %	0,032 %	0,030 %	0,028 %	0,026 %	0,024 %	0,022 %	0,02%
12.5	12.5.1	Taux de recyclages des national	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
13.1	13.1.1	Mise en place des stratégies nationales et locale pour la réduction de risques de catastrophes	2015	49,35%	49,35 %	58,44%	58,44 %	ND	77,786 %	85,57 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
13.1	13.1.2	Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2015	0,23	0,23	0,27	0,49	ND	0,0294	0,0044	0	0	0	0	0	0	0	0
13.1	13.1.3	Nombre de disparus suite à des catastrophes,	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		pour 100 000 personnes																
13.1	13.1.4	Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	732,41	732,41	664,62	643,20	ND	468,99	422	379,8	329,8	284,8	239,8	194,8	149,8	104,8	59,8
14.2	14.2.1	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
14.2	14.2.2	Superficie des zones économiques marines	2011	200 Miles Marin	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
14.5	14.5.1	Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
15.1	15.1.1	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	2015	49,55%	ND	ND	ND	ND	0,53	ND	ND	ND	0,55	ND	ND	ND	ND	0,6

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression														
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
15.1	15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
15.1	15.1.3	Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
15.2	15.2.1	Proportion des terres restaurées pour une gestion durable des forêts	2015	4,50%	ND	ND	ND	ND	15% (valeur cumulée)	ND	ND	ND	30% (valeur cumulée)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
15.3	15.3.1	surface des terres dégradés en proportion de la surfaces terrestre	2015	41,23%	ND	ND	ND	ND	0,35	ND	ND	ND	0,3	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif du Pilier Paix : « Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance d'ici 2030 »																			

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
16.2	16.2.1	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2014	95,10%														
16.2	16.2.2	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	2016	ND	ND	ND	ND	272	NA									
16.2	16.2.3	Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	2016	1,02	1,02	1,14	3,07	4,28	NA									
16.2	16.2.5	Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de	2016	88,37%	88,37%	95,32%	86,84%	93,50%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		poursuite judiciaire																
16.3	16.3.1	Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
16.3	16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2016	65,62%	65,62%	62,19%	57,54%	52,51%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
16.3	16.3.3	Distance moyenne au TPI	2016	13,42	13,42	13,42	13,42	13,42	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
16.3	16.3.4	Ratio magistrat/habitant	2016	70146,77	70146,77	73868,8395	87548	92518	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000
16.3	16.3.5	Nombre d'opération de maintien de la paix auxquelles	2014	8	3	2	5	5	ND									

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		le Bénin a pris part																
16.3	16.3.7	Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure	2016	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	ND								
16.3	16.3.8	Taux de satisfaction des justiciables	2015	59,00%	ND	ND	ND	ND	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%
16.3	16.3.9	Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits	2017	2	3	2	4	2	ND									
16.5	16.5.3	Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	2016	37,71%	37,71%	20,41%	24,42%	42,86%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%	45,00%
16.6	16.6.1	Dépenses Publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé	2015	71,22%	71,60%	80,06%	86,26%	87,67%	ND									
16.6	16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services	2015	38,50%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

CIBLES PRIORITAIRES	Indicateur national	Intitulé de l'indicateur	Données de référence		Progression													
			Année	Valeur	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		publiques a été satisfaisante																
16.6	16.6.3	Indice de perception de la Gouvernance	2015	58,60%	58,90%	58,80%	ND											
16.6	16.6.4	Indice de Gouvernance Locale	2016	0,2635	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
16.9	16.9.2	Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registres	2014	53	ND	ND	67	ND	70	75	80	90	100	100	100	100	100	100
16.9	16.9.3	Taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	2014	55	ND	ND	63	ND	65	67	70	72	75	82	85	90	95	100

Table des matières

RESUME EXECUTIF	3
SOMMAIRE	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS	6
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	8
INTRODUCTION	9
1 <i>Pourquoi un Cadre Décennal d'Actions pour l'Accélération de la mise en œuvre des ODD (CDA-ODD)?</i>	9
2 <i>Objectifs et résultats</i>	10
2.1.1 Objectif global	10
2.1.2 Objectifs spécifiques	10
3 <i>Principes directeurs</i>	10
4 <i>Caracteristiques du CDA-ODD 2021-2030</i>	10
METHODOLOGIE REDACTIONNELLE	12
1- ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EVALUATION SOMMAIRE	14
1.1- <i>Evolutions observées dans la mise en œuvre des ODD de 2016 à 2019</i>	14
1.2- <i>Identification des principaux freins à l'atteinte des cibles des ODD à l'horizon 2030</i>	17
1.2.1- Goulôts d'étranglement transversaux	17
1.2.2- Identification des performances des cibles par ODD et par Pilier	25
1.3- <i>Problèmes majeurs spécifiques par ODD et mesures appropriées</i>	30
1.3.1- ODD 1 « Pas de pauvreté »	30
1.3.2- ODD 2 « Faim zéro »	31
1.3.3- ODD 3 « Bonne santé et bien-être »	32
1.3.5- ODD 5 « Egalité entre les sexes »	35
1.3.6- ODD 6 « Eau propre et assainissement »	36
1.3.7- ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable »	37
1.3.8- ODD 8 « Travail décent et croissance économique »	38
1.3.9- ODD 9 « Industrie, infrastructures et innovation »	40
1.3.10- ODD 10 « Inégalités réduites »	41
1.3.11- ODD 11 « Villes et communautés durables »	42
1.3.12- ODD 12 « Consommation et production durable »	43
1.3.13- ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » ...	44
1.3.14- ODD 14 « Vie aquatique »	45
1.3.15- ODD 15 « Vie terrestre »	46
1.3.16- ODD 16 « Paix, Justice et Institutions efficaces »	47
1.4- <i>Impact du COVID-19 sur les acquis et les perspectives de mise en œuvre des ODD</i>	49
1.5- <i>Conclusion tirée des performances de mise en œuvre des ODD jusqu'en 2019</i>	52
2- DISPOSITIONS POUR L'ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 ...	52
2.1- <i>Estimation des besoins en financement</i>	53
2.2- <i>Identification des actions transversales d'accélération : des besoins en renforcement de capacités</i>	53
2.3- <i>Actions spécifiques clés à prendre en compte pour atteindre chaque ODD</i>	54
2.3.1- Interventions éligibles aux CDA-ODD	54
2.3.2- Prise en compte du contexte de la COVID-19	54

2.3.3-	Identification des actions spécifiques accélératrices	55
2.3.4-	Caractérisation des actions spécifiques	55
3-	MECANISMES DE FINANCEMENT	57
3.1-	<i>Récapitulatif des contributeurs</i>	57
3.2-	<i>Amélioration de la stratégie de mobilisation des ressources</i>	58
3.2.1-	Schéma de financement et engagement du Gouvernement	58
3.2.2-	Evolution des engagements des Partenaires Nationaux	59
3.2.3-	Partenaires Internationaux	63
4-	CADRE DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION DU CDA-ODD65	
4.1-	<i>Le Comité National d'Orientation (CNO)</i>	65
4.2-	<i>Le Comité Technique de Pilotage du Suivi et de l'Evaluation (CTPSE)</i>	65
4.3-	<i>Les instances de concertation paritaire</i>	67
4.3.1-	Le Comité Gouvernement - Partenaires au Développement (CGPD)	67
4.3.2-	Le Comité Gouvernement – Organisation de la Société Civile	67
4.3.3-	Le Comité Gouvernement – Secteur privé	67
4.3.4-	Cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD	67
4.3.5-	Le Contrôle parlementaire de la mise en œuvre des ODD	67
4.3.6-	Au niveau sectoriel : suivi et évaluation de l'appropriation sectorielle	68
4.4-	<i>Mécanisme de Suivi et d'Evaluation</i>	68
4.5-	<i>Hypothèses de mise en œuvre du CDA-ODD 2021-2030</i>	68
4.5.1-	Pertinence des mesures	68
4.5.2-	L'acceptabilité par les Acteurs	69
4.5.3-	La disponibilité des ressources humaines, techniques et financières	69
4.5.4-	La redevabilité	69
	CONCLUSION	69
	RECOMMANDATIONS	70
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	71
	ANNEXES	73